

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)



**AECOM**

Avec la participation de Benoît Curé, agronome

**Cultivons l'avenir 2**

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec** 

**Canada** 

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE .....	1
Orientations gouvernementales et régionales .....	1
Orientations du schéma d'aménagement et de développement de Mékinac .....	4
Approche privilégiée pour le PDZA de mékinac .....	6
1. PORTRAIT ET DIAGNOSTIC.....	9
1.1 Présentation générale du milieu .....	10
1.2 Caractérisation du territoire.....	14
1.3 Caractéristiques de la zone agricole .....	27
1.4 Les exploitations et les activités agricoles .....	35
1.5 Le milieu forestier .....	47
1.6 Les activités complémentaires à l'agriculture .....	53
1.7 Le rôle économique de l'agriculture .....	57
1.8 Le capital humain.....	60
1.9 Les pratiques agroenvironnementales .....	65
1.10 Diagnostic et positionnement.....	67
2. VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	81
2.1 Orientations et objectifs .....	82
3. PLAN D'ACTION.....	85
3.1 Plan d'action.....	87
3.2 Fiches techniques de projets.....	89
4. BIBLIOGRAPHIE.....	104

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 Plan des grandes affectations du sol .....	5
Figure 2 Les municipalités de Mékinac et la zone agricole .....	11
Figure 3 Potentiel agricole des terres .....	17
Figure 4 Limitations à l'agriculture dans la zone agricole .....	21
Figure 5 Aires d'affectation ayant un statut de protection sur les terres publiques .....	25
Figure 6 Îlots déstructurés en zone agricole .....	32
Figure 7 Les friches répertoriées dans les coulées .....	34
Figure 8 Localisation des entreprises en production animale sur le territoire de la MRC .....	37
Figure 9 Localisation des entreprises en production végétale et terres cultivées .....	41
Figure 10 Superficie boisée dans la MRC de Mékinac .....	48

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Proportion des classes de pente en zone agricole (%) .....	14
Graphique 2 Proportion des classes de sol selon leur potentiel pour l'agriculture en zone agricole (%).....	19
Graphique 3 Classification des sols en fonctions des limitations à l'agriculture.....	20
Graphique 4 Proportion des types de milieux humides en zone agricole en hectares et en % .	23
Graphique 5 Évolution de la zone agricole entre 1998 et 2015 selon les rapports annuels de la CPTAQ .....	28
Graphique 6 Utilisation du sol en zone agricole en 2016 .....	29
Graphique 7 Décisions rendues (volets) par la CPTAQ sur le territoire de la MRC entre 1998 et 2016.....	30
Graphique 8 Répartition des friches selon le type en % .....	33
Graphique 9 Superficie des exploitations agricoles .....	36
Graphique 10 Répartition des exploitations en production animale, 2010 .....	38
Graphique 11 Répartition des superficies en production végétale, 2010 .....	42
Graphique 12 Cultures associées à la financière agricole du Québec en 2015 (hectares).....	42
Graphique 13 Les principales productions en grande culture à Mékinac en 2010.....	43
Graphique 14 Répartition de la superficie des forêts publiques dans la MRC de Mékinac (hectares).....	49
Graphique 15 Revenus engendrés par types de production, 2010 .....	57
Graphique 16 Répartition de la richesse foncière agricole en 2016.....	58
Graphique 17 Âge moyen des exploitants entre 2007 et 2010 .....	60
Graphique 18 Nombre d'heures travaillées par semaine par exploitant agricole dans la MRC de Mékinac .....	61
Graphique 19 Répartition de la relève selon le plus haut diplôme obtenu.....	62

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau A Répartition municipale de la population et projections démographiques d'ici 2031 .	12
Tableau B Répartition de la population par groupe d'âge de 2001 à 2015 (%) .....	13
Tableau C Répartition des classes de sols en zone agricole selon la superficie occupée par municipalité .....	19
Tableau D Répartition des limitations à l'agriculture en zone agricole par municipalité .....	21
Tableau E Aires d'affectation avec un statut de protection sur les terres publiques de la MRC	26
Tableau F Répartition de la zone agricole entre les municipalités de Mékinac .....	27
Tableau G Nouveaux usages autorisés en zone agricole entre 1998 et 2016 .....	30
Tableau H Îlots déstructurés et secteurs d'implantation d'unités résidentielles .....	31
Tableau I Nombre d'entreprises agricoles par municipalité .....	35
Tableau J Strates de superficies des exploitations agricoles en 2010 par municipalité .....	36
Tableau K Répartition municipale du nombre et de la densité d'unités animales par hectare cultivé .....	39
Tableau L Entailles d'érables dans la MRC de Mékinac .....	44
Tableau M Répartition des producteurs forestiers privés .....	50
Tableau N Implantation de haies brise-vent sur les fermes de Mékinac .....	50
Tableau O Relève de 40 ans et moins dans les entreprises où le membre principal est âgé de 55 ans et plus et prévoit vendre ou transférer d'ici 5 ans .....	63
Tableau P Bandes riveraines .....	65
Tableau Q Pratiques de travail du sol utilisées pour préparer les terres pour les semis .....	66
Tableau R Répartition des terres sans travail au sol parmi les municipalités .....	67
Tableau S Utilisation d'engrais verts et pratiques de cultures de couverture d'hiver .....	65

## PRÉAMBULE

### ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET RÉGIONALES

Les orientations du gouvernement en matière de protection du territoire et des activités agricoles élaborées en 2001 et en 2005 sont issues d'une collaboration entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire (MAMOT) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ces orientations prévoient la nécessité pour les MRC d'acquérir une connaissance factuelle du territoire agricole, de ses particularités et de ses enjeux dans le but de se doter d'une vision commune de son développement et d'adopter les mesures d'aménagement permettant de faire face aux défis rencontrés.

Le besoin d'agir en matière de développement agricole est appuyé et encouragé par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) qui a émis, dans son rapport déposé en 2008, une série de recommandations (49) en réponse aux problématiques auxquelles fait face ce secteur d'aujourd'hui. Plus particulièrement, la Commission invitait les MRC à se doter d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le gouvernement à appuyer le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire de façon plus efficace en s'assurant de revoir son intervention.

Le MAPAQ qui a pour mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et la promotion de l'essor du secteur bioalimentaire a récemment déposé son Plan stratégique 2015-2018 qui présente les orientations et les priorités d'action du Ministère. Le MAPAQ vise ainsi l'atteinte d'objectifs définis autour des deux grands enjeux suivants :

- Un secteur bioalimentaire dynamique
- Une organisation accessible et performante

En Mauricie, de nombreux partenaires se sont réunis et concertés afin d'orienter les efforts des secteurs agricoles et agroalimentaires autour d'une mission et d'objectifs communs pour le bénéfice de l'ensemble de la région. Ces efforts ont pris la forme d'un plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) qui a vu le jour en 2010. Ce plan, qui réunit des acteurs du monde municipal (MRC et Villes), régional (Fédération de l'UPA de la Mauricie) et gouvernemental (MAPAQ, MAMOT et Emploi-Québec), bénéficie d'une mise en commun des ressources financières et techniques permettant la réalisation de projets structurants. Le plan d'action issu du PDAAM s'appuie notamment sur les planifications territoriales de chacune des MRC et prioritairement sur leur PDZA, d'où l'importance et la nécessité pour Mékinac d'identifier ses propres enjeux territoriaux.



## Plan de développement de la zone agricole

En 2008, le MAPAQ réalisait en collaboration avec les MRC d'Argenteuil, de Bécancour, de Bonaventure, de Brome-Missisquoi, de Charlevoix-Est, du Domaine-du-Roy, de Roussillon et du Témiscouata, huit projets pilotes afin de soutenir la réalisation d'un Guide d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce guide met à profit les différentes expériences réalisées afin de soutenir les autres MRC dans leur processus d'élaboration d'un PDZA. De même, des documents complémentaires au guide ont été réalisés : *Comment établir un bon diagnostic?* et *La consultation et la mobilisation*.

### Qu'est-ce qu'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ?

Le PDZA est un document de planification visant à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles.

La participation et la concertation des acteurs du milieu sont au cœur de cette démarche. Selon le MAPAQ, un PDZA devrait être en mesure de :

- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

### Le contenu d'un PDZA :

#### Portrait du territoire et des activités agricoles

Le portrait permet de documenter l'état de situation de l'agriculture et des activités agricoles sur le territoire.

#### Diagnostic

Le diagnostic consiste à déterminer les forces et les faiblesses du développement de l'agriculture ainsi que les opportunités ou les contraintes dont il faudra tenir compte.

#### Vision concertée

La vision permet à la MRC de se positionner dans l'avenir et facilite la mobilisation des acteurs du milieu

#### Plan d'action

Le plan d'action décrit les moyens devant être utilisés pour l'atteinte des objectifs.

## Multifonctionnalité de l'agriculture

L'élaboration d'un PDZA vise à reconnaître le concept de multifonctionnalité de l'agriculture<sup>1</sup> mis de l'avant au Québec au cours des dernières années par le MAPAQ. Le concept apparaît pour la première fois en 1992 dans l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro et fait référence à ses fonctions productives, sociales et environnementales :



Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture s'appuie également sur la notion d'externalités positives produites par les activités agricoles et sur la production de biens publics. Sont identifiées comme externalités positives les situations où le citoyen profite des bienfaits de l'agriculture sans déboursier quoi que ce soit.

Sont des exemples de multifonctionnalité :

- L'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air et la conservation de la biodiversité;
- la protection des paysages et la préservation du patrimoine agricole;
- les pratiques agroforestières;
- la mise en valeur des cultures et élevages patrimoniaux;
- les cultures paysagères.

<sup>1</sup> MAPAQ, La multifonctionnalité de l'agriculture, consulté le 29 mars 2016

## **ORIENTATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE MÉKINAC**

La dernière version du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de Mékinac est entrée en vigueur le 27 février 2008. Celle-ci présente les différentes affectations du territoire, de même que les grandes orientations d'aménagement spécifiques à la région.

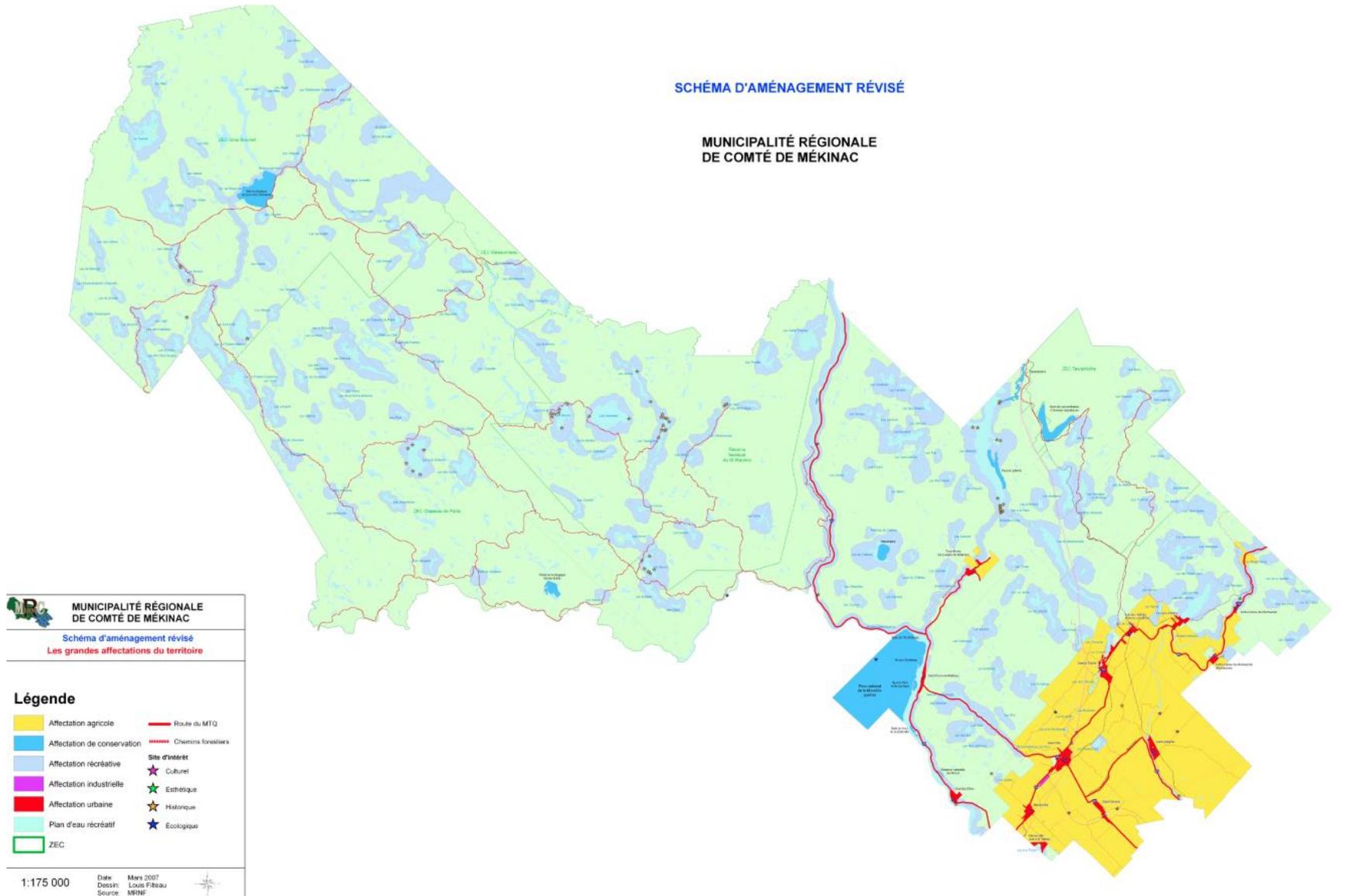
### **Affectations du territoire**

- L'affectation urbaine (U) qui correspond aux limites des périmètres d'urbanisation et dont la vocation est consacrée au développement urbain
- L'affectation industrielle (I) qui correspond aux limites du parc industriel régional et dont la vocation est consacrée au développement des activités industrielles
- L'affectation agricole (A) qui correspond à la zone protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ajustée en fonction des limites des périmètres d'urbanisation et dont la vocation accorde la priorité au développement de l'agriculture et des activités agricoles
- L'affectation forestière (F) qui correspond plus particulièrement aux terres du domaine public et à certains boisés privés où la vocation du territoire est consacrée à l'exploitation forestière
- L'affectation récréative (R) qui correspond à la portion du territoire située consacrée au développement des activités récréatives situé à l'extérieur des affectations urbaine, agricole et de conservation et qui identifie les corridors récréotouristiques des rivières Saint-Maurice et Batiscan, de même que certains plans d'eau récréatifs
- L'affectation conservation (C) qui correspond à la superficie du territoire à protéger à long terme soit le Parc national de la Mauricie, la Réserve écologique Irénée-Marie, le projet de Réserve écologique Vermillon, la Réserve de l'Envol et aux sites fauniques et floristiques identifiés comme territoires d'intérêt

### **Orientations d'aménagement**

- Accroître l'autonomie du milieu par la prise en charge de son développement.
- Intégrer davantage les ressources forestières, hydriques et fauniques au profit du développement économique du territoire.
- Assurer la consolidation, la protection et la mise en valeur des territoires agricoles dans une perspective de gestion polyvalente des ressources.
- Favoriser une approche globale et intégrée de la gestion des ressources dans l'optique d'un développement durable.
- Consolider les périmètres urbains, maintenir et améliorer la qualité de vie.
- Assurer un réseau de transport sûr et efficace en favorisant le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes

Figure 1 Plan des grandes affectations du sol



## **APPROCHE PRIVILÉGIÉE POUR LE PDZA DE MÉKINAC**

### **Une stratégie de mise en valeur du territoire agricole au bénéfice de la communauté**

La réalisation du PDZA pour la MRC de Mékinac vise à mettre en valeur le développement du territoire agricole en misant sur ses forces et son potentiel et en y intégrant les principes à la base du développement durable. Il s'agit d'une stratégie permettant de doter la région de nouveaux moyens de stimuler son économie locale et d'ainsi contribuer au maintien et à la vitalité de la communauté.

Pour ce faire, l'approche préconisée met de l'avant des pistes d'actions et des solutions innovantes axées sur les possibilités de développement du territoire et des activités liées tant à l'agriculture qu'à celles qui y sont complémentaires.

### **Une démarche participative et mobilisatrice**

Le présent PDZA s'appuie sur une démarche participative permettant de mobiliser de nombreux acteurs du milieu et de favoriser la concertation entre le secteur municipal et agricole, dès la première étape du processus de planification. Ce document est le résultat des séances de groupes de discussion.

Ce plan est élaboré de manière à établir le positionnement stratégique du territoire et des activités agricoles de la MRC de Mékinac par rapport à l'ensemble de la Mauricie. De nombreuses rencontres avec le comité technique et le comité directeur font partie du processus d'élaboration du PDZA. Le portrait du territoire, le diagnostic, la vision et le plan d'action s'appuient sur ces rencontres et activités de concertation.

### **Groupes de discussion**

Dans l'élaboration du PDZA de Mékinac, les groupes de discussion ont permis d'établir les enjeux et les intérêts qui priment pour les acteurs du milieu. Ces groupes de discussion ont rassemblé plusieurs gens dynamiques et intéressés qui ont à cœur le développement de la zone agricole de Mékinac. Avec ces groupes de discussion, il a été possible de structurer le rapport avec un fil conducteur précis et d'identifier les éléments primordiaux à prendre en considération.

**Le premier groupe** de discussion a eu lieu le 4 mai 2016 et s'est décliné en deux activités qui traitaient des cinq thèmes suivants, identifiés par la MRC de Mékinac :

1. Le potentiel forestier et agroforestier en agriculture
2. Le potentiel agrotouristique et récréotouristique en milieu agricole
3. Les activités de transformation et de mise en marché des produits agricoles; le marché public
4. L'activité agricole de Mékinac, aujourd'hui et demain, la relève agricole, l'environnement, les besoins en formation et de services
5. Les nouveaux créneaux à exploiter et la mise en valeur des friches

Cette activité a permis de regrouper plus de 40 personnes pour discuter des enjeux régionaux propres à l'agriculture. Cette activité a notamment permis d'établir un diagnostic clair du territoire et identifier des premières pistes de solutions pour améliorer la pratique dans la région.

**Le second groupe** de discussion a eu lieu le 18 octobre 2016 et s'est réalisé en deux temps, en après-midi et en soirée. La séance avait comme objectifs de :

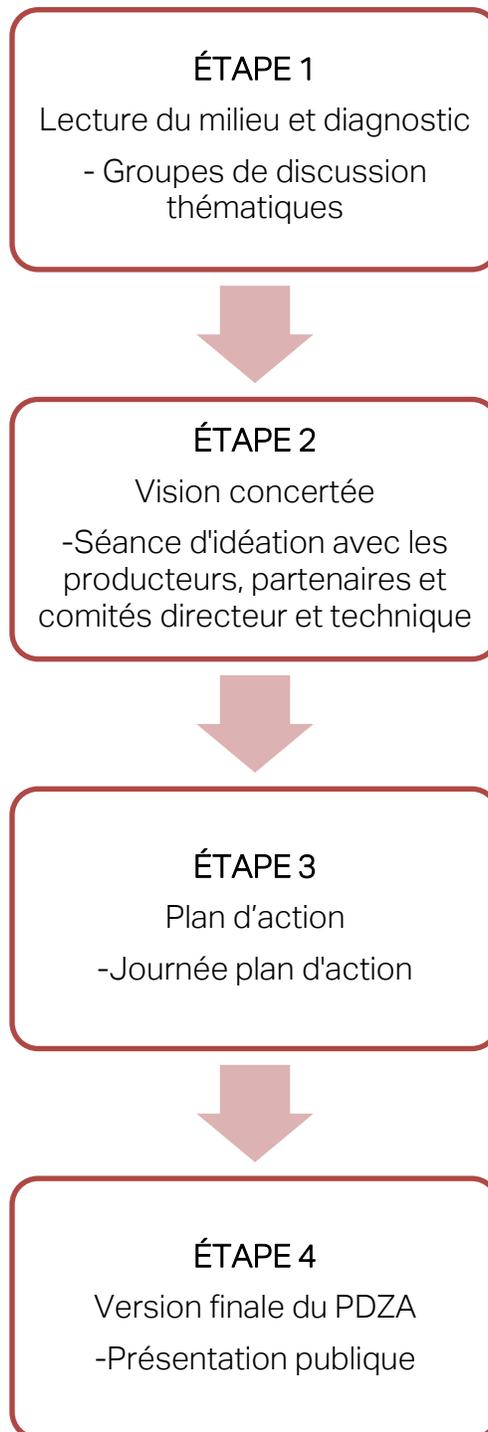
1. Dégager une vision concertée des activités agricoles et du territoire
2. Élaborer les orientations (grandes pistes d'actions) et objectifs d'aménagement
3. Dégager une vue d'ensemble de la nature des actions qu'il faudra concevoir et mettre en œuvre

Cette activité a permis de regrouper près de 40 personnes pour discuter de la vision, des orientations et des objectifs du plan de développement de la zone agricole par le biais d'une présentation magistrale qui faisait un bref retour sur le portrait et diagnostic.

**Le troisième groupe** de discussion a eu lieu le 22 mars 2017 afin de présenter le plan d'action qui est le résultat de toutes les rencontres précédentes avec les acteurs du milieu. La rencontre avait comme objectifs de :

1. Présenter le plan d'action aux acteurs du milieu
2. Démontrer le système (vision, orientations, objectifs) dans lequel les actions sont ancrées
3. Recueillir les commentaires pour version finale

La concertation à travers les étapes d'élaboration



# CHAPITRE 1

## PORTRAIT ET DIAGNOSTIC



Crédits photos: MRC Mékinac



# 1. PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

La première étape nécessaire à l'élaboration de ce document est la réalisation d'un portrait exhaustif du territoire agricole de la MRC de Mékinac. Ce portrait est principalement réalisé avec les données des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ (2010), les données du recensement sur l'agriculture de Statistique Canada (2011) et un ensemble de données géomatiques répertoriées à la MRC. Ce portrait est bonifié par la tenue de séances de groupes de discussion et d'entrevues semi-dirigées menées avec des acteurs du milieu et des agriculteurs. D'emblée, bien que le processus d'élaboration du PDZA vise évidemment la zone agricole de la région, il est important de préciser que l'analyse du territoire et son potentiel présenté dans ce document propose une vision élargie du développement agricole et agroforestier et tient compte de l'ensemble de ses caractéristiques. Ce PDZA ne se limite donc pas à la zone agricole telle que définie dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

## 1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MILIEU

### Territoire

La MRC de Mékinac se situe de part et d'autre de la rivière Saint-Maurice, au centre de la région administrative de la Mauricie. Elle est limitrophe à la MRC des Chenaux qui se trouve au sud, aux MRC de Maskinongé, de Matawinie et à la ville de Shawinigan qui se trouvent à l'ouest, à l'agglomération de La Tuque au nord et à la MRC de Portneuf à l'est. D'une superficie totale de plus de 5 150 km<sup>2</sup>, elle se compose de 10 municipalités et de 4 territoires non organisés (TNO) où résident près de 13 000 personnes<sup>2</sup>. Le territoire est traversé dans un axe nord-sud par la route 155 qui permet des liens avec Shawinigan, Trois-Rivières et La Tuque. Les routes 159, 153, 363 et 367 permettent également la desserte des municipalités situées au sud.

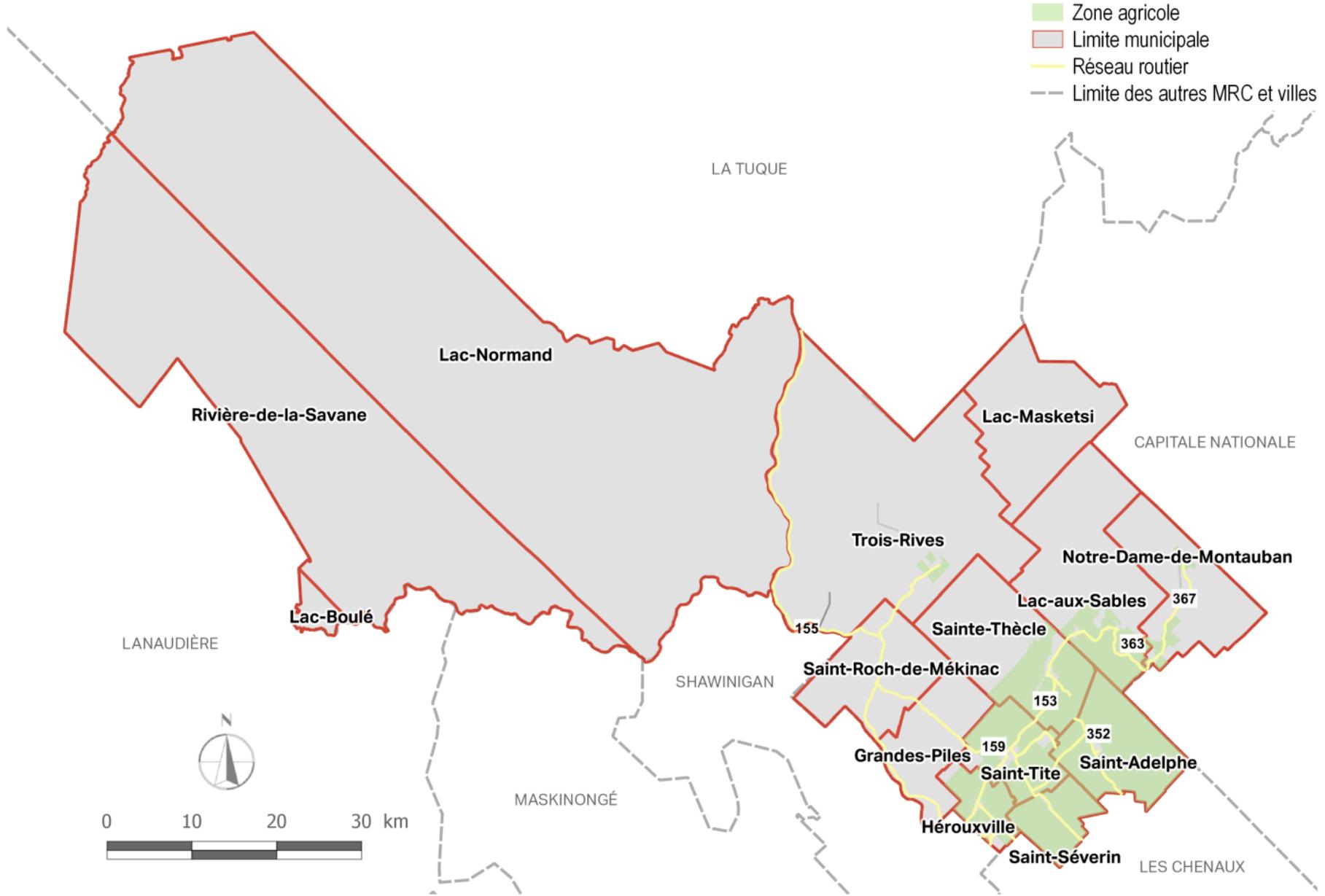
L'apparition des premières paroisses sur le territoire coïncide avec le début de l'exploitation forestière et le manque de terres disponibles le long du Saint-Laurent dans la première partie du 19<sup>e</sup> siècle. Le développement a d'abord pris forme à Saint-Tite, puis a suivi son cours le long des axes des rivières Batiscan et Saint-Maurice.

La région de Mékinac est aujourd'hui toujours dépendante des ressources forestières et agricoles de son territoire. Ce dernier, largement composé de terres publiques, est couvert de forêts à plus de 90 %. La région est reconnue pour ses nombreux plans d'eau, ses activités de villégiature et de récréation, de même que ses territoires de chasse et de pêche. Sa zone agricole, s'étendant sur 47 405 hectares et se répartissant dans 8 municipalités de la MRC, occupe 9 % de sa superficie totale. La figure 2 présente l'ensemble des municipalités et des TNO de la MRC de Mékinac et localise sa zone agricole sur la pointe sud-ouest du territoire.

---

<sup>2</sup> MAMOT, Répertoire des municipalités, 2015

Figure 2 Les municipalités de Mékinac et la zone agricole



Source: MRC de Mékinac

## Population

Les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquent qu'entre 2001 et 2015, la population de la MRC est passée de 13 044 habitants à 12 578, soit une réduction de 3,5 %. Saint-Tite et Sainte-Thècle sont les municipalités les plus peuplées, celles-ci comptant respectivement 30 % et 20 % de la population totale de la région. Le tableau suivant présente la répartition municipale de la population de la MRC pour 2015 et les résultats issus de l'exercice de projection démographique jusqu'en 2031. Il faut noter que les résultats des projections ne sont pas disponibles pour les municipalités de moins de 500 habitants.

Tableau A Répartition municipale de la population et projections démographiques d'ici 2031

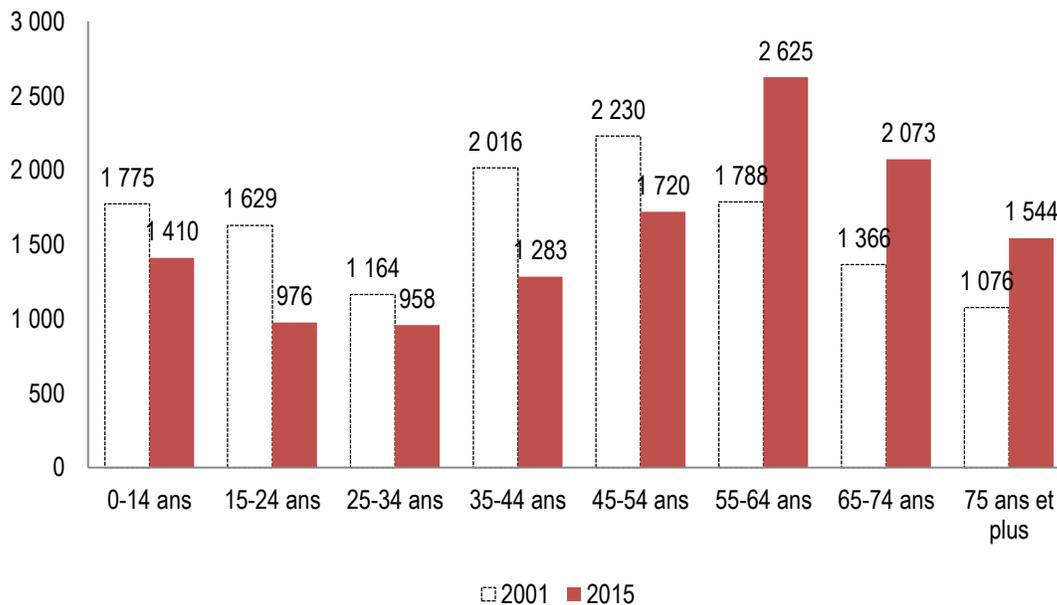
Municipalités	Population 2015	Population 2031	Variation 2015-2031 (%)
	Nombre	Nombre	%
Notre-Dame-de-Montauban	780	675	-13,5
Lac-aux-Sables	1 300	1 295	-0,4
Saint-Adelphe	909	875	-3,7
Saint-Séverin	830	790	-4,8
Saint-Tite	3 750	3 720	-0,8
Hérouxville	1 301	1 445	11,1
Grandes-Piles	392	-	-
Sainte-Thècle	2 472	2 380	-4
Trois-Rives	454	-	-
Saint-Roch-de-Mékinac	385	-	-
TNO	5	-	-
<b>MRC Mékinac</b>	<b>12 578</b>	<b>12 495</b>	<b>-1</b>
<b>Total Mauricie</b>	<b>267 506</b>	<b>276 853</b>	<b>3</b>

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2015

Les résultats du tableau précédent mettent en évidence que la majorité des municipalités subiront des pertes de population, le phénomène étant plus particulièrement important à Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Séverin et Saint-Adelphe. Seule Hérouxville connaîtra une augmentation de sa population, soit une hausse de près de 150 habitants (11,1 %). La situation de Mékinac diffère des résultats attribués à l'ensemble de la Mauricie où la population devrait croître de 3 % d'ici 2031.

L'analyse de la répartition de la population par groupe d'âge permet également d'illustrer le phénomène du vieillissement de la population. En effet, le tableau B permet de constater que 50% de la population avait plus de 55 ans en 2015 comparativement à 32 % en 2001.

Tableau B Répartition de la population par groupe d'âge de 2001 à 2015 (%)



Source: Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2001 à 2015

Depuis 2001, la population de moins de 55 ans a décliné, plus particulièrement dans le groupe des 15-24 ans (-40 %) et des 35-44 ans (-36 %). En effet, le groupe des 15-24 ans est passé de 1 629 personnes en 2001 à 976 personnes en 2015 et le nombre des 35 à 44 ans est passé de 2 016 en 2001 à 1 283 en 2015. La population 55 ans et plus connaît pour sa part une croissance qui varie entre 44 % et 52 % selon le groupe d'âge. Au total, les 55 ans et plus sont passés de 4 230 en 2001 à 6 242 en 2015, soit une hausse de 47 %. Ce groupe d'âge représente aujourd'hui près de la moitié de la population totale de Mékinac (49 %).

Les enjeux relatifs au nombre et à l'âge de la population ont un impact sur le développement des activités agricoles, notamment sur la relève, mais également sur la mise en marché des produits puisque le bassin de population pour l'écoulement des stocks est de moins en moins important. Ces éléments seront précisés dans les sections subséquentes du PDZA.

## 1.2 CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE

Cette section présente la caractérisation du territoire et s'attarde sur sa physiographie, son paysage, la qualité de ses sols et son climat.

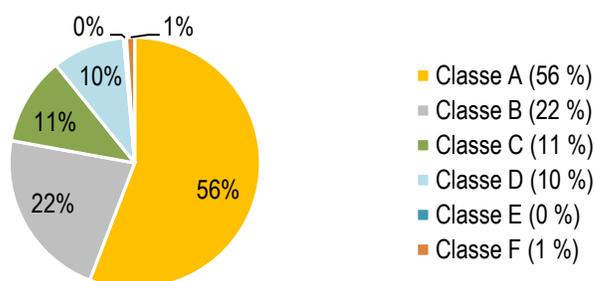
### 1.2.1 TOPOGRAPHIE ET CLIMAT

#### Topographie

La région de Mékinac est divisée en deux provinces naturelles distinctes : les basses terres du Saint-Laurent qui couvrent la portion sud de la région et plus au nord, les Laurentides méridionales (Bouclier canadien) qui s'étendent plus particulièrement sur les terres publiques. Ces deux formations géologiques sont délimitées par la rivière des Envies à Saint-Tite et Sainte-Thècle.

Les Laurentides méridionales forment un assemblage de collines de plateaux et de dépressions où l'altitude moyenne varie entre 300 mètres et 400 mètres. Dans la MRC de Mékinac, l'altitude atteint un maximum de 590 mètres. La zone verte de la MRC fait pour sa part partie de la plaine formée par la région des basses terres du Saint-Laurent. Les basses terres du Saint-Laurent présentent un relief peu accidenté où l'altitude est généralement inférieure à 100 mètres. C'est dans cette province naturelle que se concentrent le territoire privé des municipalités, la majeure partie du territoire habité et les terres cultivables de la région. À Mékinac, la topographie de la zone agricole est marquée par une altitude qui peut atteindre jusqu'à 210 mètres. La zone agricole des municipalités de Hérouxville, Saint-Séverin et Saint-Adelphe, présente une plus forte proportion de pentes nulles variant entre 0 et 3 %. Toutefois, l'ensemble de la zone verte est également marqué d'un relief plus accidenté où de nombreux vallons présentent des pentes faibles à excessives variant entre 3 et 41 %. Les pentes affectent la pratique agricole et engendrent des dépenses supplémentaires en termes de machineries et de temps.

Graphique 1 Proportion des classes de pente en zone agricole (%)



Source: MRC de Mékinac, 2010

A Pente nulle : inclinaison de 0% à 3%	D Pente modérée : inclinaison de 16% à 30%
B Pente faible : inclinaison de 4% à 8%	E Pente forte : inclinaison de 31% à 40%
C Pente douce : inclinaison de 9% à 15%	F Pente excessive : inclinaison de 41% et plus

## Climat

Le climat de la Mauricie est en général subpolaire humide et continental. Le climat tempéré et la proximité de l'eau favorisent le développement de l'industrie agroalimentaire de la région. À Mékinac, le cumul moyen des unités thermiques, mois (UTM) pour l'ensemble du territoire de la MRC varie entre 1 800 et 2 500. En zone agricole, le cumul moyen varie entre 2 300 et 2 500 UTM. À titre comparatif, cet indice peut atteindre 2 900 dans la MRC de Maskinongé. Des UTM plus élevés signifient une saison plus longue et plus chaude, permettant de favoriser certaines cultures comme le maïs et le soya.

La durée de la saison de croissance varie entre 185 et 190 jours. Entre 1979 et 2008 (années correspondantes à la compilation des données), elle débute entre le 24 avril et le 2 mai et se termine vers le 2 novembre pour tout le territoire de la MRC. En zone agricole, le dernier gel printanier (base 0 °C) a lieu entre le 18 mai et le 26 mai alors que le premier gel automnal arrive généralement entre le 18 septembre et le 23 septembre. La période sans gel (base 0 °C) varie de 122 à 125 jours.<sup>3</sup>

### 1.2.2 PAYSAGE

*« Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Le territoire que l'on observe aujourd'hui allie un ensemble d'éléments environnementaux aux multiples actions de l'homme. Dans ce processus continu, le territoire en constitue la matière première; il devient paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur paysagère ».*<sup>4</sup>



Crédits photo: AECOM



Le paysage de la MRC de Mékinac est non seulement façonné par son relief, mais aussi par les activités humaines qui marquent le territoire. Il y a un lien fort entre les pratiques agricoles et le paysage, ces activités ayant donné à certaines régions une couleur et une partie de leur identité. L'intérêt qu'on leur porte aujourd'hui représente une avenue intéressante pour le développement des zones rurales puisque nombreux sont ceux qui doutent que les pratiques contemporaines puissent être susceptibles un jour de produire des paysages de qualité, de maintenir les

<sup>3</sup> Atlas agroclimatique du Québec, 2012

<sup>4</sup> Conseil du paysage Québécois, 2000

caractéristiques du territoire et de maintenir la qualité des ressources en eau, sol, terre et biodiversité.<sup>5</sup>

En effet, la pratique de la culture intensive favorise une diminution du nombre d'exploitations, la généralisation des cultures et le redressement de certains cours d'eau. Cependant, puisque la nature des sols de Mékinac ne se prête pas partout à ce type de culture, la structure du paysage est aussi marquée par l'abandon de certaines portions du territoire et l'apparition de terres laissées en friche par leurs propriétaires.

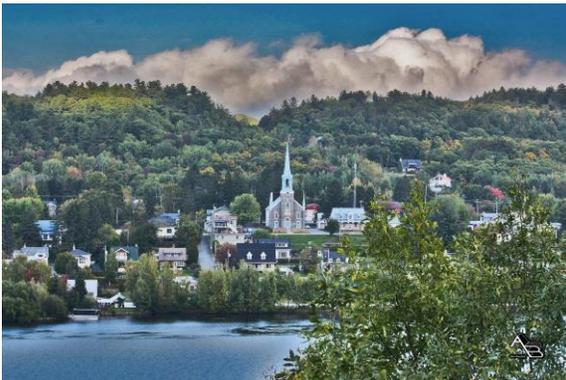
Il a été fait mention de l'histoire industrielle de la région et du fait que les terres ont été défrichées, essentiellement pour produire les fourrages nécessaires aux chevaux utilisés pour sortir le bois et transporter la main-d'œuvre et le matériel. Cela expliquerait, en partie, la présence de nombreux pâturages sur le territoire de la MRC.

En Mauricie, une étude de caractérisation amorcée en 2013 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) avait permis de définir les unités paysagères de la région administrative. De plus, le concours « Opération paysages Mauricie » réalisé en 2016, a permis l'identification des paysages patrimoniaux coups de cœur de la région.

#### Paysage patrimonial

- Il s'agit d'un lieu, d'un espace naturel où l'humain a laissé sa trace ou qui a une signification particulière pour la communauté.
- Un paysage patrimonial peut être situé n'importe où, que ce soit en milieu rural, forestier, semi-urbain ou urbain.
- Il témoigne du caractère distinctif du territoire où il est situé.<sup>6</sup>

Le dévoilement en juin 2016 a révélé qu'à Mékinac, la population retient le village de Grandes-Piles qui surplombe la rivière Maurice et octroie une mention spéciale à la plage et au quai municipal de Lac-aux-Sables.



Source: <http://www.grandespiles.com/>

<sup>5</sup> Ruiz, J. et G. Domon, Les paysages de l'agriculture en mutation, 2005

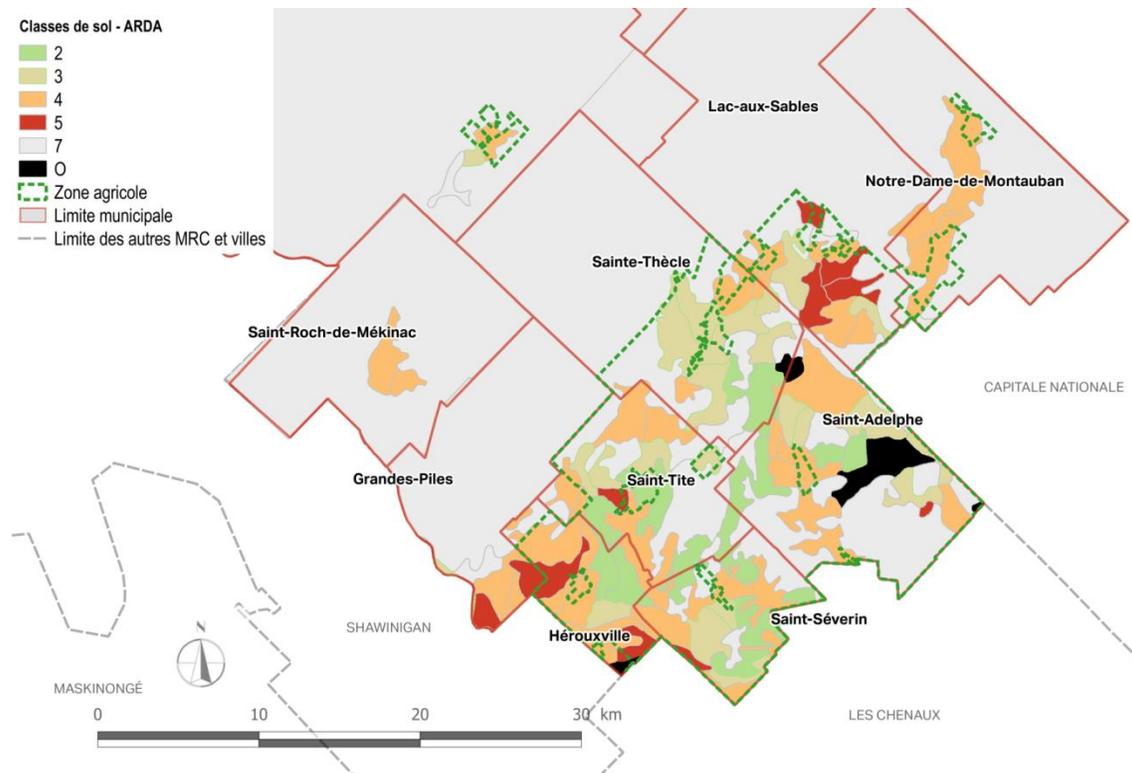
<sup>6</sup> Culture Mauricie, consulté le 29 mars 2016

### 1.2.3 POTENTIELS AGRICOLES DES SOLS SELON LES LIMITATIONS À L'AGRICULTURE

Le développement de l'agriculture caractérisant la région de Mékinac est tributaire de la qualité de ses sols. L'inventaire des terres du Canada (ITC) a permis la classification des sols du pays selon leur potentiel agricole pour la culture de productions végétales conventionnelles. Il s'agit là de la simplification des résultats obtenus à partir des relevés pédologiques disponibles. Cette classification présente certaines limites puisqu'elle a été réalisée en fonction des cultures conventionnelles et fait abstraction de certains autres éléments importants pour déterminer un potentiel ou une limitation dans les possibilités. La figure 3 illustre les résultats pour la zone agricole de la MRC, le reste du territoire présentant des sols de classe 7 sur l'ensemble de sa superficie.

Il faut savoir que les sols organiques ne sont pas classés selon leur potentiel et que les sols minéraux sont regroupés en sept classes distinctes, selon leurs aptitudes ou leurs limitations en matière de production agricole. Ces classes ne font pas état du genre de limitation présente dans le sol, mais plutôt du degré d'intensité de l'ensemble de ces limitations. Les regroupements font donc référence aux sols qui sont soumis au même degré relatif de limitations sans égard à leurs sources.

Figure 3 Potentiel agricole des terres



### **Les classes de sol :**

Classes 1, 2, 3 et 4 : ces sols peuvent soutenir une production continue de grandes cultures. Malgré les limitations assez sérieuses ou graves des classes 3 et 4, il est tout de même possible d'atteindre un rendement élevé en adoptant de saines pratiques de gestion ou en prenant soin d'implanter des cultures spécialement adaptées.

Classe 5 : ces sols présentent de nombreux et sérieux facteurs limitatifs nécessitant des travaux d'amélioration par l'outillage agricole.

Classe 6 : ces sols possèdent de graves limitations dues au sol, au climat ou à d'autres facteurs rendant impraticable la réalisation de travaux d'amélioration.

*À noter que les sols des classes 5 et 6 sont aptes à l'exploitation de plantes fourragères vivaces.*

Classe 7 : ces sols comportent des limitations si graves qu'ils ne pourraient se prêter à l'agriculture ou au pâturage permanent.

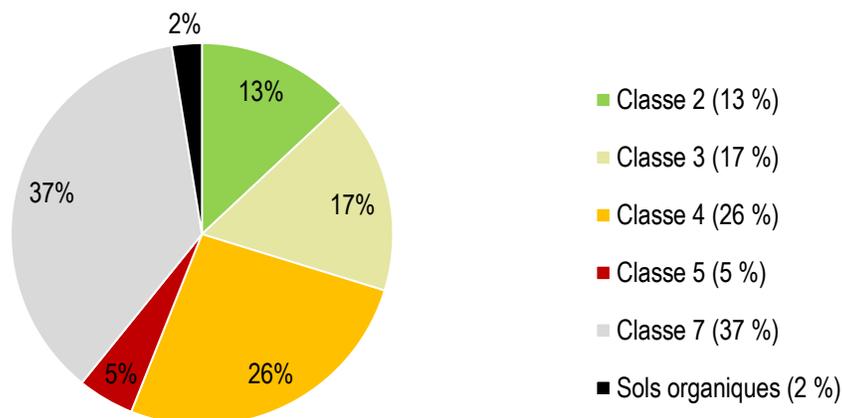
Sols organiques : Il faut noter que le classement ne s'applique pas aux sols organiques dus à l'insuffisance des données.

Les terres de la zone agricole de la MRC permettant d'atteindre un rendement plus élevé appartiennent aux classes de sols 2, 3 et 4 et comptent pour 56 % des terres disponibles. Il est à noter qu'il n'y a aucun sol de classe 1 sur le territoire de la MRC. Les sols de classe 2, 3 et 4 sont plus présents dans les municipalités de Saint-Adelphe, Sainte-Thècle, Saint-Tite et Hérouxville et dans une moindre mesure à Saint-Séverin et Lac-aux-Sables.

La proportion de sols de classes 5 compte pour 5 % de la zone agricole et est plus présente dans les municipalités de Lac-aux-Sables, Hérouxville et Sainte-Thècle.

Une forte proportion des sols de la zone agricole (37 %) est de classe 7 et se concentre à Saint-Adelphe, Saint-Tite et Sainte-Thècle. Ces sols présentent des limitations trop sévères pour la pratique de l'agriculture et correspondent généralement au couvert forestier des autres municipalités et des territoires non organisés (TNO) de la région.

Graphique 2 Proportion des classes de sol selon leur potentiel pour l'agriculture en zone agricole (%)



Source: ARDA, 1960

Le tableau C permet de détailler la proportion des types de sols présents dans la MRC pour chacune des municipalités

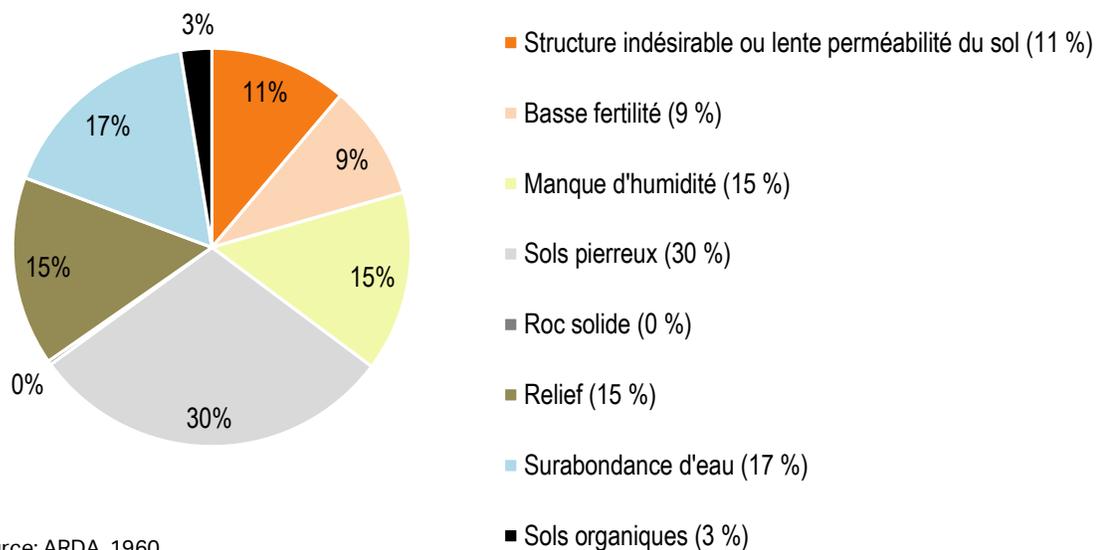
Tableau C Répartition des classes de sols en zone agricole selon la superficie occupée par municipalité

Municipalité	Hérouxville	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Saint-Adelphe	Saint-Séverin	Saint-Tite	Sainte-Thècle	Trois-Rives
<b>Classe de sol</b>								
<b>2</b>	21%	0%	0%	20%	17%	26%	16%	0%
<b>3</b>	4%	11%	0%	22%	13%	12%	37%	0%
<b>4</b>	27%	9%	5%	26%	10%	14%	6%	2%
<b>5</b>	31%	35%	0%	3%	5%	6%	21%	0%
<b>7</b>	1%	13%	3%	25%	3%	30%	24%	2%
<b>Sols organiques</b>	1%	0%	0%	93%	0%	0%	6%	0%

Source: ARDA, 1960

Le graphique 3 classe les sols de la zone agricole de la MRC selon les limitations qu'ils présentent pour l'agriculture. À Mékinac, la limitation rencontrée de façon plus fréquente est un sol pierreux (30 %). Ce type de sol est généralement plus difficile à travailler qu'un sol semblable, mais non pierreux. Des limitations en lien avec la surabondance d'eau, le relief et le manque d'humidité sont également rencontrées dans une moindre mesure.

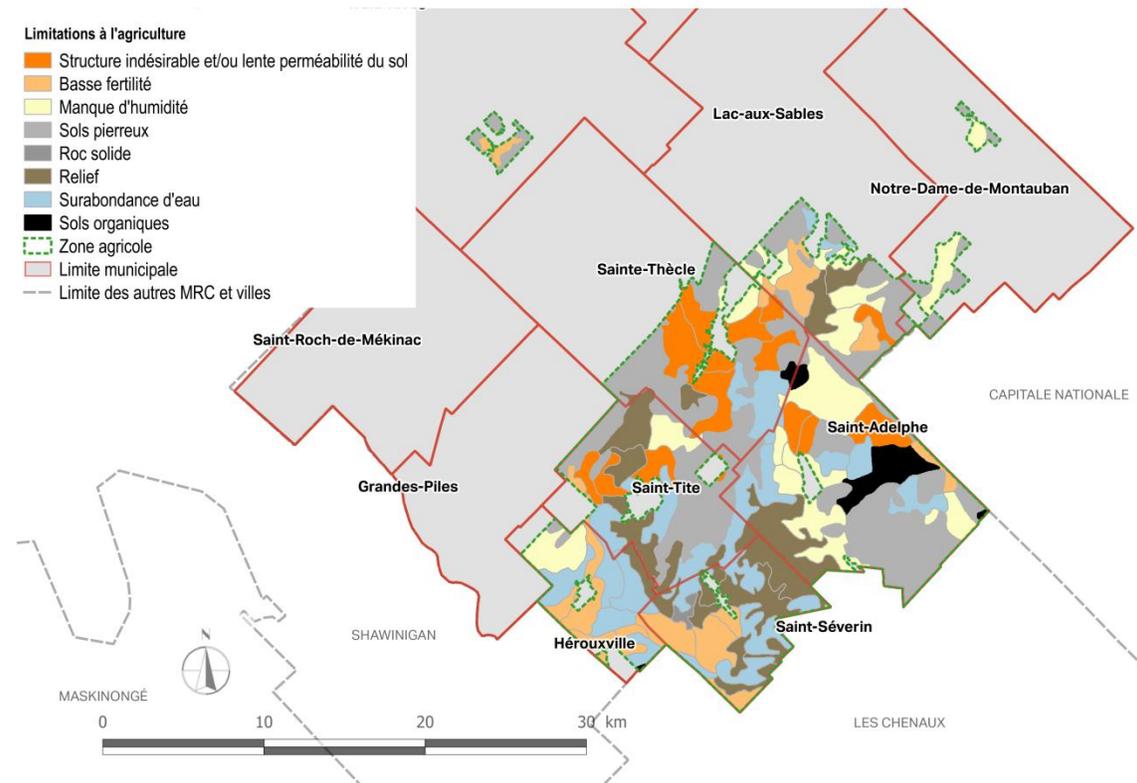
Graphique 3 Classification des sols en fonctions des limitations à l'agriculture



Source: ARDA, 1960

La figure 4 localise ces facteurs limitatifs à l'agriculture dans la zone agricole et le tableau D chiffre leur répartition par municipalité. Les sols pierreux sont plus présents dans les municipalités de Saint-Adelphe, de Sainte-Thècle et de Saint-Tite alors que les limitations liées au relief sont plus présentes à Saint-Tite et Saint-Séverin. Il est toutefois important de noter que les sols avec des limitations liées à la surabondance d'eau ou la basse fertilité peuvent être mis en valeur par des travaux de drainage et l'utilisation d'engrais. Les sols présentant des limitations plus sévères peuvent tirer un potentiel par une vocation plus orientée vers la production animale ou de certaines cultures qui sont moins exigeantes.

Figure 4 Limitations à l'agriculture dans la zone agricole



Source: ARDA, 1960

Tableau D Répartition des limitations à l'agriculture en zone agricole par municipalité

Municipalité	Hérrouville	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Saint-Adelphe	Saint-Séverin	Saint-Tite	Sainte-Thècle	Trois-Rives
Sols organiques	1%	0%	0%	93%	0%	0%	6%	0%
Structure indésirable /lente perméabilité du sol	0%	5%	0%	22%	0%	18%	56%	0%
Basse fertilité	43%	21%	0%	5%	23%	2%	1%	5%
Manque d'humidité	11%	17%	10%	48%	0%	7%	7%	0%
Sols pierreux	1%	15%	3%	31%	0%	18%	30%	2%
Roc solide	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Relief	9%	4%	0%	0%	23%	55%	9%	0%
Surabondance d'eau	29%	3%	0%	21%	15%	20%	12%	0%

Source: Arda, 1980

## 1.2.4 HYDROGRAPHIE

### Bassins versants

Trois bassins versants principaux couvrent le territoire de la MRC de Mékinac : le bassin de la rivière Saint-Maurice, le bassin de la rivière Batiscan et le bassin de la rivière Sainte-Anne.

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice s'étend sur 43 427 km<sup>2</sup> et traverse cinq régions administratives. Il couvre la portion ouest du territoire de la MRC. 17 % de la bande riveraine de la rivière se trouve dans Mékinac, dans les municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac, Trois-Rives et les territoires non organisés (TNO). Les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles, au secteur manufacturier et au tourisme et récréotourisme prennent une importance particulière dans les limites de ce bassin versant.<sup>7</sup>

Le bassin versant de la rivière Batiscan couvre une superficie de 969 km<sup>2</sup> sur la portion sud-est du territoire. Il abrite plus de 10 000 résidents de la MRC à l'intérieur de ses limites et ses principales activités économiques sont l'agriculture et la foresterie, de même que l'industrie touristique qui est en pleine croissance.<sup>8</sup>

Le bassin versant de la rivière Sainte-Anne couvre 142 km<sup>2</sup> de la MRC de Mékinac et touche le territoire des municipalités de Saint-Adelphe, Notre-Dame-de-Montauban et Lac-aux-Sables. La forêt (82 %) et l'agriculture (12 %) occupent la plus grande proportion de sa superficie.<sup>9</sup>

### Cours d'eau et lacs

Une multitude de lacs et de cours d'eau se trouvent sur le territoire de la MRC. Au total, les lacs et les rivières répertoriées se dénombrent à près de 5 000 et occupent une superficie de plus de 61 400 hectares. Parmi les rivières traversant le territoire agricole se trouvent la rivière des Envies, la rivière Batiscan, la rivière Tawachiche et la rivière Mékinac. La majorité des lacs de la zone agricole se situent dans les municipalités de Saint-Tite, Sainte-Thècle et Saint-Adelphe. En ce qui concerne l'ensemble des cours d'eau, ceux qui se trouvent en zone agricole comptent pour approximativement 12 % du total des cours d'eau de la MRC.

Le portrait régional de l'eau de la Maurice fait par le MDDELCC identifie des problématiques particulières liées à la qualité de l'eau dans certaines rivières et certains lacs. Ces problématiques sont liées aux anciennes pratiques forestières et aux pratiques agricoles modernes dont les impacts se font toujours ressentir. Les éléments suivants sont ressortis des problématiques relevées :

- La rivière des Envies, qui fait l'objet d'un projet particulier quant à l'aménagement de ses berges est aux prises avec des sources importantes de pollution d'origine agricole et l'érosion des sols y affecte considérablement la qualité de l'eau (matières en suspension, turbidité).
- Des débris ligneux, des billes de bois et des écorces se sont accumulés au fond de la rivière Saint-Maurice et quelques-uns de ses tributaires et ce, malgré l'arrêt du flottage du bois il y a plus de 20 ans et du nettoyage des berges. Cette situation a des effets

<sup>7</sup> Alliance Environnement, Plan directeur de l'eau et de mise en valeur de la rivière Saint-Maurice, 2004

<sup>8</sup> SAMBBA, Plan directeur de l'eau de la rivière Batiscan, 2015

<sup>9</sup> Bitzakidis, Stéfano, Portrait hydrologique et multi ressources du bassin versant de la rivière Sainte-Anne, 2003

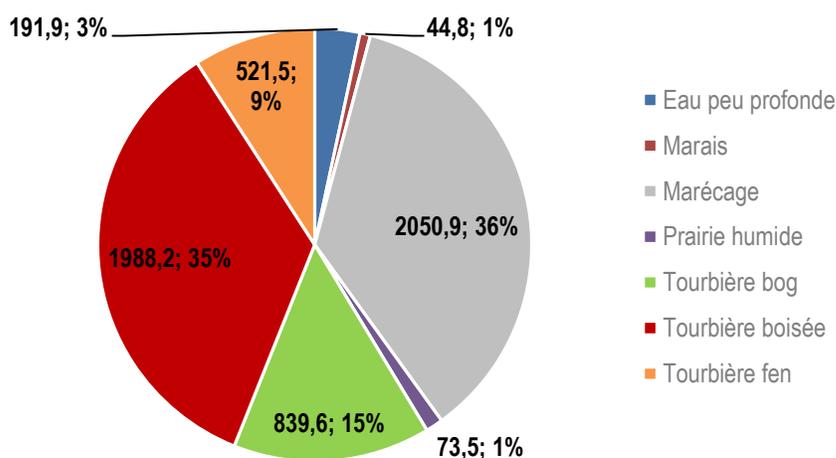
indésirables sur la qualité l'eau et entraîne des concentrations élevées de mercure dans la chair du poisson<sup>10</sup>

### Milieux humides.

Selon une étude réalisée par Canards Illimités Canada en 2008, les milieux humides couvrent plus de 13 200 hectares de la MRC de Mékinac, soit l'équivalent à 2,4 % de sa superficie totale. Au total, ceux-ci comptent pour 10 % de l'ensemble des milieux humides de la Mauricie. Ils sont généralement dispersés sur le territoire, mais 60 % se concentrent à l'extrémité ouest de la MRC dans les TNO de Rivière-de-la-Savane et du Lac-Normand. La présence active du castor contribue à la création et au maintien de milieux humides en zone forestière.

Plus de 4 900 hectares des milieux humides de la MRC se trouvent en zone agricole, principalement dans les municipalités de Saint-Adelphe et de Hérouxville, où de nombreux marécages et tourbières (63 % des marécages et 75 % des tourbières de la MRC) sont présents.

Graphique 4 Proportions des types de milieux humides en zone agricole en hectares et en %



Source : MRC de Mékinac, 2014

« [S]ur terres publiques, la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) en milieux forestiers et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrée par le MRNF, et de la Loi sur les pêches lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson (aussi applicable sur terres privées); la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection des milieux hydrique et riverain;<sup>11</sup>

Les activités humaines (ex. : exploitation forestière, agriculture, développement de la villégiature, etc.) exercent certaines pressions sur les milieux humides répertoriés et engendrent des conséquences liées à la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats fauniques dans certains plans d'eau. En Mauricie, les activités de production céréalières, de fourrages et maraîchères, de

<sup>10</sup> MDDELCC, Portrait régional de l'eau de la Mauricie, 2016

<sup>11</sup> Canards Illimité, Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Mauricie, 2008

même que les activités forestières représentent plus du trois quarts des sources de perturbations des milieux humides relevées par le MDDELCC.<sup>12</sup>

Les milieux humides sont très souvent perçus comme des contraintes supplémentaires par les producteurs agricoles qui doivent réaliser des travaux de drainage sur leurs terres pour assurer la productivité des sols et qui sont confrontés à une multiplication des normes environnementales en matière de protection. Bien que ces normes soient nécessaires à la protection de la biodiversité et des services environnementaux rendus par ces écosystèmes, les agriculteurs soulignent la nécessité de revoir la gestion des certificats d'autorisation émis par le ministère et de déterminer de façon précise les usages et activités permises par type de milieux humide.<sup>13</sup>

### 1.2.5 TENURE DES TERRES

#### Tenure publique

Un peu plus de 80 % du territoire de la MRC se situe en territoire public. Les terres publiques sont particulièrement importantes dans les municipalités situées au nord-ouest de la MRC, mais sont aussi présentes dans les municipalités plus au sud comme Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac, Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables. Ces terres boisées comprennent 4 ZEC, 2 pourvoies et une réserve faunique et certains secteurs présentent un potentiel de développement intéressant pour les productions forestières traditionnelles et non traditionnelles.

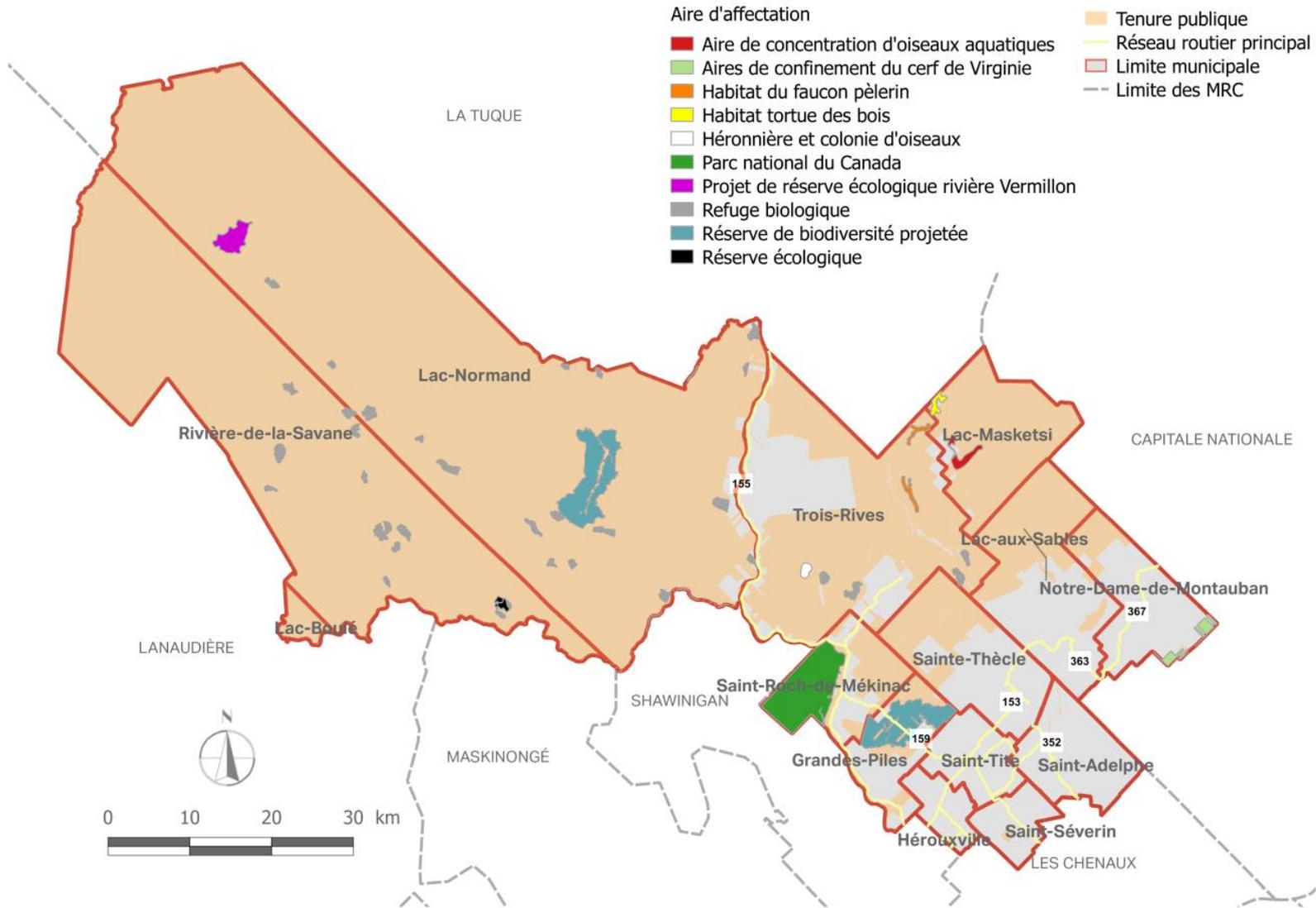
Le Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie détermine ses objectifs d'aménagement et précise les secteurs où un statut de protection limite le développement des activités.

---

<sup>12</sup> MDDELCC, Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec, 2016

<sup>13</sup> UPA, Milieux humides : le point de vue des agriculteurs, 2014

Figure 5 Aires d'affectation ayant un statut de protection sur les terres publiques



Source: MRC de Mékinac et gouvernement du Québec

Le tableau E présente le détail des intentions relatives à chacune des aires d'affectation bénéficiant d'un statut de protection sur les terres publiques de la MRC. Au total, plus de 20 000 hectares en superficie présentent un statut de protection.

Tableau E Aires d'affectation avec un statut de protection sur les terres publiques de la MRC

Aire d'affectation	Superficie en hectares	Intention au plan
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	444	Sauvegarder l'habitat où se rassemble la sauvagine
Aire de confinement du cerf de Virginie	538	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie
Habitat du faucon pèlerin	427	Préserver l'habitat du faucon pèlerin, espèce menacée ou vulnérable
Habitat tortue des bois	231	Préserver l'habitat de la tortue des bois, une espèce menacée ou vulnérable
Héronnière et colonie d'oiseaux	187	Sauvegarder l'habitat du grand héron et du bihoreau à couronne noire
Projet de réserve écologique Rivière Vermillon	1029	Protection stricte projetée
Refuge biologique	3955	Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison de son caractère rare ou ancien.
Réserve de biodiversité projetée	7698	Préserver un milieu terrestre constituant une formation physique ou un groupe de formations représentatif de la biodiversité de la région naturelle des Laurentides méridionales (Province « C ») tout en le rendant accessible au public, principalement à des fins de récréation
Réserve écologique	187	Protection stricte
<b>Total</b>	<b>20 475</b>	

Source : Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie. MRNF, 2012

### Tenure privée

Les terres privées représentent approximativement 20 % du territoire de la MRC et comprennent les terres agricoles, les périmètres urbains et l'ensemble des forêts privées. Elles se concentrent plus particulièrement dans les municipalités situées au sud du territoire soit Saint-Adelphe, Saint-Tite, Sainte-Thècle, Hérouxville, Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-Sables (portion sud) et Grandes-Piles.

## 1.3 CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE AGRICOLE

### 1.3.1 SUPERFICIE ET RÉPARTITION MUNICIPALE

La zone agricole de la MRC de Mékinac occupe 9,2 % de la superficie totale du territoire, soit 47 406 hectares. Elle se répartit sur le territoire de 8 municipalités selon le tableau F suivant :

Tableau F Répartition de la zone agricole entre les municipalités de Mékinac

Municipalités	Superficie totale	Superficie zone agricole	Portion du territoire en ZA	Répartition municipale
	ha	ha	%	%
		2010	2010	2010
Notre-Dame-de-Montauban	16 424	1 295	7.9	3
Lac-aux-Sables	26 716	5 476	20.5	12
Saint-Adelphe	13 724	13 494	98.3	28
Saint-Séverin	6 172	6 040	97.9	13
Saint-Tite	9 150	8 044	87.9	17
Hérouxville	5 216	4 462	85.5	9
Grandes-Piles	11 462	0	0.0	0
Sainte-Thècle	21 177	8 028	37.9	17
Trois-Rives	59 548	568	1.0	1
Saint-Roch-de-Mékinac	14 157	0	0.0	0
TNO	332 968	0	0.0	0
<b>MRC Mékinac</b>	<b>516 714</b>	<b>47 406</b>	<b>9.2</b>	<b>100</b>
<b>Total Mauricie</b>	<b>3 558 495</b>	<b>241 637</b>	<b>7</b>	

Source : CPTAQ, rapport annuel 2009-2010

- En excluant la superficie des TNO, la zone agricole occupe près de 26 % du territoire, municipal.
- La plus grande superficie agricole de Mékinac se trouve dans la municipalité de Saint-Adelphe qui à elle seule, détient près de 30 % de la zone agricole de la région.
- Les municipalités de Grandes-Piles et de Saint-Roch-de-Mékinac de même que les TNO ne possèdent quant à eux aucune superficie en zone agricole.

### 1.3.2 ÉVOLUTION DE LA ZONE AGRICOLE

La *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* est chargée de recevoir chacune des demandes de lotissement, d'aliénation, d'inclusion ou d'exclusion d'un lot dans la zone agricole et d'autorisation pour l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture. Son rôle consiste à traiter ces demandes tout en s'assurant de protéger le territoire agricole de la province.

La compilation des données des rapports annuels de la CPTAQ permet de rendre compte de l'évolution de la zone agricole de la MRC de Mékinac de 1998 à 2015. Dans la région, sa superficie a connu certaines variations qui sont exprimées dans le graphique suivant :

Graphique 5 Évolution de la zone agricole entre 1998 et 2015 selon les rapports annuels de la CPTAQ



Source: Compilation des rapports annuels de la CPTAQ entre 1998 et 2015

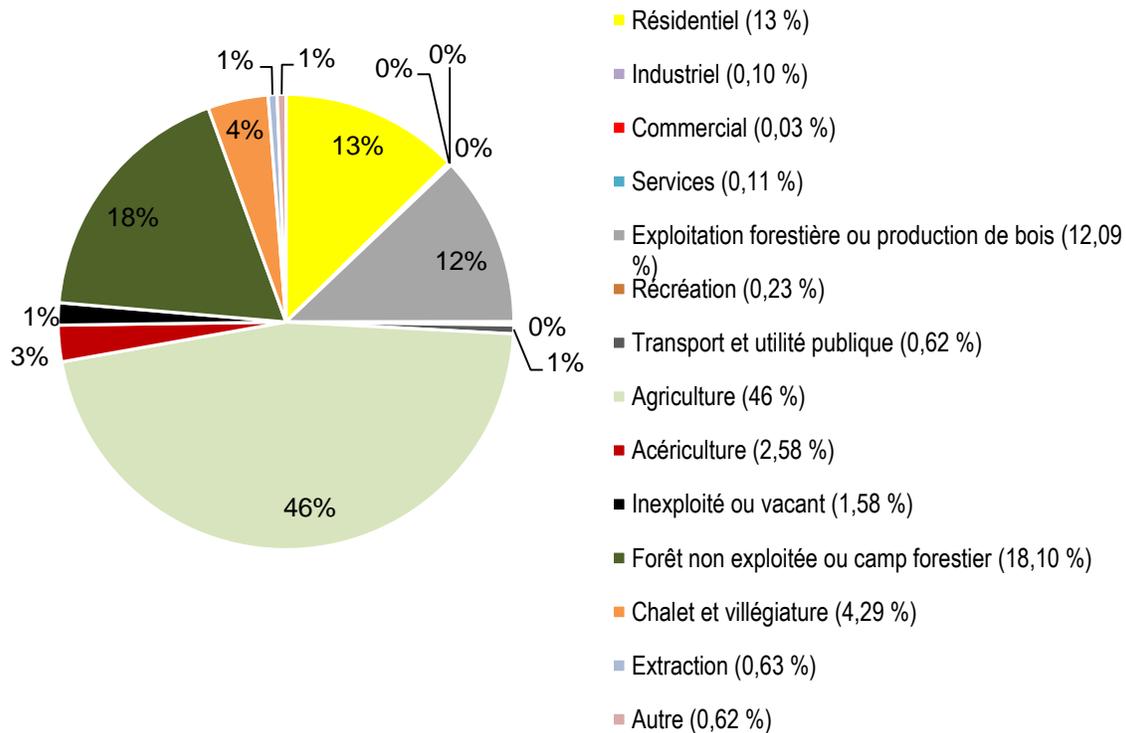
Depuis la révision de la zone agricole décrétée en 1992, 7 hectares ont fait l'objet d'une inclusion et 106 hectares, l'objet d'une exclusion. Globalement, le pourcentage du territoire de la MRC situé en zone verte est tout de même resté stable et n'a connu que peu de variation, s'établissant à 9 %.

### 1.3.3 UTILISATION DE LA ZONE AGRICOLE

#### Rôle d'évaluation foncière

Bien que la gestion de la zone agricole soit soumise au contrôle de la CPTAQ, la compilation des données tirées des rôles d'évaluation foncière de chacune des municipalités permet de mesurer l'importance de chaque fonction présente. Le graphique 6 illustre la proportion de chacune de ces fonctions pour la zone verte de la région.

Graphique 6 Utilisation du sol en zone agricole en 2016



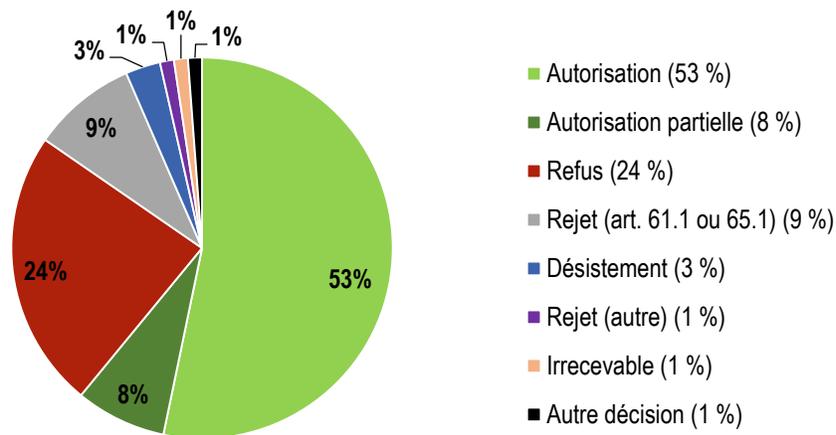
Source : Rôles d'évaluation foncière des municipalités de la MRC, 2016

Les activités agricoles et acéricoles occupent près de 50 % de la superficie totale de la zone agricole de Mékinac. Les autres fonctions plus fortement représentées sont celles liées aux activités résidentielles (13 %) et à l'exploitation forestière ou la production de bois (12,09 %). De nombreux secteurs boisés non exploités sont également présents et occupent près de 20 % de sa superficie.

#### Demandes d'autorisation à des fins autres qu'agricoles

Depuis 1998, les données compilées par la CPTAQ permettent de constater que celle-ci a eu le mandat de traiter 169 dossiers dans la région de Mékinac. Parmi ces dossiers, plus de 60 % ont mené à une autorisation ou une autorisation partielle. Le graphique 7 présente les résultats des demandes présentées entre le 1<sup>er</sup> avril 1998 et le 31 mars 2016.

Graphique 7 Décisions rendues (volets) par la CPTAQ sur le territoire de la MRC entre 1998 et 2016



Source: Compilation des décisions rendues par la CPTAQ entre 1998 et 2016

Au total, entre 1998 et 2016, plus de 200 hectares ont donc été autorisés pour leur utilisation à des fins autres qu'agricoles. De ce nombre, près de 70 % étaient attribuables à des demandes pour un nouvel usage résidentiel (les résidences agricoles sont également comptabilisées) et 18 % pour des usages récréotouristiques ou agrotouristiques. Le tableau G présente les nouveaux usages autorisés par la CPTAQ entre 1998 et 2016.

Tableau G Nouveau usages autorisés en zone agricole entre 1998 et 2016

Type de fonction	Nombre d'hectares autorisé	%
Résidentiel	144,49	68,39%
Commercial et industriel	6,53	3,09%
Énergie, transport et communication	2,24	1,06%
Exploitation des ressources	18,12	8,58%
Récréotourisme et agrotourisme	39,76	18,82%
Service d'utilité publique	0,12	0,06%
Total	211,26	100%

Source : Compilation effectuée à partir des données fournies par la CPTAQ, 2016

La compilation des données permet de constater que les superficies autorisées sont plus importantes dans les municipalités de Lac-aux-Sables (49 % de la superficie totale), de Saint-Tite (15 %), de Hérouxville (13 %) et de Saint-Adelphe (10 %). Les demandes d'autorisation avec les superficies les plus vastes visaient essentiellement la construction de chalets aux abords des plans d'eau.

### Îlots déstructurés

La superficie de la zone agricole utilisée à des fins résidentielles est liée à la présence d'îlots déstructurés qui ont été reconnus au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Mékinac par le biais d'une demande à portée collective présentée à la CPTAQ. Les îlots déstructurés font partie de l'ensemble déstructuré de la zone agricole. Ils se caractérisent par la dominance d'usages non agricoles (de nature récréative dans une grande majorité des cas), le morcellement de leur structure foncière et la présence de superficies vacantes non récupérables pour l'agriculture. L'objectif d'aménagement principal pour ces secteurs consiste à limiter leur extension afin de protéger la zone agricole.

Le premier type représente des « îlots avec morcellement ». Pour ce type d'îlots, le morcellement (aliénation) des lots est permis et il est du ressort du niveau municipal (MRC, Municipalités) de déterminer quel type de résidences elles veulent y autoriser, ainsi que la densité d'occupation. Dans ces îlots, les autres usages complémentaires aux usages résidentiels (chemins d'accès, rues et autres services pour desservir ces résidences : aqueduc, égout, électricité, etc.) y sont aussi autorisés, même s'il n'en est pas fait mention expressément au dispositif de la décision. À l'intérieur des 94 îlots de ce type, seules les normes relatives au zonage municipal s'appliquent.

Le deuxième type représente des « îlots sans morcellement et vacants ». Dans les 7 îlots de ce type, l'aliénation de nouvelles unités foncières n'est pas autorisée. De plus, seules les unités foncières vacantes au 21 septembre 2011 et demeurées vacantes depuis cette date pourront accueillir une résidence.

Finalement, le troisième type représente des « îlots traversants ». Dans les 2 îlots de ce type, tous les lots à être formés devront avoir un frontage minimal de 100 mètres sur le chemin public de manière à limiter la densification résidentielle.

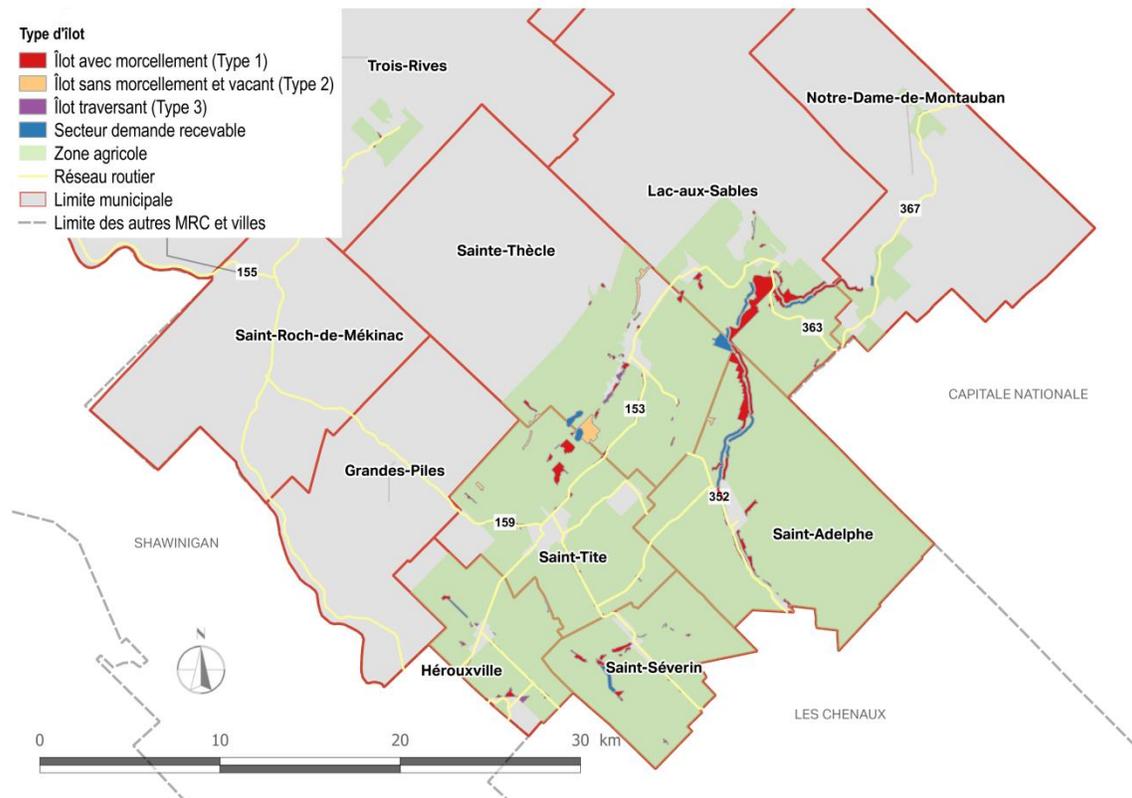
Tableau H Îlots déstructurés et secteurs d'implantation d'unités résidentielles

Type d'îlot	Nombre	Superficie en hectares
Îlot avec morcellement (Type 1)	94	1 260,15
Îlot sans morcellement et vacant (Type 2)	7	192,9
Îlot traversant (Type 3)	2	39,1
<b>Sous total</b>	<b>103</b>	<b>1 492,15</b>
Secteur demande recevable	8	341,5
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>1 833,65</b>

Source: MRC de Mékinac, 2016

Les superficies touchées par les îlots déstructurés sont plus fortement représentées dans les municipalités de Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe et Sainte-Thècle qui disposent respectivement de 28 %, 26 % et 20 % de leur superficie totale sur le territoire. La figure suivante situe l'ensemble de ces îlots sur le territoire.

Figure 6 Îlots déstructurés en zone agricole



Source: MRC de Mékinac, 2016

### 1.3.4 FRICHES AGRICOLES

« Une friche fait référence à une superficie agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée, où s'implante graduellement une végétation naturelle, incontrôlée et donc impossible à travailler avec un équipement aratoire conventionnel. »<sup>14</sup>

Les friches représentent une sous-utilisation économique des terres agricoles, peuvent avoir un impact visuel négatif et contribuent à la dévaluation des propriétés avoisinantes.<sup>15</sup> Des superficies importantes laissées en friche sur le territoire d'une municipalité donnent un indice de l'état du marché des terres. À Mékinac, un inventaire a été réalisé en 2008 afin d'estimer les superficies laissées en friches dans les coulées seulement, où les pentes abruptes limitent les travaux. Au total, plus de 2 500 hectares ont ainsi pu être répertoriés et classifiés selon 4 types de

<sup>14</sup> MAPAQ. Fiche d'information sur la remise en état des terres en friche, 2016

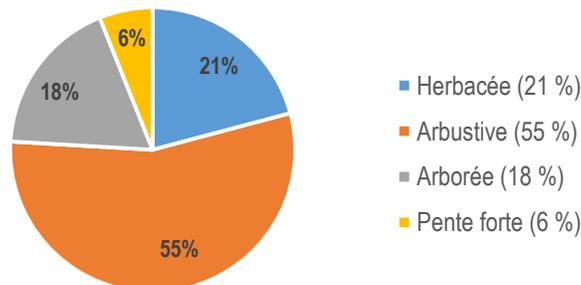
<sup>15</sup> Agriculture et agroalimentaire Canada, Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation. (2008)

friches: herbacée, arbustive, arborée ou pente forte. Il n'existe pas au Québec de classification uniforme et précise de l'état des friches. Elles ont ici été classifiées en fonction de la couverture végétale existante ou de leur localisation dans une pente forte.

- Herbacée : Ces friches correspondent aux secteurs où plus de 50 % de la superficie est composée de plantes herbacées. Ce type de friche peut représenter une source de nuisance pour les terres avoisinantes puisque celles-ci contribuent à la propagation de mauvaises herbes comme l'herbe à poux
- Arbustive : Ces friches correspondent aux secteurs où plus de 50 % de la superficie est composée d'arbustes et de végétaux semi-ligneux
- Arborée : Ces friches correspondent aux secteurs où plus de 50 % de la superficie est composée de végétaux ligneux
- Pente forte : Ces friches ont la caractéristique de se localiser dans une pente forte

Le stade du couvert végétal de la friche donne un indice sur les possibilités d'aménagement et la nature des travaux nécessaires pour assurer un retour à la production. Le graphique 8 propose la répartition des friches comptabilisées selon le type.

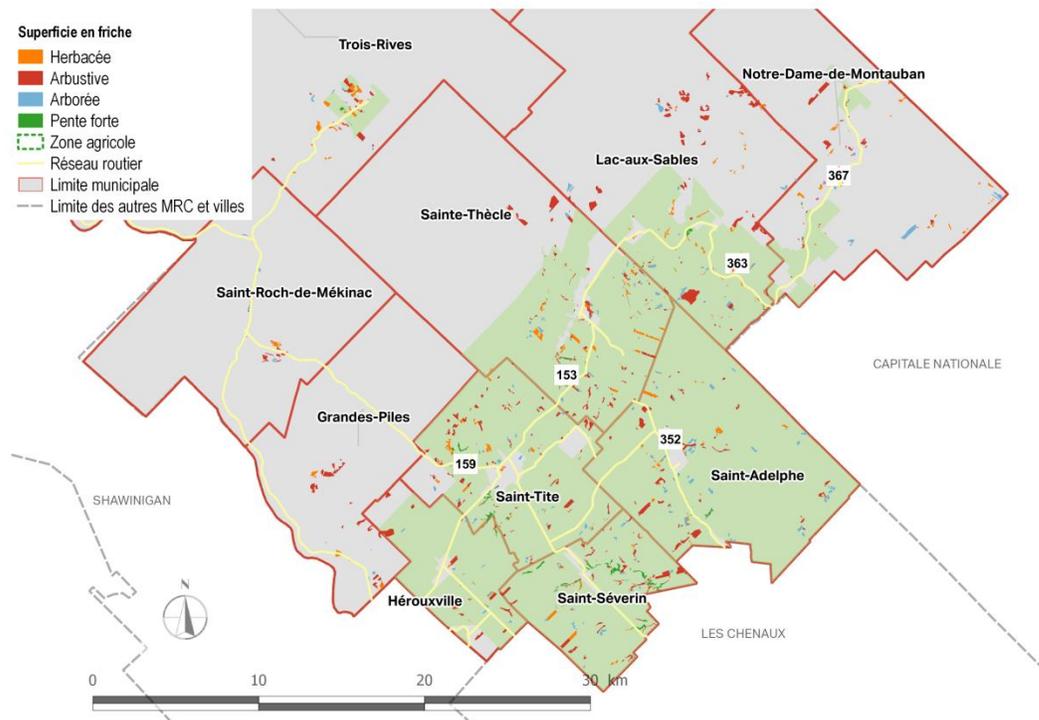
**Graphique 8 Répartition des friches selon le type en %**



Source : Étude du Syndicat des producteurs de bois (SPBM), 2008

La figure 7 identifie pour sa part la localisation de l'ensemble de ces friches dans les coulées sur le territoire. Il n'y a pas pour le moment de caractérisation qui permet de localiser les friches qui se situent à l'extérieur des coulées (sur des terres plus planes). Leur nombre et leur importance seraient donc plus importants.

Figure 7 Les friches répertoriées dans les coulées



Source: Étude du Syndicat des producteurs de bois (SPBM), 2008

Les données indiquent que les municipalités qui présentent les superficies les plus importantes sont Lac-aux-Sables (18 %), Sainte-Thècle (15 %) et Saint-Adelphe (14 %).

## 1.4 LES EXPLOITATIONS ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES

### 1.4.1 EXPLOITATIONS AGRICOLES

Comme il a été présenté dans les sections précédentes, approximativement 9 % du territoire de la MRC se trouve en zone agricole permanente protégée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA)*. Dans les municipalités plus au sud (Saint-Tite, Saint-Séverin, Saint-Adelphe et Hérouxville), la zone agricole occupe pratiquement l'ensemble de la superficie du territoire municipal. Ce sont dans ces municipalités où l'on trouve également le plus grand nombre d'exploitations agricoles, comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau I Nombre d'entreprises agricoles par municipalité

Municipalités	Nombre d'entreprises agricoles		Portion du territoire en ZA
	2004	2010	%
			2010
Notre-Dame-de-Montauban	9	7	7.9
Lac-aux-Sables	10	7	20.5
Saint-Adelphe	28	26	98.3
Saint-Séverin	25	20	97.9
Saint-Tite	38	33	87.9
Hérouxville	22	21	85.5
Grandes-Piles	0	0	0
Sainte-Thècle	30	27	37.9
Trois-Rives	3	3	1
Saint-Roch-de-Mékinac	0	0	0
TNO	0	0	0
MRC Mékinac	165	144	9
Total Mauricie	1111	998	7
Total Québec	29 877	28 433	5

Source: MAPAQ, 2010

Une diminution de 10 % du nombre d'exploitations agricoles a été enregistrée sur le territoire de la MRC entre 2004 à 2010, ce qui représente une diminution nette de 21 entreprises. Ces données se comparent à celles de la Mauricie et de l'ensemble de la province où une diminution du nombre de fermes est également observée.

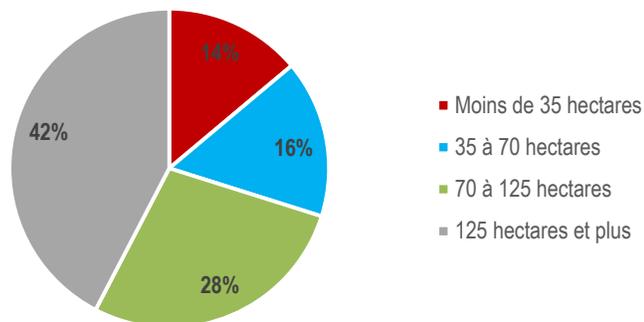
### 1.4.2 TAILLE DES FERMES

Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) de 2008 fait état des effets qu'a engendrés l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, dont l'un des objectifs vise à limiter le morcellement des entités foncières. Ces effets sont principalement liés à la prédominance des fermes de moyenne et de grande taille et à la sous-occupation de la zone verte. De plus, ils limitent les possibilités de transfert à la relève et de diversification des entreprises agricoles. La commission rappelle l'importance de la consolidation et du raffermisssement des mécanismes de protection du territoire agricole pour contrer l'étalement urbain.

À Mékinac, la superficie moyenne des entreprises a considérablement augmenté entre 2004 et 2010, passant de 130 hectares à 151 hectares. À titre comparatif, la superficie moyenne des entreprises du Québec est de 118 hectares et celle de la Mauricie, 119 hectares.

La CPTAQ, dans son document de réflexion sur l'appréciation des demandes de morcellement de ferme, précise qu'une entité foncière appartenant à un seul tenant est considérée suffisante pour y pratiquer l'agriculture est d'au moins 100 hectares. À Mékinac, la superficie des exploitations agricoles se répartit selon le graphique 9 suivant :

Graphique 9 Superficie des exploitations agricoles



Source : MAPAQ, 2010

Plus de 40 % des exploitations agricoles de Mékinac ont une superficie plus grande que 125 hectares. Il existe cependant une proportion importante de fermes de plus petite taille. En effet, 30 % d'entre elles disposent d'une superficie de moins de 70 hectares.

Tableau J Strates de superficies des exploitations agricoles en 2010 par municipalité

Strate de superficies 2010	Moins de 35 (HA)	35 à < 70 (HA)	70 à 125 (HA)	125 (HA) et plus	Total
Municipalités					
Notre-Dame-de-Montauban			4	3	7
Lac-aux-Sables		1	1	5	7
Saint-Adelphe	2	5	7	12	26
Saint-Séverin		3	6	11	20
Saint-Tite	10	3	7	13	33
Hérouxville	8	4	6	3	21
Grandes-Piles					
Sainte-Thècle		6	8	13	27
Trois-Rives		1	1	1	3
Saint-Roch-de-Mékinac					
TNO					
Mékinac	20	23	40	61	144
Mauricie	237	210	238	313	998

Source: MAPAQ, 2010

La majorité des fermes de plus de 125 hectares sont réparties dans les municipalités de Saint-Tite, Sainte-Thècle, Saint-Adelphe et Saint-Séverin. Les municipalités de Saint-Tite et de Hérouxville concentrent pour leur part la presque totalité des fermes de moins de 35 hectares.

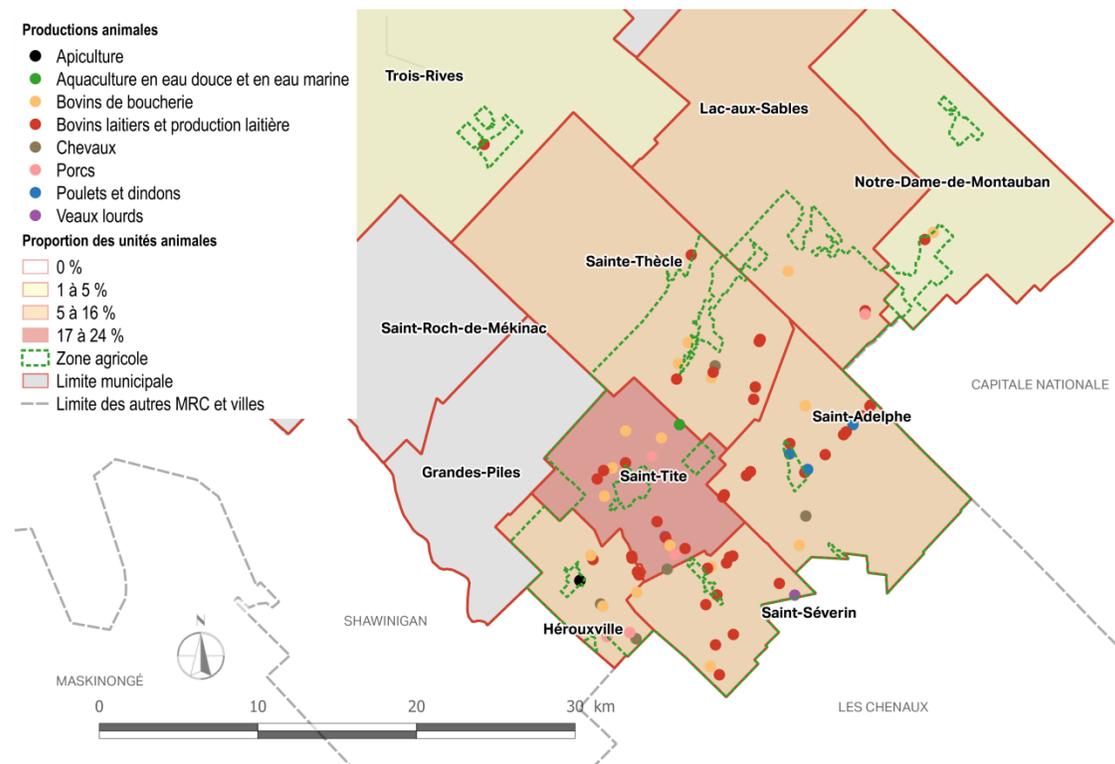
### 1.4.3 PRODUCTIONS ANIMALES

En 2010, la région de Mékinac comptait 88 entreprises ayant une production animale comme activité principale. De plus, le nombre d'unités animales était établi à plus de 8 500, soit approximativement 10 % de la production totale de la Mauricie. Entre 2004 et 2010, la région a connu une diminution de 26 (-23 %) entreprises en production animale et une réduction de près de 1 000 unités animales (-11 %). Cette diminution peut s'expliquer de plusieurs façon. Par exemple, les difficultés vécues dans le secteur porcin entre 2005 et 2010 ont amené un producteur à quitter le secteur, ou encore la faiblesse du marché du bœuf qui, a entraîné quelques producteurs vers la cessation ou la modification de leurs activités.

Les revenus totaux tirés des productions animales ont toutefois connu une augmentation au cours de cette même période, ceux-ci passant de 24 000 000 \$ en 2004 à près de 27 000 000 \$ en 2010, du fait de l'amélioration de la productivité dans les entreprises.

La figure suivante localise l'ensemble de ces entreprises sur le territoire et illustre la répartition des unités animales sur le territoire.

Figure 8 Localisation des entreprises en production animale sur le territoire de la MRC



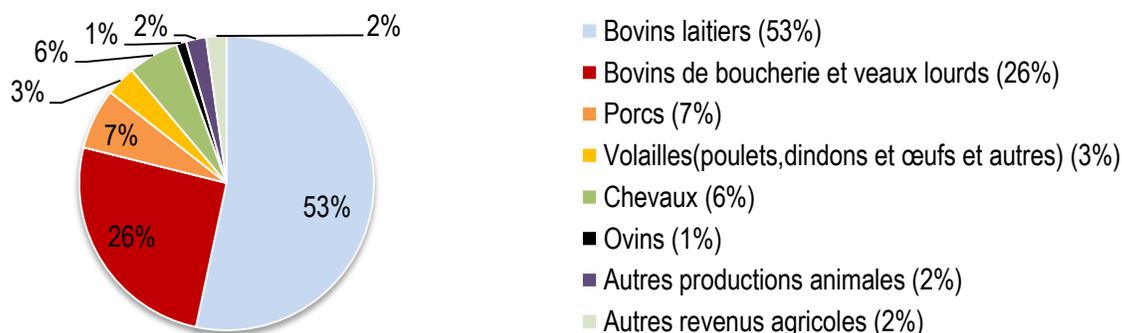
Source: MAPAQ, 2010

La municipalité de Saint-Tite concentre près du quart de la totalité des unités animales de la MRC. Cependant, en termes de densité d'élevage par rapport à la superficie cultivée, les municipalités de la MRC présentent des résultats moins importants que ceux de la Mauricie où la moyenne est établie à 0,98 unité animale par hectare cultivé. En effet, la densité moyenne pour la MRC s'établit à 0,61 unité animale par hectare cultivé. Les densités animales sont plus élevées à Hérouxville (1,0), mais sont en deçà de cette moyenne dans toutes les autres municipalités. Entre 2004 et 2010, des variations de cheptel assez significatives se sont produites et ont entraîné une diminution de plus 10 % des unités animales sur le territoire, la municipalité de Saint-Tite étant la plus touchée.

Bien que la situation se soit améliorée dans le porc, les volumes de production, donc le cheptel, n'ont pas augmenté pour compenser les diminutions subies précédemment. Une embellie dans le prix de la viande bovine en 2014-2015 a également permis à plusieurs producteurs de souffler un peu, mais globalement la situation ne s'est guère améliorée comparativement à la période précédente. Depuis 2014, les incertitudes concernant la gestion de l'offre dans le secteur laitier ainsi que la baisse du prix du lait ont amené les producteurs à réfléchir sur l'avenir de leur entreprise. Plus précisément, depuis les 5 dernières années, le nombre de producteurs de lait pour la région de la Mauricie a diminué. Entre 2012 et 2016, il y a eu une baisse de 50 producteurs.<sup>16</sup> À l'échelle de la province, certains producteurs ont décidé de vendre leur quota et leur troupeau pour se consacrer aux grandes cultures.

Le graphique 10 illustre la répartition des exploitations en production animale pour l'année 2010.

Graphique 10 Répartition des exploitations en production animale, 2010



Source: MAPAQ, 2010

Parmi les entreprises enregistrées, plus de 75 % œuvraient dans la production laitière et la production de bovins de boucherie et de veaux lourds. Les autres productions ayant une plus grande importance sont la production de porc et la production de chevaux.

Les productions laitières et les productions de bovins de boucherie sont principalement localisées à Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Saint-Tite et Sainte-Thècle alors que la production de porc se concentre à Hérouxville, Saint-Tite, Saint-Adelphe et Saint-Séverin. La production équine est pour sa part présente dans les municipalités d'Hérouxville, Sainte-Thècle et Saint-Adelphe. Le tableau suivant présente les données relatives au nombre et à la densité d'élevage pour chaque municipalité.

<sup>16</sup> Les producteurs de lait du Québec, Compilation Groupe AGÉCO, 2016

Tableau K Répartition municipale du nombre et de la densité d'unités animales par hectare cultivé

Municipalités	Total		Densités	
	UA		u.a./ha	
	2004	2010	2004	2010
Notre-Dame-de-Montauban	160	103	0.3	0.2
Lac-aux-Sables	1052	1371	0.8	0.8
Saint-Adelphe	1578	1363	0.6	0.5
Saint-Séverin	1363	1167	0.5	0.5
Saint-Tite	2568	2074	0.9	0.7
Hérouxville	1511	1338	1.1	1.0
Grandes-Piles				
Sainte-Thècle	1374	1198	0.6	0.5
Trois-Rives	86	61	0.4	0.5
Saint-Roch-de-Mékinac				
TNO				
MRC Mékinac	9 692	8 676	0.70	0.61
<b>Total Mauricie</b>	<b>85 660</b>	<b>86 185</b>	<b>0.99</b>	<b>0.98</b>

Source: MAPAQ, 2010

### La production laitière

La production laitière revêt une importance particulière pour la région de Mékinac puisque plus de 53 % des exploitations agricoles déclarent cette production comme activité principale et que les revenus tirés de cette production pour 2010, établis à 15 092 211 \$, comptent pour 44 % des revenus agricoles de la région. Cette production par son statut particulier sous gestion de l'offre fait en sorte que les entreprises doivent détenir du quotas de production pour pouvoir assurer la mise en marché de leur lait.

Le quota laitier représente une quantité (de kilogramme de matière grasse) produite par jour. Récemment, des mesures ont été prises par les Producteurs de lait afin de fixer le prix au Québec du quota à 24 000 \$ le Kg/mg/jour. Il est difficile pour les entreprises d'acheter des grands volumes de quotas, en raison du système centralisé de vente, qui regroupe tous les volumes disponibles à l'échelle de la province et gère la demande provinciale. Globalement, à l'échelle régionale, le volume de quota a diminué au cours des vingt dernières années.

Les données des Producteurs de lait de la Mauricie pour Mékinac indiquent une diminution de 11 producteurs laitiers entre 2005 et 2015. En ce qui concerne les quotas, ceux-ci ont toutefois augmenté au cours de la même période, passant de 2 052 kilos en 2005 à 2 139 kilos en 2015. Il fait toutefois considérer que les municipalités de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban qui totalisent près de 95 kilos de quota n'étaient pas comptabilisées en 2005, ce qui fait en sorte que le nombre de quotas serait en fait plutôt stable.

### **La production bovine**

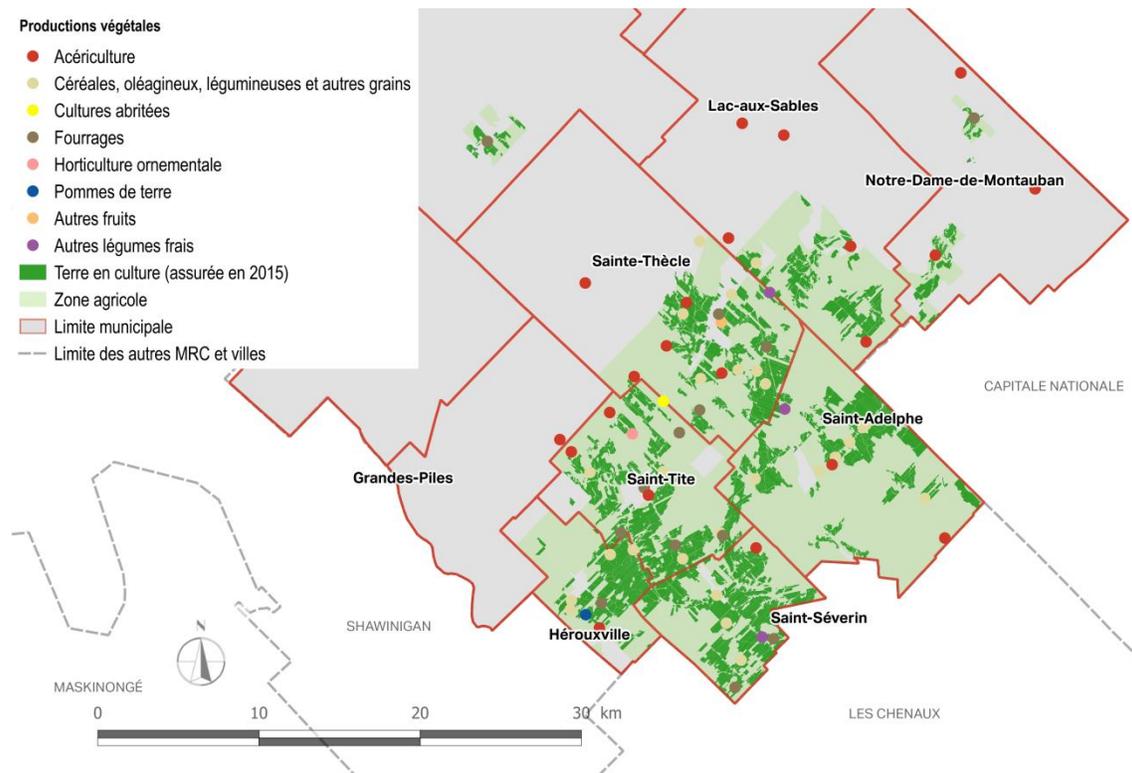
Les données du MAPAQ entre 2004 et 2010 identifient que le nombre d'entreprises déclarant la production bovine comme activité principale est passé de 32 en 2004 à 23 en 2010 sur le territoire de la MRC de Mékinac. Cette diminution peut s'expliquer par le contexte économique difficile de cette production. Elle peut également être attribuable à la hausse du prix des grains entre 2011 et 2013, qui a entraîné des cessations d'activités ou abandons de la production. De plus, selon la Financière agricole du Québec, il y a 9 clients qui sont assurés dans les productions bovines pour l'année 2016. Ces volumes proviennent de la clientèle inscrite à l'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA).

#### 1.4.4 PRODUCTIONS VÉGÉTALES

La région de Mékinac comptait 54 entreprises ayant une production végétale comme production principale en 2010, leur nombre ayant progressé de 6 % entre cette date et 2004. Les revenus totaux tirés de ce type de production ont toutefois connu une diminution au cours de cette même période. En effet, les revenus des productions végétales sont passés de 5 200 000 \$ en 2004 à 4 740 000 \$ en 2010, ce qui représente une baisse près de 9 %. Au total, les revenus pour 2010 correspondent à 7 % des revenus des productions végétales de l'ensemble de la Mauricie.

La figure 9 localise l'ensemble des entreprises de production végétale pour 2010, de même que l'ensemble des terres en cultures répertoriées par la Financière agricole du Québec en 2015.

Figure 9 Localisation des entreprises en production végétale et terres cultivées

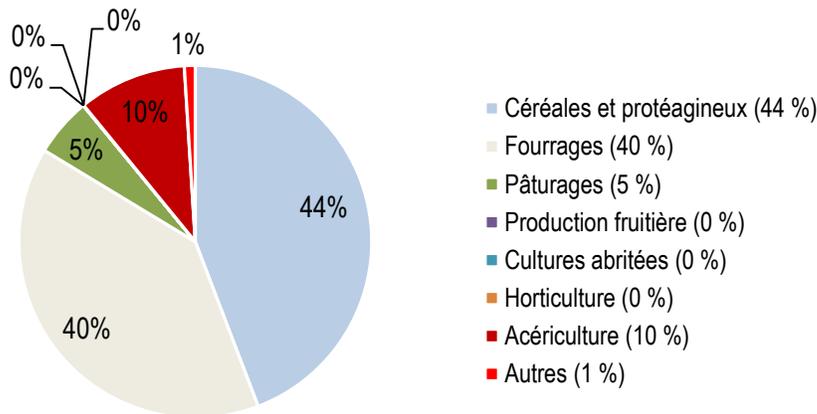


Source: MAPAQ, 2010

Plus de 14 000 hectares étaient cultivés à Mékinac en 2010, ce qui correspond à 30 % de la superficie de la zone agricole. De ce nombre, les productions de céréales et protéagineux (44 %) et les productions fourragères (40 %) dominaient largement. La plus grande proportion de la production en céréales et protéagineux est réalisée dans la municipalité de Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Lac-aux-Sables et Saint-Tite. En ce qui concerne les fourrages, ils sont majoritairement produits à Saint-Tite, Saint-Séverin, Sainte-Thècle et Saint-Adelphe.

Le graphique 11 présente la répartition des superficies dédiées à la production végétale sur le territoire.

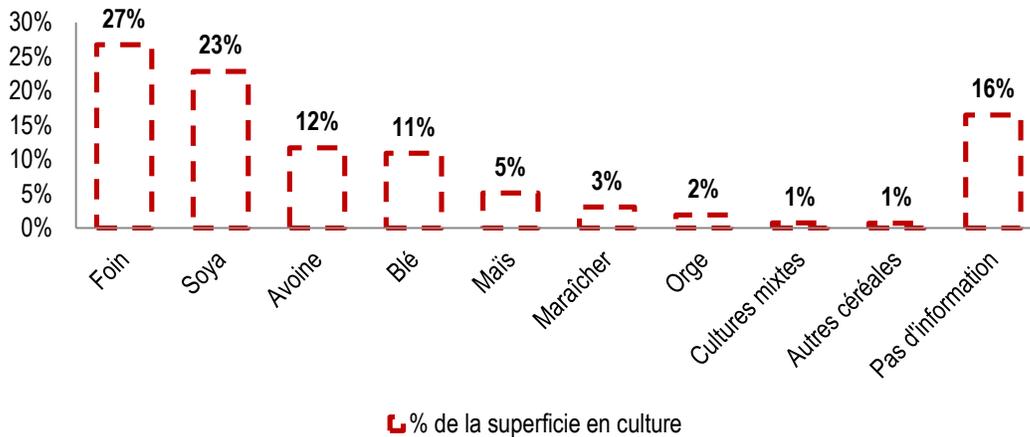
Graphique 11 Répartition des superficies en production végétale, 2010



Source: MAPAQ, 2010

En 2015, les données de la Financière agricole du Québec pour la MRC de Mékinac précisait que sur le total des superficies en culture, plus du quart était consacré à la production de foin, 23 % à la production de soya et 12 % à la production d'avoine.

Graphique 12 Cultures assurées à la Financière agricole du Québec en 2015 (hectares)

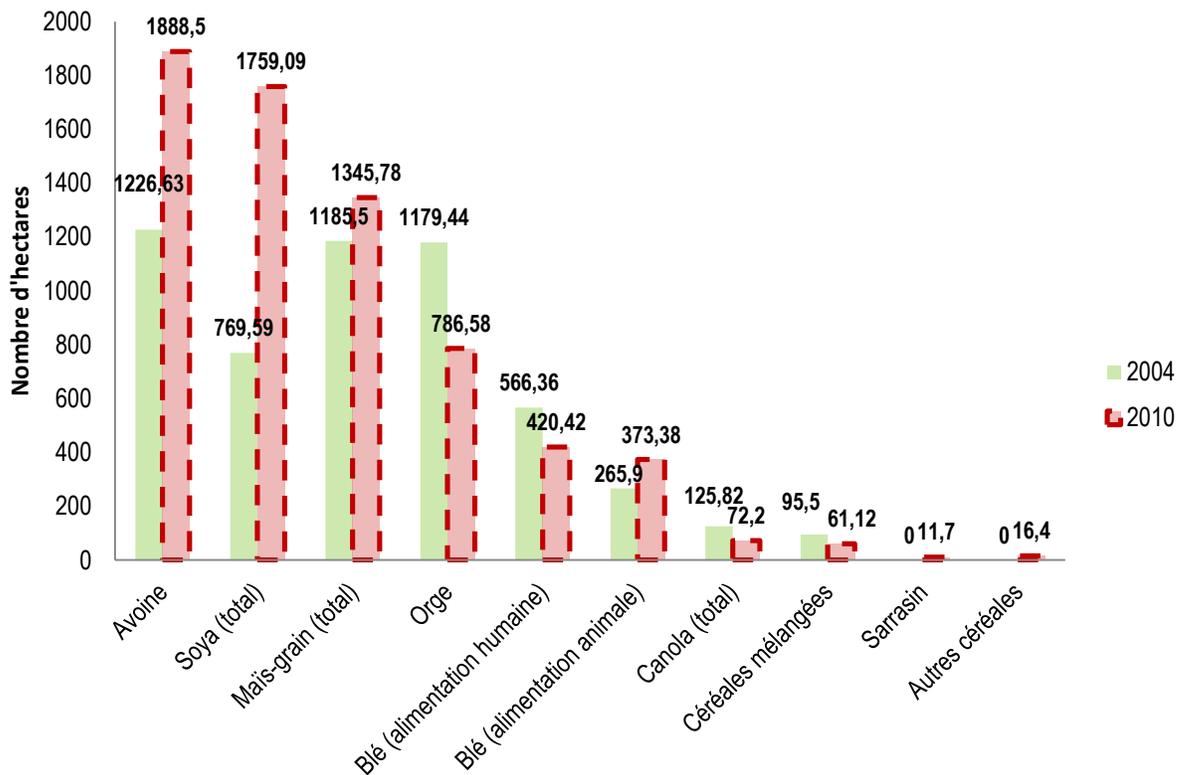


Source: Financière agricole du Québec, 2015

### Grandes cultures

Les principales productions en grandes cultures pour Mékinac ont connu une augmentation de 1 300 hectares entre 2004 et 2010, passant de 5 414 à 6 735 hectares. Au total, elles représentent 13 % des superficies exploitées à cet effet en Mauricie. Le graphique 13 illustre leur évolution pour cette période par type de production.

Graphique 13 Les principales productions en grande culture à Mékinac en 2010



Source: MAPAQ, 2010

Il est possible de constater une hausse considérable des superficies dédiées à la production de soya et d'avoine en 2010. La superficie dédiée à l'orge, au blé pour l'alimentation humaine et au canola a pour sa part connu une diminution.

### Production maraîchère et fruitière

Très peu de superficies sont consacrées aux productions maraîchères et fruitières, principalement en raison du climat et de la courte période de production estivale. En 2010, seulement trois entreprises déclaraient ces types de production comme activité principale. Un total de 469 hectares était cultivé en produits maraîchers, plus particulièrement à Lac-aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban et seulement 2 hectares étaient consacrés à la production fruitière à Sainte-Thècle. Ces productions représentent 16 % de celles de l'ensemble de la Mauricie. Près de 80 % de la production maraîchère est liée à la culture de la pomme de terre et 21 % à la production de légumes de transformation, le reste étant consacré à la production de légumes variés sur de petites superficies. La production fruitière est pour sa part principalement liée aux pommes et aux melons, même si ces productions demeurent faibles. Un secteur à potentiel d'aménagement d'une bleuetière a toutefois été identifié dans la réserve faunique du Saint-Maurice.

## Acériculture

Plus de 1 500 hectares sont exploités à des fins acéricoles sur le territoire de la MRC, soit plus de 50 % de la superficie pour l'ensemble de la Mauricie. Selon les statistiques du mois d'avril 2016 de l'UPA, 29 producteurs pour la culture et l'exploitation d'érablières à des fins acéricoles sont présents dans la MRC.

Pour sa part, le recensement agricole de statistique Canada a relevé 296 206 entailles d'érables dans la MRC en 2011. Parmi les municipalités pour lesquelles les données sont disponibles, Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables en possèdent la vaste majorité.

Tableau L Entailles d'érables dans la MRC de Mékinac

Municipalité	Nombre d'entailles
Lac-aux-Sables	102 950
Saint-Adelphe	43 550
Saint-Séverin	N.D.
Saint-Tite	N.D.
Sainte-Thècle	121 165
Lac-Masketsi	0
Lac-Normand	0
Rivière-de-la-Savane	0
Total MRC de Mékinac	296 206

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, entailles d'érables

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est chargée de l'application de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles qui chapeaute la production et mise en marché de la sève et des produits du sirop d'érable au Québec. Les exploitations sont soumises à un cadre réglementaire nécessitant l'attribution par la Fédération des producteurs acéricoles d'un contingent permettant d'ajuster l'offre de sirop d'érable avec la demande des consommateurs. La production vendue directement au consommateur est la seule qui n'est pas assujettie à ce contrôle réglementaire.

À Mékinac, une étude avait été réalisée en 2015 afin de localiser la production et définir le potentiel pour la production acéricole dans la région. Au total, 386 hectares ont ainsi été identifiés dont 307 hectares correspondaient aux érablières acéricoles sur territoire forestier et 79 au potentiel établi. Le potentiel acéricole identifié est principalement localisé sur les terres publiques des municipalités de Sainte-Thècle et de Trois-Rives. Des inventaires réalisés par le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs sont cependant en cours et de nouveaux contingents par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec seront bientôt octroyés.



Érablière des Quatre-Versants, Saint-Joseph-de-Mékinac  
Source : Site web – Érablière des Quatre-Versants

#### 1.4.5 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Selon le MAPAQ, l'agriculture biologique permet la production et la transformation d'aliments axés sur la protection de l'environnement, le maintien de la biodiversité et le respect des cycles naturels. Les techniques utilisées excluent notamment le recours aux engrais chimiques de synthèse et aux pesticides, aux organismes génétiquement modifiés (OGM), aux antibiotiques et hormones de croissance, à l'irradiation et aux agents de conservation chimiques. Elles favorisent également le bien-être des animaux, l'utilisation de ressources renouvelables et le recyclage. Les grains biologiques représentent une opportunité d'affaire très intéressante avec un potentiel de profit supérieur aux grains conventionnels.

Le marché biologique est en pleine expansion au Québec. En 2010, 7 entreprises avaient une production biologique certifiée à Mékinac. Il y en avait 4 à Sainte-Thècle, 1 à Saint-Adelphe et 2 à Lac-aux-Sables. Plus de 70 % des superficies cultivées de façon biologique sont liées à la production acéricole du territoire, 4 % pour les céréales et 2% pour les fourrages, le reste des productions étant classé dans autres superficies dans les fiches d'enregistrement du MAPAQ. Certaines entreprises s'affichent toutefois en 2016 en tant que producteurs biologiques, comme la ferme la Chouette Lapone à Saint-Séverin qui offre des produits maraichers.

#### 1.4.6 PRODUCTIONS ÉMERGENTES

La région de Mékinac présente de nombreuses productions atypiques ayant un potentiel de mise en valeur important pour la région.

##### **Asclépiade ou soyer du Québec**

Longtemps considérée comme une plante nuisible, l'asclépiade a souvent été « malmenée » par les producteurs agricoles. Or, depuis quelques années, certains producteurs de la région tentent de redonner ses lettres de noblesse à cette plante surprenante. On en retrouve beaucoup sur les bords des autoroutes un peu partout au Québec. Elle présente pourtant de nombreuses qualités et usages pour l'homme. En effet, sa soie, produite lorsque la plante arrive à maturité, permet la fabrication d'une fibre que l'on peut utiliser pour l'isolation, la confection de vêtements ou encore la production de boudins absorbants, utilisés en cas de déversement pétrolier.



Source : floreduquebec.qc.ca

Une nouvelle usine de transformation située à Saint-Tite permet le traitement et la mise en marché de cette fibre. L'entreprise Encore 3 estime que 200 emplois pourraient être créés pour chaque 1 000 hectares d'asclépiade récolté. Actuellement, 75 agriculteurs de la coopérative Monark cultivent 750 hectares d'asclépiade. La récolte de l'automne 2016 permettra à l'usine de commencer la production de la fibre textile.

## Safran



Source : pursafran.com

Dans les municipalités de Notre-Dame-De-Montauban, aux abords de la rivière Batiscan, ainsi qu'à Saint-Tite on retrouve la production de safran. « *Le bulbe de safran se cultive aisément dans le climat québécois. Il y est confortable en toute saison, le refroidissement de la terre à l'automne étant responsable de déclencher sa floraison, le froid de l'hiver étant nécessaire à sa croissance, les pluies du printemps à sa reproduction et les températures estivales le tenant bien au chaud pendant son repos végétatif. La fleur de safran est unique, et elle aime le froid, qui la fait fleurir alors que les autres fleurs sont fanées depuis longtemps.* »<sup>17</sup>

Bien que présentant un potentiel de développement intéressant, cette culture en est à ses débuts au Québec et l'expertise, autant des producteurs que des intervenants, reste à bâtir.

## Champignons forestiers

La coordination de la filière mycologique de la Mauricie fait la promotion active du potentiel de développement socio-économique des champignons forestiers. Son rôle est d'initier les échanges entre les différents intervenants pour structurer la mise en valeur de la ressource dans la région. Le développement de cette filière en particulier est issu d'une vaste étude réalisée en 2009-2010 par le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) sur le potentiel des produits forestiers non ligneux. Des études sont en cours pour évaluer les effets de différentes intensités d'éclaircies commerciales des peuplements forestiers sur la production des champignons.



Source : mycomauricie.com

La région de Mékinac étant essentiellement composée de forêts de tenure publique et privée, la production de champignons forestiers représente une avenue intéressante pour son développement. La section suivante du document s'intéresse plus particulièrement au potentiel forestier et agroforestier de l'ensemble du territoire.

<sup>17</sup> Pur safran, Le safran du Québec, 2016

## 1.5 LE MILIEU FORESTIER

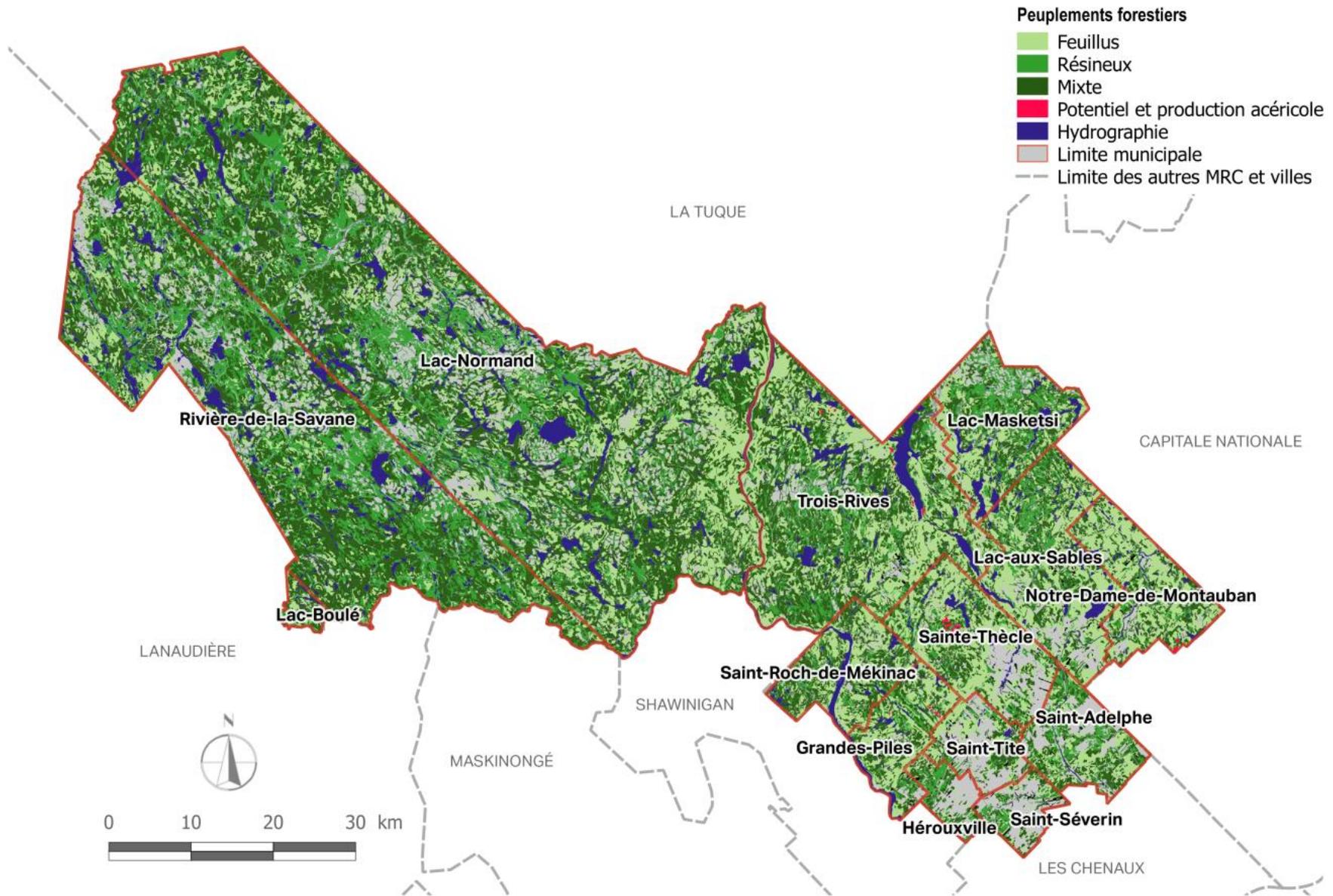
### 1.5.1 LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES TRADITIONNELLES

La forêt de la MRC de Mékinac s'étale sur 3 domaines bioclimatiques. La partie est de la MRC est caractérisée par le domaine de l'érablière à bouleaux jaunes tandis que la partie ouest est recouverte par le domaine de la sapinière à bouleaux jaunes. Finalement, la pointe sud de la MRC est occupée par le domaine de l'érablière à tilleul.

Selon le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac (2008), les forêts publiques et privées couvrent 5 196 km<sup>2</sup>, soit 93% de son territoire.

En 2005, le portrait forestier de la MRC de Mékinac établissait que 49 % de la forêt était occupé pour un couvert mixte, alors que le reste se répartissait entre le résineux (23 %) et le feuillu (20 %) de manière plutôt égale. La situation plus méridionale de la MRC par rapport à l'ensemble de la Mauricie fait en sorte que le couvert forestier de Mékinac compte une plus faible proportion de couverts résineux. La figure 10 illustre l'importance du couvert forestier de l'ensemble de la région.

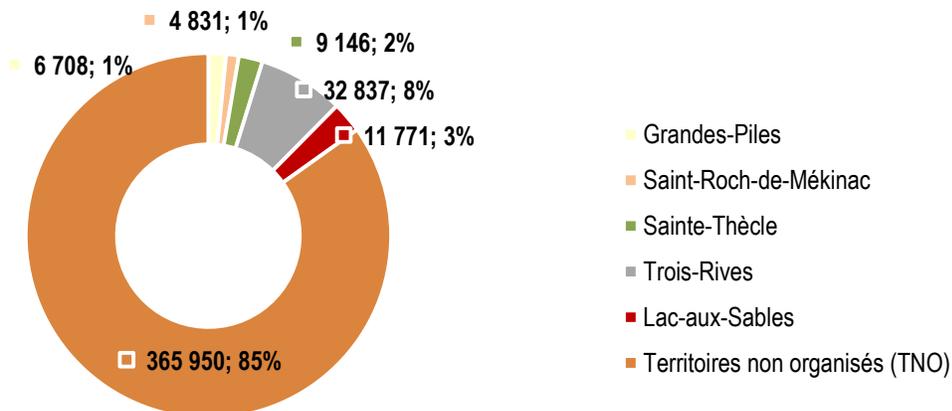
Figure 10 Superficies boisées dans la MRC de Mékinac



Source: MRC de Mékinac et gouvernement du Québec

La forêt publique se situe principalement sur les territoires non organisés (TNO) ainsi que sur 5 municipalités de la MRC (Graphique 14). Le Parc national de la Mauricie, qui est de juridiction fédérale, couvre pour sa part 63 km<sup>2</sup> de la forêt de la région.

Graphique 14 Répartition de la superficie des forêts publiques dans la MRC de Mékinac (hectares)



Source: MRC de Mékinac et gouvernement du Québec

La forêt publique se retrouve au sein de deux unités d'aménagement forestier: UA 041-51 et UA 043-52. Ces unités recouvrent respectivement un territoire d'environ 3 558 km<sup>2</sup> et 119 km<sup>2</sup> de la MRC de Mékinac. Selon son plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT<sup>18</sup>) élaboré en 2015, les forêts publiques de l'UA 041-51 sont principalement caractérisées par des résineux à feuillus (27 %), les feuillus tolérants à résineux (15 %), les bétulaies blanches à résineux (15 %) et les feuillus tolérants (15 %). Il est à noter la présence de grands groupes d'érablières rouges, de pinèdes blanches et de cédrières. Pour leur part, les peuplements les plus présents dans l'UA 043-52 sont les bétulaies blanches à résineux (23 %), les pessières (20 %), les résineux à feuillus (18 %), les peupleraies à résineux (13 %) et dans une moindre mesure, les pinèdes grises (9 %)<sup>19</sup>.

Les forêts privées occupent près de 1 115 km<sup>2</sup> (Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac, 2008) soit 20 % de la superficie totale de la MRC. De ce nombre, environ 37 % appartiennent à 322 producteurs reconnus sur le territoire de la MRC (données du mois d'avril 2016 de l'AMFM). L'ensemble de ces producteurs ont enregistré 1 716 lots totalisant 45 191 ha dont 40 350 ha sont à vocation forestière. Toutefois, ces lots ne sont pas nécessairement tous localisés dans la MRC de Mékinac. Le tableau suivant présente la répartition des producteurs au sein de la MRC.

<sup>18</sup> Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Plan d'aménagement forestier intégré tactique, 2015

<sup>19</sup> Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Plan d'aménagement forestier intégré tactique, 2015

Tableau M Répartition des producteurs forestiers privés

Ville	Nombre de producteurs	Nombre de lots	Superficie totale ha	Superficie forestière ha
Notre-Dame-de-Montauban	49	199	5 376	5 089
Lac-aux-Sables	46	267	6 057	5 185
Saint-Adelphe	52	296	6 348	5 311
Saint-Séverin	29	81	1 469	1 036
Saint-Tite	58	164	2 129	1 791
Hérouxville	29	149	1 631	1 581
Grandes-Piles	14	108	3 345	2 890
Saint-Roch-de-Mékinac	11	81	1 968	1 738
Sainte-Thècle	58	147	3 360	2 676
Trois-Rives	31	152	11 389	11 171
Lac-Masketsi	6	31	978	878
Lac-Normand	5	41	1 140	1 002

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, 2016

Les terrains forestiers productifs sont ceux qui produisent ou peuvent produire un volume ligneux suffisant pour justifier une exploitation dans un laps de temps inférieur à 120 ans.<sup>20</sup> Un terrain forestier est considéré comme productif lorsqu'il produit au moins 50 m<sup>3</sup> de matière ligneuse pour chaque hectare. Le potentiel de la région est donc très important, en effet, le portrait forestier de la région réalisé en 2005 identifie que plus de 80 % du territoire est constitué de territoire forestier productif.

Pour Mékinac, le syndicat des producteurs de bois de la Mauricie établit à 2.7 millions de dollars la valeur du bois mis en marché pour 2015. Le volume de bois récolté (en m<sup>3</sup> solide) correspond à 23 021 pour les feuilles et 20 642 pour les résineux.

Quatre unités de première transformation du bois, employant un total de 260 employés, sont actives dans la MRC. Les activités sont le sciage de résineux (Saint-Roch de Mékinac) et de feuillus (Saint-Tite), le sciage/rabotage de produits séchés (Saint-Séverin) et la production de bois de palettes et de copeaux (Saint-Adelphe).

## 1.5.2 AUTRES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

### Les produits forestiers non ligneux (PFNL)

Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) définit les produits forestiers non ligneux comme « l'ensemble des végétaux, autre que le bois d'œuvre, et leurs sous-produits qui sont transformés ou consommés. Les PFNL sont généralement des ressources forestières secondaires méconnues, mais qui possèdent une valeur économique et sociale intéressante ».<sup>21</sup>

Les PNFL sont classés en 4 grands groupes :

- Les produits alimentaires (petits fruits, champignons, produits de l'érable, les arbres à noix, etc.)

<sup>20</sup> Banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada

<sup>21</sup> Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, Produits forestiers non ligneux (PFNL), 2016

- Les produits ornementaux (couronnes de Noël, artisanat, etc.)
- Les produits de santé naturels (PSN) et les aliments fonctionnels (plantes médicinales : ginseng, hydraste, sanguinaire, etc.)
- Les produits aromatiques (huiles essentielles, parfums, cosmétiques, etc.)

À Mékinac, l'exploitation des produits forestiers non ligneux repose principalement sur la production acéricole et le projet de développement de la production mycologique.

### 1.5.3 AGROFORESTERIE

L'agroforesterie est un mode d'utilisation des terres agricoles qui associe les arbres aux cultures ou à la production animale. Cette pratique permet la modification de l'interaction biologique et physique entre les cultures et l'élevage pour améliorer le rendement des terres. De nombreux avantages découlent des pratiques agroforestières comme une augmentation du rendement des cultures et des gains économiques, la conservation et l'amélioration de la qualité du sol, la séquestration du gaz carbonique atmosphérique et l'augmentation de la biodiversité.<sup>22</sup>

Le SPBM identifie les systèmes les plus connus. Parmi ceux-ci se trouvent :

#### **L'aménagement de haies brise-vent ou de brise-odeurs**

- Augmente le nombre d'unités thermiques au champ
- Améliore le rendement des cultures
- Minimise le risque de verse des cultures
- Réduit l'érosion éolienne
- Diminue la dérive des pesticides
- Diminue les odeurs, les coûts de chauffage et déneigement
- Optimise la climatisation naturelle des bâtiments

#### **L'aménagement de bandes riveraines boisées**

- Atténue les problèmes d'érosion
- Réduit la pollution diffuse des intrants
- Optimise la rétention des sédiments
- Minimise le réchauffement de la température de l'eau
- Augmente la qualité de l'eau

#### **L'aménagement de cultures intercalaires**

- Augmente la fertilité du sol
- Accroît la productivité
- Favorise le recyclage des intrants par les arbres et la diminution de l'érosion
- Favorise la biomasse microbienne et les invertébrés

L'ensemble des activités agroforestières favorise également l'embellissement du paysage rural. À Mékinac, elles sont principalement localisées entre le nord de la municipalité de Notre-Dame-de-

---

<sup>22</sup> Agriculture et agroalimentaire Canada, Les avantages de l'agroforesterie, 2016

Montauban et le sud de la municipalité de Saint-Adelphe<sup>23</sup>. Le SPBM a réalisé plusieurs projets agroforestiers sur le territoire de la MRC. En effet, un projet visant à déterminer la compétitivité, la croissance et le taux de survie de différentes espèces d'arbres et d'arbustes implantées dans des friches herbacées sans protection individuelle a débuté en 2011 et a été suivi en 2011, 2012 et 2014. Quatorze espèces d'arbres et d'arbustes ont été implantées dans des friches herbacées sur trois sites expérimentaux, dont un site à Mékinac. L'objectif de ce projet était de déterminer l'aptitude de ces espèces à prendre le dessus sur la végétation herbacée et les graminées dominant les friches dans le but de créer un environnement favorable à l'implantation de feuillus nobles à moyen terme. Par l'introduction de feuillus nobles, les friches agroforestières pourraient devenir des sites abondants en biodiversité et engranger des bénéfices écologiques et même économiques à long terme pour le propriétaire du site. .

Dans le cadre du Jour de la Terre en 2012, le SPBM a mis en terre 2 985 arbres à Sainte-Thècle avec comme objectif d'améliorer la qualité de l'eau dans les secteurs visés et de créer un environnement plus riche en biodiversité.

Selon le RASC de 2011, 21 fermes utilisent les brise-vents sur la MRC et Saint-Tite représente la municipalité possédant le plus de fermes mettant en valeur cette pratique parmi les subdivisions pour lesquelles les données sont disponibles (Tableau N).

Tableau N Implantation de haies brise-vent sur les fermes de Mékinac

Municipalité	Brise-vent ou coupe-vent (naturels ou plantés)
	Nombre de fermes
Lac-aux-Sables	5
Saint-Adelphe	4
Saint-Séverin	1
Saint-Tite	8
Sainte-Thècle	3
Lac-Masketsi	0
Lac-Normand	0
Rivière-de-la-Savane	0

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2011, les pratiques et les aménagements des terres

Depuis le recensement de 2011, notons que le SPBM a implanté une haie brise-vent de 1 625 mètres pour une entreprise agricole de Saint-Séverin et a participé, en collaboration avec le MAPAQ, à l'installation d'un brise-odeur à Saint-Tite sur le terrain d'une entreprise agricole.

Au printemps 2016, le SPBM installera près de 12 km de brise-vent dans le cadre d'un projet collectif dirigé par le Club Lavi-Eau-Champ dans le bassin versant de la Rivière Pierre-Paul. L'objectif de ces brise-vents est de diminuer la dérive des pesticides ainsi que l'érosion éolienne.

<sup>23</sup> SAMBBA, Plan directeur de l'eau : Diagnostic du bassin versant de la rivière Batiscan, 2015

## 1.6 LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'AGRICULTURE

### 1.6.1 TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

#### Agroalimentaire

Le CLD de Mékinac identifie l'agroalimentaire à titre d'enjeu et d'opportunité de développement économique. Le répertoire des entreprises de la région identifie 28 entreprises œuvrant dans ce domaine dans la région. Ces entreprises ont des activités de production ou contribuent à la mise en marché des produits. En 2010, le MAPAQ identifiait 10 exploitations agricoles faisant également de la transformation, la majorité œuvrant dans la fabrication de produits de l'érable et les autres dans la transformation de volaille, de fruits et légumes et de produits de boulangerie et de pâtisserie. Ces exploitations représentent 18 % de l'ensemble des exploitations faisant de la transformation en Mauricie.

Les petits transformateurs sont aujourd'hui soumis à de nombreux défis relativement à la commercialisation de leurs produits. Les normes applicables en matière d'hygiène et de salubrité nécessitent l'aménagement d'installations spécifiques et des investissements considérables que peu sont en mesure de rentabiliser. Les normes en matière d'étiquetage obligent la conformité du contenu du produit avec l'information fournie sur l'emballage. Ces aspects constituent un défi à la mise en marché des produits et à la capacité des petits producteurs à offrir leurs produits à des prix concurrentiels.

De plus, comme la plupart des endroits, l'éloignement des abattoirs et des usines de transformation représente également une contrainte au développement de l'industrie agroalimentaire. En effet, les coûts de transport sont élevés pour l'abattage et se font loin (Saint-Luc-de-Vincennes, Grand-Mère, Sainte-Eulalie pour le porc et Baie-du-Febvre pour le poulet). Pour le bœuf, l'abattage peut même être réalisé aux États-Unis.

La mise en marché des produits est toutefois facilitée par diverses initiatives régionales. Tout d'abord, le marché de Mékinac agit à titre de vitrine pour la mise en valeur des produits locaux. En 2010, seulement 1 exploitation faisait de la vente en marché public et 9 faisaient de la vente en kiosque. Aujourd'hui, le marché, nouvellement installé de façon permanente sur le stationnement du kiosque d'information touristique à Saint-Tite permet de mieux faire connaître les producteurs et artisans de la région (pas seulement de Mékinac). En 2016, de nombreux producteurs prendront part à l'évènement :



Source : Marché Mékinac

1. La Ferme La Chouette Lapone, ferme maraîchère biologique située à Saint-Séverin
2. Les semeurs de jardins, cultivateurs de plantes servant à la fabrication de savons
3. Les Jardins de L'Apothicaire, une entreprise se spécialisant dans la culture et la vente de micropousses et de verdure
4. La ferme de la Gaule qui offre des produits maraîchers, du veau et de la volaille
5. Les Jardins Saint-Georges, une ferme maraîchère biologique

6. Belle à croquer, une entreprise spécialisée dans la production de fleurs comestibles et de fines herbes
7. BoulanGel, une boulangerie artisanale utilisant des produits locaux
8. La Ferme d'Achille, une entreprise œuvrant dans la production et la transformation des fruits de l'argousier

La mise en valeur de l'achat local dans la région passe aussi par l'identification des produits fabriqués à Mékinac et en Mauricie.



Les membres de la Chambre de commerce de Mékinac ont aussi un logo d'identification visuelle pour leurs produits visant la sensibilisation, la promotion et l'amélioration de la consommation locale.



La qualification MIAM (le meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie) est une marque qui a été lancée en 2015 et qui est maintenant apposée sur les produits de la région, transformés ou non, afin que les consommateurs les reconnaissent.

De plus, un nouveau répertoire régional disponible sur le site Web : [www.lemeilleurdelamauricie.com](http://www.lemeilleurdelamauricie.com) regroupe les entreprises agricoles et agroalimentaires qui vendent en circuit court. Des fiches d'entreprises offrent une belle visibilité auprès des consommateurs et des restaurateurs puisqu'elles permettent d'identifier les produits offerts et les endroits où ils peuvent être trouvés.

## 1.6.2 AGROTOURISME ET TOURISME

### Agrotourisme

L'agrotourisme représente un autre moyen intéressant de mettre en valeur les produits de l'agriculture de la région. Par définition, « *l'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte* »<sup>24</sup>

---

<sup>24</sup> Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, 2002

Les activités agrotouristiques représentent une alternative à la commercialisation des produits agricoles. Elles permettent aux agriculteurs de tirer des revenus supplémentaires de leur exploitation et d'augmenter la visibilité de leurs produits.

Les activités agrotouristiques peuvent néanmoins représenter une contrainte supplémentaire à l'agriculture traditionnelle et les agriculteurs de la région font valoir l'importance d'encadrer son développement de manière adéquate. La CPTAQ, chargée de rendre des décisions sur les demandes d'autorisation pour ce type de projet, s'assure que ceux-ci demeurent accessoires à l'activité agricole principale et n'entraînent pas de nuisances ou de contraintes additionnelles aux activités agricoles existantes et potentielles. Les critères suivants différencient l'agrotourisme du tourisme rural :

- L'activité doit avoir lieu sur une ferme, à même une exploitation agricole
- Elle doit être complémentaire à l'agriculture
- Il doit y avoir une relation entre le touriste et le producteur agricole
- L'agrotourisme est une activité d'accueil et d'information sur une ferme, où il peut y avoir aussi consommation d'un produit provenant de cette ferme
- L'agrotourisme doit mettre en valeur le territoire agricole et ses activités <sup>25</sup>

Les données du MAPAQ de 2010 retracent 3 entreprises faisant de l'agrotourisme à Mékinac, dont une à Notre-Dame-de-Montauban, une à Saint-Tite et une à Sainte-Thècle, principalement en lien avec l'acériculture. Deux entreprises offrent pour leur part des activités d'autocueillette. Malgré la présence de quelques entreprises, l'agrotourisme est très peu développé dans la région et il est difficile d'avoir accès à l'information sur les services disponibles.

La Mauricie gourmande offre pour sa part une vitrine pour l'agrotourisme et le tourisme gourmand. Cependant, une seule entreprise de Mékinac s'y affiche. La campagne de promotion Mauricie gourmande est effective sur 2 ans (2015-2016) et renouvellera son offre pour une seconde édition.

## Tourisme

À Mékinac, les activités récréotouristiques représentent un des piliers majeurs de l'économie régionale. Les activités offertes sont variées et s'effectuent tant en zone agricole qu'à l'extérieur de celle-ci. Le tourisme rural, bien qu'il s'effectue en zone agricole, se distingue de l'agrotourisme du fait qu'il est exercé par un individu ne vivant pas exclusivement de l'agriculture.

Le développement des activités touristiques a nécessairement un impact sur l'agriculture (distances séparatrices, immeubles protégés, etc.), mais peut également contribuer à la promotion et à la mise en marché des produits. Par exemple, la population de certaines municipalités augmente considérablement durant l'été. À Lac-aux-Sables, la population peut même tripler pendant une certaine période. Des kiosques de produits maraichers sont déjà installés à proximité pour profiter de cette affluence, mais n'offre que peu ou pas de produits locaux.

D'autres activités touristiques de la région permettent la mise en valeur des activités agricoles :

---

<sup>25</sup> CPTAQ, Bilan de nos décisions, 2008

Le créneau équestre est identifié par le CLD de Mékinac à titre d'opportunité de développement à exploiter de façon annuelle. Afin de structurer le développement de l'offre équestre sur le territoire et d'assurer son positionnement à titre de secteur économique d'importance, un plan stratégique de développement a été réalisé. De ce plan stratégique découlent les grandes orientations et objectifs suivants :

Orientations :

- L'occupation du territoire
- Développement des infrastructures
- Marketing et promotion de l'offre équestre
- Organisation de l'industrie équestre

Objectifs :

- Attirer une clientèle équestre à venir s'établir sur le territoire de la MRC de Mékinac
- Répondre aux besoins d'infrastructures du volet équestre et attirer une clientèle touristique
- Faire de la MRC de Mékinac une destination équestre par excellence
- Favoriser le développement équestre dans la MRC de Mékinac

Pour chacun des objectifs identifiés, un plan d'action prévoit les priorités d'intervention à réaliser. Suite aux réorientations budgétaires gouvernementales survenues à la fin de l'année 2014, le CLD ne dispose plus des ressources suffisantes pour mettre en œuvre ce plan d'action. Cependant, les organismes Pégase Sentiers Équestres et le Club les 4 fers continuent à faire des activités et font la promotion de la nécessité de poursuivre l'amélioration des sentiers et d'aménager des haltes pour le confort des touristes.

La Ville de Saint-Tite présente également son Festival Western à chaque année qui permet d'engendrer des retombées économiques et touristiques majeures pour la région. Bien que ces activités se déroulent principalement en zone urbaine, sa tenue impose une interdiction d'épandre pour les agriculteurs tout le long de son déroulement. Le Festival représente toutefois une excellente opportunité pour la région de faire connaître ses produits et autres activités à l'ensemble des visiteurs, dont le nombre atteint plus de 600 000 chaque année. Pour l'évènement, le marché de Mékinac sera en plein cœur des activités et ouvert pendant toute la durée du festival.



Crédit photo: AECOM

## 1.7 LE RÔLE ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

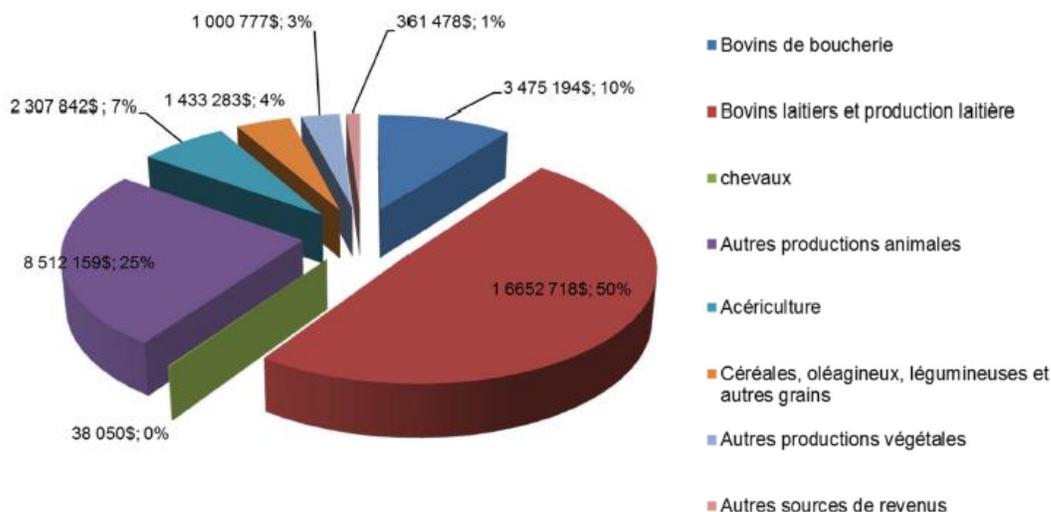
### 1.7.1 REVENUS ET CAPITAL

À Mékinac, le secteur primaire qui inclut le sous-secteur de l'agriculture, de la foresterie de la chasse et de la pêche procurait de l'emploi à 565 personnes en 2006, soit 11 % des emplois de la MRC. En 2007, le MAPAQ dénombrait 517 emplois dans les entreprises agricoles de la région.

Le chiffre d'affaires lié à l'agriculture en 2010 atteignait pour sa part près de 34 millions de dollars, une augmentation de près de 16 % depuis 2004, ce qui est comparable à l'inflation. Le revenu moyen par hectare cultivé est établi à 2 380 \$ ce qui est moins élevé que celui de la Mauricie (3 077\$) et que celui de l'ensemble du Québec (4 512 \$). Plus de 30 % des entreprises génèrent des revenus supérieurs à 250 000\$ alors que 50 % déclarent un revenu inférieur à 100 000\$. Les revenus totaux sont les plus importants dans les municipalités de Saint-Tite, Saint-Adelphe, Saint-Séverin et Sainte-Thècle.

Les revenus engendrés par les différentes productions sont pour leurs parts présentés dans le graphique suivant :

Graphique 15 Revenus engendrés par types de production, 2010



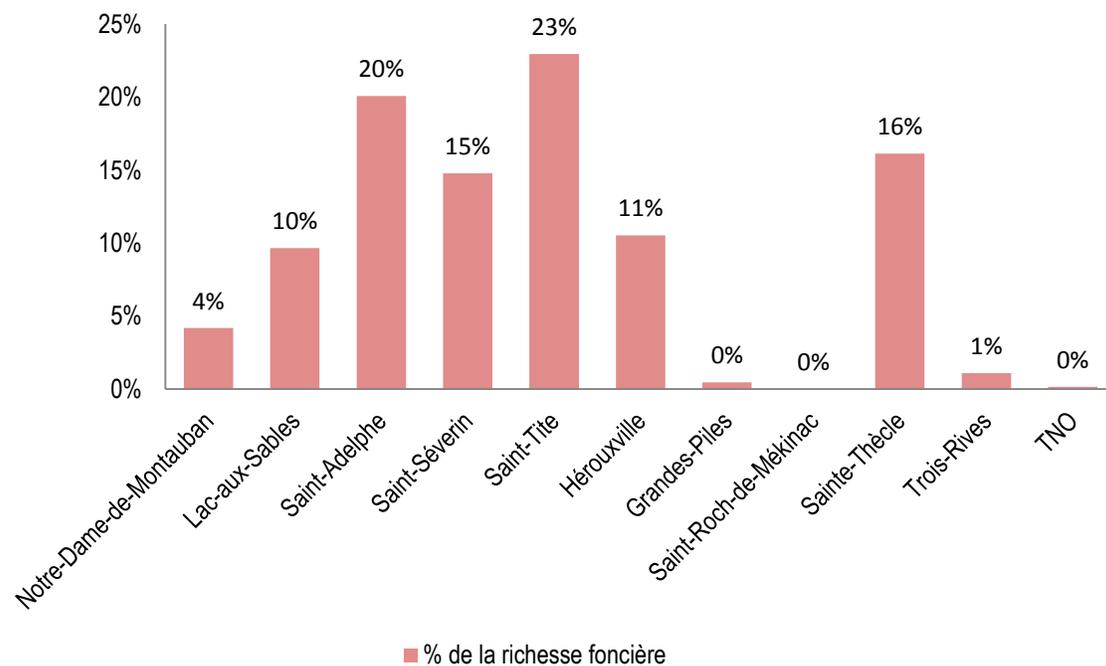
Source: MAPAQ, 2010

Par ailleurs, le capital agricole total pour la MRC en 2011 s'élève à près de 134 000 000 \$, soit 12 % du capital agricole de l'ensemble de la Mauricie. De ce total, 73 % correspond à la valeur des terres et des bâtiments agricoles, 18 % à la valeur de la machinerie et 9 % à la valeur du cheptel animal.

### 1.7.2 VALEUR FONCIÈRE

Le total de l'évaluation foncière uniformisée pour la MRC de Mékinac en 2016 est de 2,1 milliards de dollars. La valeur attribuable aux activités agricoles d'élève à 130 millions, ce qui représente 6 % de la richesse foncière de la MRC. L'analyse des données compilées par l'Institut de la statistique du Québec identifie la plus grande proportion de la richesse agricole de la MRC dans les municipalités de Saint-Tite, Saint-Adelphe, Sainte-Thècle et Saint-Séverin.

Graphique 12 Répartition de la richesse foncière agricole en 2016



Source : Institut de la statistique du Québec, Statistiques annuelles sur l'évaluation foncière municipale au Québec, 2016

### 1.7.3 DISPONIBILITÉ ET VALEUR DES TERRES

Au Québec, la valeur des terres agricoles ne cesse de croître depuis la fin des années 80. En effet, elle a continué sa progression en 2015 en augmentant de 9,6 % après avoir progressé de 15,7 % en 2014 et 24,7 % en 2013.<sup>26</sup> Cette situation ne facilite pas l'accès à l'agriculture pour la relève et celle-ci se tourne de plus en plus vers la location. Le phénomène des terres louées est donc de plus en plus à la hausse. À Mékinac, la superficie de terres louées sur le total des terres exploitées est de 34 % en 2010, ce qui est légèrement plus faible que la proportion de terres louées pour la Mauricie (38 %), mais légèrement plus élevée que les résultats pour l'ensemble du Québec (32 %). En 2004, la proportion de terres louées à Mékinac était de 24 %.

La valeur moyenne des terres transigées en Mauricie pour 2013 était de 8 017 \$ l'hectare, ce qui est inférieur à la moyenne provinciale établie à 12 687 \$ l'hectare. Le climat et la pédologie des sols expliquent que le prix des terres dans la MRC de Mékinac reste plus bas que dans d'autres MRC de la Mauricie. Un des attraits de la région de Mékinac pour la relève reste donc le prix relativement peu élevé des terres comparativement à d'autres régions du Québec.

Cependant, les terres ayant un bon potentiel agricole apparaissent rarement sur le marché, bien souvent les transactions de terre se font de gré à gré et se déroulent rapidement. Les terres agricoles étant donc rarement affichées, il est souvent considéré qu'il n'existe que peu, voire pas, de terres disponibles pour un jeune souhaitant démarrer son entreprise.

<sup>26</sup> Financement agricole Canada, Rapport Valeur des terres agricoles, 2015

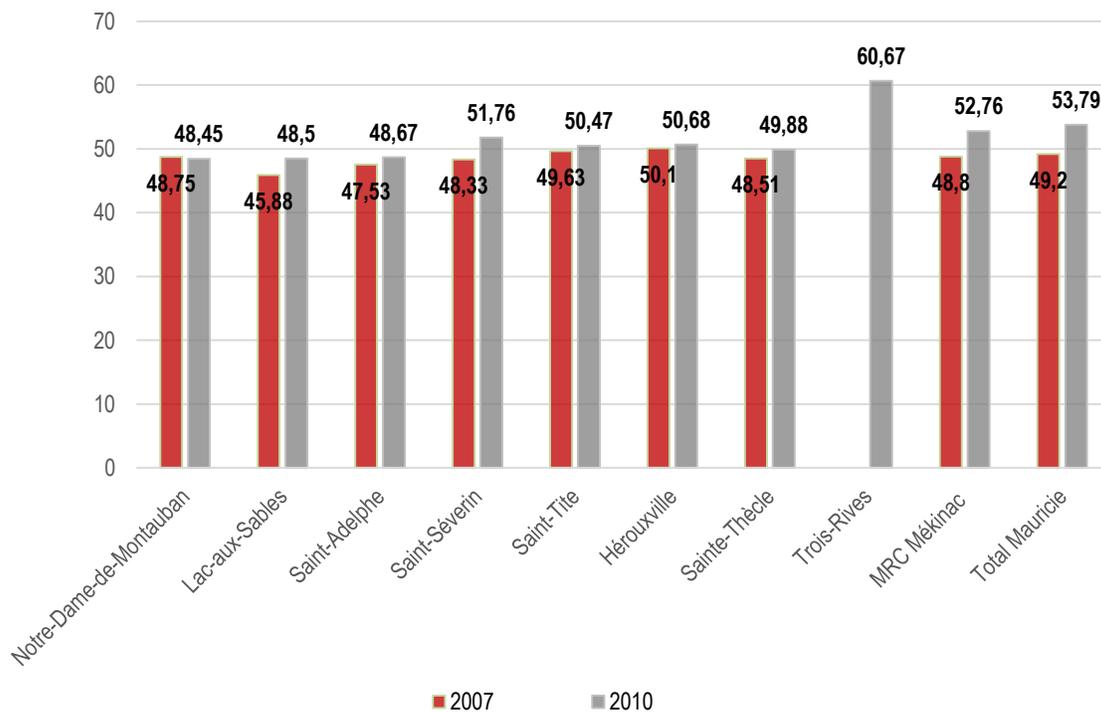
Afin de pallier à cette réalité, certaines MRC adhèrent au nouveau projet «Arterre» qui vise à mettre en place un portail Web permettant de faciliter le transfert et le jumelage d'entreprises agricoles. La Mauricie a parallèlement mis en place le Service d'accompagnement sur l'avenir des entreprises agricoles de la Mauricie, incluant un volet de rencontre avec les producteurs devant réfléchir à l'avenir de leur entreprise et un volet banque de fermes, d'actifs et de stages en entrepreneuriat, rencontrant ces mêmes objectifs.

## 1.8 LE CAPITAL HUMAIN

### 1.8.1 SITUATION ACTUELLE DES EXPLOITANTS

Le vieillissement général de la population présenté dans la première partie de ce document se traduit également chez les agriculteurs dont la moyenne d'âge a cru de façon importante entre 2007 et 2010. Pour l'ensemble de la MRC, l'âge moyen des agriculteurs est passé de 48,8 à 52,76 ans. Faute de données plus récentes, il est toutefois possible de supposer que ce nombre a continué de progresser en 2016.

Graphique 17 Âge moyen des exploitants entre 2007 et 2010



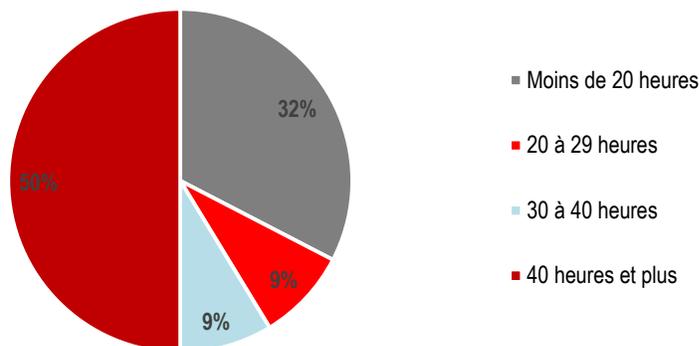
Source: MAPAQ, 2010

Sur les 144 exploitations enregistrées au MAPAQ en 2010, 59 d'entre elles avaient un producteur âgé de plus de 55 ans.

Les données du recensement de l'agriculture de Statistique Canada de 2011 rendent compte du nombre d'exploitants réalisant du travail rémunéré non agricole. En proportion, près de 40 % des exploitants de Mékinac ont déclaré du travail rémunéré non agricole dans la région. 12 % d'entre eux effectuaient moins de 30 heures par semaine alors que 28 % effectuaient plus de 30 heures par semaine. Le fait que les producteurs agricoles doivent travailler à l'extérieur de leur entreprise est similaire à Mékinac que dans l'ensemble de la Mauricie et du Québec. Cette situation peut certainement s'expliquer du fait que près de 50 % des fermes de la région ont un revenu inférieur à 100 000 \$ et que 32 % d'entre elles ont une superficie de moins de 70 hectares.

Au total, le nombre d'heures travaillées sur la ferme par exploitant agricole est aussi très important. Approximativement 50 % des exploitants travaillent ainsi plus de 40 heures par semaine. Le graphique 18 détaille le nombre d'heures travaillées par exploitant dans la région.

Graphique 138 Nombre d'heures travaillées par semaine par exploitant agricole dans la MRC de Mékinac



Source: Statistique Canada, 2011

### 1.8.2 MAIN-D'ŒUVRE ET FORMATION

En 2007, le nombre d'employés dans les entreprises agricoles était établi à 517. Les données du MAPAQ concernant la main-d'œuvre indiquent qu'à l'instar de la Mauricie et de l'ensemble du Québec, les exploitations agricoles de Mékinac sont principalement constituées main-d'œuvre familiale (72 %). Le reste de la main-d'œuvre est engagée et provient majoritairement du Québec, un seul travailleur provenant de l'extérieur de la province ayant été identifié. Le Centre d'emploi agricole de la Fédération de l'UPA de la Mauricie identifie 1 seul travailleur étranger entre 2011 et 2013 et 2 travailleurs étrangers en 2014, tous travaillant dans la production laitière.

L'enquête nationale auprès des ménages de 2011 révèle que 265 personnes (dont une forte proportion d'hommes) travailleraient dans le domaine de l'agriculture, des ressources naturelles ou de la production connexe dans la région. 400 personnes seraient diplômées dans ce domaine d'activité, soit moins de 4 % de la population âgée de 15 ans et plus. Ces données illustrent que près de 35 % de la population de plus de 15 ans n'aurait aucun diplôme.

Les entreprises agricoles s'étant modernisées et robotisées de façon considérable dans le courant des dernières années, l'accès à de la main-d'œuvre qualifiée demeure un défi pour bon nombre d'exploitations de la région.

### 1.8.3 RELÈVE ET TRANSFERT

La relève et le transfert des entreprises représentent d'autres défis pour les agriculteurs de la région. Ces défis ont été identifiés lors des groupes de discussions et ressortent aussi clairement des statistiques disponibles pour la région. Bien que cette relève puisse être identifiée, les contraintes externes liées au démarrage d'une nouvelle entreprise sont telles que la réalisation de certains projets relève de l'utopie. Les difficultés de financement sont au cœur de la problématique et les entrepreneurs qui souhaitent se lancer dans une agriculture non traditionnelle peinent à arriver à leurs fins. À cet effet, le rapport Pronovost de 2015 sur la relève

agricole identifie aussi des problèmes spécifiques sur lesquels il faut travailler pour améliorer ses conditions. Parmi les problématiques relevées se trouvent les politiques de la CPTAQ, axées sur le modèle traditionnel de la ferme familiale, l'éloignement et la qualité des infrastructures (abattoirs, pièces, offre vétérinaire), la difficulté à recruter de la main-d'œuvre qualifiée, le mode d'application des exigences environnementales, l'impact financier des nouvelles règles de production et d'élevage, la réglementation municipale et la lourdeur des processus administratifs.<sup>27</sup>

Dans son recensement de la relève agricole établie en 2011, le MAPAQ identifiait que la Mauricie regroupait seulement 3 % des jeunes agriculteurs et agricultrices du Québec, soit un pourcentage identique au recensement qui avait eu lieu en 2006.

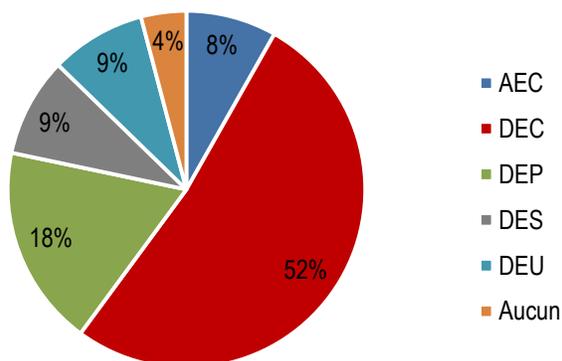
Pour les fins de ce recensement, l'ensemble des agriculteurs et agricultrices âgés de moins de 40 ans et possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole ayant répondu au questionnaire ont été considérés, soit un total de 38 personnes pour Mékinac.

Les résultats de la région identifient que plus du quart des répondants est localisé à Saint-Adelphe. Sur le total de la relève répertoriée, 43 % avaient plus de 35 ans, 39 % avaient entre 30 et 34 ans et 17,8 % entre 25 et 29 ans. Comme pour l'ensemble de la Mauricie et du Québec, la plus forte proportion de la relève pour la MRC de Mékinac (57 %) a pour activité principale la production de bovins laitiers et la production laitière. Les autres activités les plus fortement représentées sont l'acériculture (13,6 %) et la production de volaille (10 %).

Le mode d'établissement le plus courant de la relève identifiée est le transfert familial d'une entreprise en activité (59 %), alors que le transfert non apparenté d'une entreprise et le démarrage d'une nouvelle entreprise comptent pour respectivement 22 % et 19 % de la répartition totale de la relève.

Il est également possible de remarquer à la lumière du graphique suivant que la forte majorité de la relève ayant répondu au questionnaire du recensement est diplômée.

Graphique 19 Répartition de la relève selon le plus haut diplôme obtenu



Source: Recensement de la relève du MAPAQ, 2011

<sup>27</sup> Pronovost, À l'écoute de la relève agricole, 2015

En effet, près de 80 % de la relève détient un diplôme d'études collégiales ou professionnelles et seulement 4 % ne possède aucun diplôme. Ils sont également près de 10 % à détenir un diplôme universitaire.

Malgré une relève dynamique dans la région, de nombreux propriétaires ne savent pas ce qu'il adviendra de leur entreprise dans un horizon de 5 à 10 ans. Sur le total des entreprises avec un producteur de 55 ans et plus, près de la moitié n'avait pas de relève identifiée, soit environ un quart du total des entreprises du territoire. Comme la préparation du transfert d'une ferme peut prendre de 7 à 10 années, cette situation est problématique.

Le tableau suivant présente l'identification de la relève et le nombre d'entreprises dont le membre principal prévoit vendre d'ici 5 ans par municipalité.

**Tableau O Relève de 40 ans et moins dans les entreprises où le membre principal est âgé de 55 ans et plus et prévoit vendre ou transférer d'ici 5 ans**

	2010	Nb total d'entreprises producteurs de 55 ans et +	Nb d'entreprises producteurs de 55 ans et + prévoyant vendre d'ici 5 ans	Relève prévue	Sans relève	Ne sais pas
Notre-Dame-de-Montauban	7	2				
Lac-aux-Sables	7	3	1	1		
Saint-Adelphe	26	9	3	3		
Saint-Séverin	20	6	3	2	1	
Saint-Tite	33	17	7	2	4	1
Hérouxville	21	9	2		2	
Grandes-Piles	0					
Sainte-Thècle	27	10	2	1	1	
Trois-Rives	3	3	1		1	
Saint-Roch-de-Mékinac	0					
TNO	0					
MRC Mékinac	144	59	19	9	9	1
Total Mauricie	998	474	102	67	30	5

Source : MAPAQ, 2010

La Relève agricole de la Mauricie (RAM) fait la promotion et défend les intérêts des jeunes âgées de 16 à 40 ans ayant un intérêt pour l'agriculture et permet de proposer des solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur pratique. Un comité de partenaires de la région (Fédération de l'UPA de la Mauricie, MAPAQ, Réseau Agriconseils, villes et MRC de la Mauricie) a également mis de l'avant un projet de Service d'accompagnement sur l'avenir des entreprises agricoles, mentionné précédemment permettant d'assister les producteurs en âge de céder leur entreprise. La popularité de ce service témoigne du réel besoin d'accompagnement dans la région. Ce projet, soutenu financièrement par le Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) et le Réseau Agriconseils permet aujourd'hui à une

conseillère de rencontrer les agriculteurs afin de discuter des solutions et des stratégies possibles

#### 1.8.4 SERVICES AUX PRODUCTEURS AGRICOLES

On distingue deux types de services en agriculture. Les services liés (rattachés à la vente d'un service ou d'un produit tels que : Coop, vétérinaire, vendeur de moulée, semences, intrants...) et les services non liés (le service est présent, qu'il y ait une clientèle ou non).

##### Services existants

**MAPAQ** : le MAPAQ, soutient les entreprises au niveau du démarrage, de la diversification, de l'innovation et de l'agroenvironnement. De même, il appuie les instances locales et régionales pour la mise en valeur de leur territoire, des produits et des activités agricoles ainsi que pour le développement régional.

**Club agroenvironnemental Lavi Eau Champ** : les clubs conseils en agroenvironnement (CCAÉ) ont été créés et mis en place pour accompagner les producteurs agricoles dans l'adoption de pratiques environnementales sur leurs exploitations. Les CCAÉ fonctionnaient sur un mode d'abonnements forfaitaires et étaient ainsi considérés comme « non liés », mais cela a changé récemment et dorénavant les CCAÉ sont rémunérés selon les services rendus aux producteurs.

**Réseau Agriconseils Mauricie** : le Réseau Agriconseils est un organisme faisant la promotion et subventionnant les services-conseils en agriculture, que ce soit sur le plan technique, en gestion ou en agroenvironnement.

**Coopérative de producteurs agricoles** : ces coopératives permettent aux producteurs d'acheter de la moulée, des semences, des intrants ou encore de louer l'équipement. Certaines offrent également des services techniques (en alimentation animale ou en production végétale) aux producteurs membres de la coopérative.

**PDAAM** : plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie. Mis sur pied en 2010, le PDAAM a permis de supporter de nombreux projets collectifs de portée régionale que ce soit au niveau de la mise en marché des produits régionaux ou de la préparation au transfert des entreprises agricoles. Le PDAAM résulte d'une entente territoriale entre les différentes MRC de la Mauricie et vient d'être reconduit pour l'année 2016.

**Syndicat local Mékinac et Fédération de l'UPA de la Mauricie** : le syndicat local de Mékinac, ainsi que les différentes fédérations spécialisées regroupées sous l'égide de la fédération régionale ont pour mission de défendre les intérêts des producteurs agricoles du territoire. Le syndicat local et la fédération régionale jouent également un rôle dans l'aménagement du territoire, la concertation et la mobilisation des producteurs agricoles.

**Organismes de développement (CLD/SADC)** : le Centre local de développement et la Société d'aide au développement des collectivités jouent des rôles complémentaires dans le développement socio-économique du territoire de Mékinac. Ces organismes jouent notamment un rôle non négligeable dans le soutien à l'entrepreneuriat et le démarrage d'entreprise. Bien que sensible à la question agricole, ces organismes ne disposent pas de ressources spécifiques pour accompagner les producteurs.

## 1.9 LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

### 1.9.1 GESTION DES BANDES RIVERAINES ET DES COURS D'EAU

Les statistiques du MAPAQ de 2010 montrent que 96 des 99 fermes traversées par un cours d'eau sur la MRC de Mékinac possèdent des bandes riveraines et que 22 fermes ont fait des aménagements pour protéger ces cours d'eau.

Tableau P Bandes riveraines

Municipalité	Bandes riveraines
Lac-aux-Sables	10
Saint-Adelphe	15
Saint-Séverin	12
Saint-Tite	14
Sainte-Thècle	12
Lac-Masketsi	0
Lac-Normand	0
Rivière-de-la-Savane	0

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2011

Il est intéressant de souligner que depuis 2002, la rivière des Envies fait l'objet de l'implantation et du suivi de bandes riveraines dans le cadre d'un projet mené par une équipe du département de géographie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'équipe a démontré que dans l'ensemble de la portion agricole du bassin, les deux tiers des bandes riveraines sont en végétation naturelles, le reste étant principalement occupé par des cultures et des pâturages. Les bandes riveraines les plus dégradées bordent pour leur part le ruisseau Le Bourdais, à Saint-Tite<sup>28</sup>.

### 1.9.2 PRATIQUES CULTURALES DURABLES

Sur les 144 exploitations agricoles de la MRC, 49 pratiquent le travail minimum du sol sur une superficie totale de 2 360 ha. De plus, 37 exploitations font du semis-direct sur une superficie totale d'un peu plus de 2 200 ha. Selon le MAPAQ, à l'instar des bandes riveraines, il est probable que ces données ne correspondent pas toujours à la réalité terrain. Dans ce contexte, le RASC de 2011 a également été consulté. Ce dernier a dénombré 31 fermes pratiquant la culture sans travail du sol et également 31 maintenant des résidus de récoltes à la surface du sol (Tableau Q).

Tableau Q Pratiques de travail du sol utilisées pour préparer les terres pour les semis

Pratiques agricoles	Nombre de fermes	Superficie ha
Terres préparées pour les semis	111	6 393
Culture sans travail du sol	31	1 594
Plupart des résidus de récolte maintenus à la surface	31	2 162
Enfouissement de la plupart des résidus de récolte	77	2 637

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2011

<sup>28</sup> Turcot, A., Caractérisation géomatique et planification de l'aménagement des bandes riveraines du bassin versant de la rivière des Envies, 2004

Parmi les municipalités pour lesquelles les données sont disponibles, St-Adelphe possède les plus grandes superficies de terres sans travail du sol et St-Tite a le plus vaste territoire de terres agricoles où les résidus sont maintenus à la surface (Tableau R).

Tableau R Répartition des terres sans travail au sol parmi les municipalités

Municipalité	Terres préparées pour les semis	Culture sans travail du sol	Résidus de récolte maintenus à la surface	Enfouissement de la plupart des résidus de récolte
	ha	ha	ha	ha
Lac-aux-Sables	788	N.D.	495	N.D.
Saint-Adelphe	1190	577	307	306
Saint-Séverin	1524	410	261	852
Saint-Tite	1545	N.D.	713	N.D.
Sainte-Thècle	1346	314	386	646
Lac-Masketsi	0	0	0	0
Lac-Normand	0	0	0	0
Rivière-de-la-Savane	0	0	0	0

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2011

Finalement, 21 fermes de la MRC utilisent les engrais vert et 9 pratiquent les cultures de couverture d'hiver. Parmi les municipalités pour lesquelles les données sont disponibles, les unités de Lac-aux-Sables et St-Adelphe ont le plus de fermes utilisant les engrais verts (Tableau S). Pour leur part, St-Thècle et St-Adelphe présentent le plus de fermes pratiquant les cultures de couverture d'hiver.

Tableau S Utilisation d'engrais verts et pratiques de cultures de couverture d'hiver

Municipalité	Engrais vert	Cultures de couverture d'hiver
Lac-aux-Sables	7	0
Saint-Adelphe	6	3
Saint-Séverin	0	1
Saint-Tite	3	1
Sainte-Thècle	5	4
Lac-Masketsi	0	0
Lac-Normand	0	0
Rivière-de-la-Savane	0	0

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2011

## 1.10 DIAGNOSTIC ET POSITIONNEMENT

La réalisation du portrait présenté dans la section précédente ainsi que les travaux du comité technique, des groupes de discussion et des entrevues semi-dirigées auprès des agriculteurs et des différents acteurs de la région ont fait ressortir les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces relatifs au développement du territoire et des activités agricoles. Ces éléments ont également permis l'établissement de divers constats et l'identification des principaux enjeux et défis à relever qui sont regroupés sous cinq thèmes dominants.

Sous forme de tableaux, l'ensemble des données colligées forme le diagnostic sur lequel s'appuieront la vision, les orientations, objectifs et le plan d'action du PDZA.

### 1.10.1 SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES ET DES CONSTATS, ENJEUX ET DÉFIS

#### Thème 1 : la région et le territoire agricole de Mékinac

La MRC de Mékinac a un territoire d'une superficie importante où les activités agricoles se concentrent dans les municipalités situées au sud de la région. La variété de types de sols offre diverses possibilités de développement pour les exploitations agricoles. Cependant, plusieurs terres situées en zone agricole restent inexploitées, étant pour la plupart boisées.

#### FORCES

- Il y a une bonne communication entre les partenaires du milieu
- Le climat plus frais est propice au développement de certaines cultures (ex : canola)
- Les terres de la région facilitent l'émergence de nouveaux créneaux et de petites fermes
- Le potentiel forestier est immense
- Les sols permettent un bon rendement dans la production de fourrages
- Des superficies à défricher sont disponibles pour les producteurs conventionnels et non conventionnels

#### FAIBLESSES

- Le potentiel de la région est mal connu, il y a encore beaucoup à faire pour mieux la faire connaître
- Les terres laissées en friches est problématique
- Les classes de sols de la région sont difficiles pour la grande culture et entraînent plus de frais
- Les terres sont vallonnées, ce qui représente un investissement significatif pour la machinerie, augmentant les coûts de production
- La forêt demande beaucoup d'entretien et de travail pour le contrôle

#### OPPORTUNITÉS

- Le soyer du Québec est une opportunité à saisir avec la présence d'une usine de transformation à Saint-Tite
- Avantage géographique : un climat plus froid représente un potentiel pour la culture des plantes à fleurs (ex : colza)

#### MENACES

- Les contracteurs à forfait sont peu disponibles pour le défrichage, l'expertise reste à développer pour les travaux d'excavation
- L'éloignement des marchés et des grands axes routiers

## LES CONSTATS, ENJEUX ET DÉFIS

CONSTATS	ENJEUX/DÉFIS
<p><b>Une gouvernance concertée et une synergie importante entre les acteurs régionaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une bonne entente et une capacité à travailler ensemble</li> <li>• Des initiatives mauriciennes nombreuses s'appuyant sur des problématiques communes entre les différentes MRC</li> <li>• Un plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie qui soutient la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maintien du dynamisme de l'ensemble des acteurs du milieu</li> </ul>
<p><b>Un grand territoire marqué la diminution et le vieillissement de la population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire de 500 000 hectares dont 9 % est voué à la zone agricole permanente</li> <li>• Une population en diminution depuis 2001 : les données de l'ISQ indiquent que cette tendance se poursuivra jusqu'en 2031</li> <li>• Une population plus âgée (50 % de la population avec plus de 55 ans en 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La diminution et le vieillissement de la population vs. le maintien et la vitalité des communautés</li> </ul>
<p><b>D'importantes superficies boisées contribuant au maintien de la biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire couvert de forêts à plus de 90 % de sa superficie</li> <li>• Une baisse importante de l'exploitation de la masse de la masse ligneuse est observée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver de nouvelles façons de tirer profit du vaste couvert forestier</li> </ul>
<p><b>Une position géographique qui représente un défi à relever</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie importante de la MRC difficilement accessible par le réseau routier national et local</li> <li>• Un territoire éloigné des grands centres urbains comme Montréal et Québec et à une distance importante des autoroutes d'envergure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le positionnement géographique et l'accessibilité aux marchés</li> </ul>
<p><b>Un potentiel agricole diversifié localisé principalement au sud de la MRC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une zone agricole d'une superficie de près de 50 000 hectares qui s'étend sur le territoire de 8 municipalités locales</li> <li>• La zone agricole de la MRC est marquée par un relief parfois accidenté qui limite les possibilités de développement des activités agricoles</li> <li>• Le climat au sud de la MRC facilite le développement de certaines cultures comme le foin ou le canola</li> <li>• Les sols de classe 7 représentent 37 % de sa superficie</li> <li>• Les limitations liées au sol pierreux, à la surabondance d'eau, au relief et au manque d'humidité sont les plus représentées dans la zone verte</li> <li>• Une problématique de drainage des terres identifiée par les agriculteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rendement des terres limité par le potentiel des sols</li> <li>• Le retard à rattraper relativement au drainage des terres</li> </ul>

CONSTATS	ENJEUX/DÉFIS
<p><b>Des milieux naturels à protéger et à mettre en valeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les milieux humides de Mékinac comptent pour 10 % de l'ensemble des milieux humides de la Mauricie et une superficie significative de ces milieux se trouve en zone agricole, ces milieux représentent une contrainte supplémentaire à l'agriculture</li> <li>• L'agriculture et les activités forestières entraînent un impact sur la qualité des cours d'eau</li> <li>• Plus de 80 % du territoire de la MRC est de tenure publique et plus de 20 000 hectares situés sur les terres publiques ont un statut de conservation dont il faut tenir compte pour le développement des activités forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La protection des cours d'eau et la diminution de la pression de l'agriculture sur les milieux humides</li> </ul>
<p><b>Une zone agricole hétérogène où se côtoient divers usages non agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La zone agricole occupe plus de 9 % de l'ensemble du territoire de la MRC, soit près de 50 000 hectares</li> <li>• Des superficies cultivées de plus de 14 000 ha comptabilisant 30 % de la zone agricole</li> <li>• Dans les municipalités plus au sud (Saint-Tite, Saint-Séverin, Saint-Adelphé et Hérouxville), la zone agricole occupe pratiquement l'ensemble de la superficie du territoire municipal</li> <li>• Le taux d'occupation de la zone agricole est de 46 %, ce qui est inférieur à celui de la Mauricie (49 %) et du Québec (53 %)</li> <li>• Les activités agricoles et acéricoles occupent approximativement 50 % de la superficie de la zone agricole, près de 20 % correspond à la forêt non exploitée et près de 20 % aux activités résidentielles et de villégiature</li> <li>• Une superficie de 211 hectares a été autorisée par la CPTAQ entre 1998 et 2016 à des fins autres que l'agriculture. Parmi ces usages autorisés, 70 % était pour des activités résidentielles et près de 20 % pour des activités de récréotourisme et d'agrotourisme</li> <li>• Plus de 1 400 hectares d'îlots déstructurés sont présents en zone agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'occupation de la zone agricole à des fins agricoles et le maintien de son dynamisme</li> <li>• La cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles à maintenir</li> </ul>
<p><b>Des superficies en friche dispersées sur le territoire et à mettre en valeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, plus de 2 500 hectares de superficies en friche ont été répertoriées à Mékinac, et il n'y a pas d'identification des friches à l'extérieur des coulées sur le territoire</li> <li>• Certaines friches présentent un potentiel de mise en valeur et d'autres friches revêtent des caractéristiques physiques pouvant nuire à la remise en culture (ex. coulées).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'état des superficies en friche au fil des ans et l'identification des friches sur les terres planes</li> <li>• La remise en valeur des friches à des fins agricoles et agroforestières</li> </ul>

## Thème 2 : les exploitations agricoles, les activités agricoles et les activités complémentaires à l'agriculture

L'agriculture de Mékinac propose une diversité de productions agricoles tant traditionnelles (grandes cultures, production laitières) que non traditionnelles (asclépiade, safran, champignons). Plusieurs types de productions sont en émergence et l'agrotourisme et les activités de transformation qui présentent un potentiel de diversification des revenus pour les agriculteurs sont peu développés. La présence sur le territoire de petites et moyennes entreprises, la réglementation liée à la transformation et à la commercialisation des produits de même que la nécessité de bonifier la structure d'accueil touristique sur le territoire expliquent en partie ces difficultés rencontrées.

### FORCES

- Le modèle des grandes exploitations agricoles n'est pas le seul qui fonctionne à Mékinac, le potentiel agricole de la région permet une bonne diversification des cultures
- Les fermes s'agrandissent, sont mieux cultivées et offrent un meilleur rendement
- Mékinac est une belle région pour la production laitière, elle présente un bon potentiel pour la production fourragère et possède un bon climat pour les vaches
- Les sols permettent un bon rendement dans la production de fourrages
- Le potentiel récréotouristique est grand avec la présence de cours d'eau d'importance et de grands secteurs boisés
- Les terres agricoles et forestières de Mékinac favorisent l'émergence de cultures non traditionnelles et de petites fermes qui peuvent être mises en valeur par des activités agrotouristiques (ex : PFNL)
- Les activités équestres pendant le festival sont le seul moyen de faire sortir les festivaliers pendant le festival, elles pourraient être mises à profit pour faire mieux connaître la région aux visiteurs
- La présence des nombreux cours d'eaux et lacs à proximité des circuits touristiques (ex : rivières Batiscan et Saint-Maurice)
- Le marché public est en place et agit comme vitrine pour les produits locaux
- Le programme d'achat local « Mékinac j'achète! » nouvellement lancé, permet de sensibiliser, de favoriser et d'améliorer la consommation locale

### FAIBLESSES

- L'offre et la demande, avec une population de 12 000 habitants, pour la commercialisation en circuit court est difficile, il faut se tourner vers les circuits longs où les marchés sont plus importants
- La structure d'accueil pour les visiteurs est très peu développée pour la mise en valeur des projets agrotouristiques et touristiques
- Les activités touristiques et récréotouristiques représentent parfois une contrainte supplémentaire à l'agriculture
- Il est difficile de promouvoir la région aux festivaliers dont la très grande majorité reste à Saint-Tite pendant l'évènement
- L'information sur le potentiel de la région est difficile à trouver, que ce soit en ligne ou sur place (ex : il n'y a qu'un seul kiosque à Saint-Tite, les sites web de la MRC et des municipalités locales sont désuets)
- Le marché public n'est ouvert que le samedi pendant l'été uniquement (évènement), le nombre d'habitants n'est pas assez élevé pour faire vivre un marché à l'année
- Il n'y a pas de site de transformation partagé à Mékinac
- Faiblesse de la mise en marché (branding, absence de distributeur et de catalogue des produits)

- Il n'y a pas de ressource pour aider à la mise en marché des produits (identification de marché, étiquetage, stratégie de mise en marché)
- Indisponibilité de certains produits/services (fromagerie, boucherie, meunerie absente) qui permettraient une valorisation des produits locaux
- Il n'y a pas d'usine ni de laboratoire pour tester les projets de transformation
- Il y a peu de produits certifiés « Aliments Québec », une bannière qui permet la promotion des produits agroalimentaires québécois

### OPPORTUNITÉS

- Le soyer du Québec est une opportunité à saisir avec la présence de l'usine de transformation à Saint-Tite
- Les plus petites superficies peuvent être utilisées pour les cultures traditionnelles, pas seulement pour les cultures marginales
- La présence de nombreux villégiateurs en été représente une source de clients potentiels pour activités touristiques et récréotouristiques
- Le Plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) peut être mis à profit pour la mise en œuvre de nouveaux projets collectifs
- Présence d'une clientèle touristique importante durant le Festival Western de Saint-Tite
- Le MIAM (Meilleur de l'industrie alimentaire de la Mauricie), une marque apposée sur les produits de la Mauricie, est déjà en place et représente un outil à utiliser davantage tout comme « J'achète Mékinac »
- Les marchés sont éloignés, il faudrait miser sur la deuxième ou troisième transformation des produits

### MENACES

- Lorsqu'une activité touristique a lieu en zone agricole, même si elle est en lien avec les activités d'un agriculteur, la CPTAQ peut limiter le développement de l'activité
- Problématique de cohabitation et dualité entre les agriculteurs dans les domaines plus traditionnels (élevage, grande culture et les activités agrotouristiques et récréatives en zone agricole, c'est un phénomène qui pourrait s'amplifier si ces activités sont développées
- De nouvelles coupures budgétaires auraient un impact sur les nouveaux projets et le suivi des projets en cours
- Les normes pour les entreprises qui souhaitent faire de la transformation rendent difficile le lancement de nouvelles activités, par exemple, les exigences en matière d'étiquetage lors de la mise en marché sont nombreuses
- Les poids économique de l'industrie laitière et la fin de la gestion de l'offre dans le lait et ses conséquences sur l'industrie

## LES CONSTATS, ENJEUX ET DÉFIS

CONSTATS	ENJEUX/DÉFIS
<p><b>La consolidation des exploitations agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La taille des exploitations augmente au fil des ans et leur nombre diminue. La superficie moyenne des entreprises est passée de 130 à 151 hectares et leur nombre de 165 à 144</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La diminution du nombre d'entreprises versus l'augmentation de leur superficie et la vitalité des communautés rurales</li> </ul>
<p><b>La présence d'une variété de productions agricoles traditionnelles et émergentes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>61 % des entreprises ayant comme activité principale la production animale et 38 % la production végétale</li> <li>Les revenus totaux liés aux exploitations animales ont connu une progression de 10 % entre 2004 et 2010 alors que les revenus liés aux productions végétales ont pour leur part chuté de 9 %</li> <li>La production de céréales et protéagineux et de fourrages compte pour près de 85 % du total des productions végétales en 2010, 1 300 hectares sont cultivés en grande culture dans la région</li> <li>Les productions animales les plus importantes sont la production laitière et la production de bovins</li> <li>L'asclépiade, le safran et la production de champignons forestiers présentent un potentiel intéressant de développement pour la région</li> <li>Les productions acéricoles occupent 50 % de la superficie exploitée à cette fin en Mauricie et 79 hectares supplémentaires ont été identifiés comme ayant un potentiel de production sur les terres publiques des municipalités de Sainte-Thècle et de Trois-Rives</li> <li>Les productions maraichères et fruitières occupent des superficies peu significatives de la production sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le maintien et le renforcement de la diversité des productions agricoles</li> <li>Le développement du potentiel acéricole sur les terres publiques et privées</li> <li>La diversification des activités agricoles dans les entreprises</li> </ul>
<p><b>L'importance des fermes laitières sur le territoire de Mékinac</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Production laitière très présente (53% des entreprises, 50% des revenus) : positif car c'est un secteur qui a longtemps été fort sur le plan économique</li> <li>Diminution du nombre d'exploitations entre 2005 et 2015</li> <li>Fragilisation du système de gestion de l'offre représente un risque élevé pour l'agriculture dans Mékinac car moins diversifiée que dans d'autres MRC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le maintien du positionnement et du rayonnement de l'industrie laitière</li> <li>L'accès à de la main d'œuvre spécialisée et formée adéquatement</li> </ul>
<p><b>La rentabilité économique de la production bovine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution du nombre d'exploitations qui est passé de 32 en 2004 à 23 en 2010</li> <li>Hausse du prix des grains entre 2011 et 2013 qui pourrait avoir entraîné des faillites ou des abandons de la production</li> <li>L'absence d'abattoir pour les bovins de boucherie dans la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le maintien du positionnement et du rayonnement de la production bovine</li> <li>L'accessibilité à l'abattage pour ce type de production et son coût de revient</li> </ul>
<p><b>Peu d'activités complémentaires à l'agriculture, sinon méconnues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a peu d'entreprises de transformation sur le territoire et la majorité d'entre elles œuvre dans la transformation du sirop d'érable</li> <li>La mise en marché des produits locaux est difficile, mais est favorisée par la présence du marché de Mékinac et par</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les défis liés à la transformation et à la mise en marché de produits locaux (normes, certifications, support, etc.)</li> <li>La transformation des</li> </ul>

CONSTATS	ENJEUX/DÉFIS
<p>l'identification officielle des produits fabriqués dans la MRC et dans la Mauricie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités agrotouristiques sont peu développées dans la région, celles-ci représentent une crainte pour les agriculteurs en termes de cohabitation et de compatibilité avec les activités agricoles plus traditionnelles</li> <li>• La structure d'accueil touristique est peu développée (gîtes, hôtels, haltes de repos, etc.)</li> </ul>	<p>produits régionaux sur place ou à proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration des possibilités de mise en marché des produits, notamment vers les marchés de Shawinigan et Trois-Rivières</li> <li>• La promotion et le développement des activités complémentaires à l'agriculture et des circuits courts de commercialisation (rapprochement entre le producteur et le consommateur)</li> <li>• Le réseautage et la création d'alliances entre les différents créneaux agricoles</li> </ul>
<p><b>Des activités touristiques compatibles avec la promotion et le développement de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de la filière mycologique présente un potentiel intéressant</li> <li>• Certaines activités touristiques et récréotouristiques comme le Festival Western de Saint-Tite ou l'industrie équestre peuvent avoir un impact positif sur la promotion des produits agricoles</li> <li>• Les contraintes additionnelles à l'agriculture engendrées par ces types de développement doivent être prises en compte (distances séparatrices, immeubles protégés, interdiction d'épandage, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité à tirer profit des activités touristiques déjà en place pour la mise en valeur des produits et des activités agricoles</li> <li>• La consolidation et la promotion des fermes équestres et du réseau de sentiers balisés</li> <li>• L'amélioration de la structure d'accueil touristique</li> </ul>

### Thème 3 : la foresterie et l'agroforesterie

Le territoire de la région présente un potentiel évident concernant l'exploitation des ressources forestières traditionnelles et des produits forestiers non ligneux sur son territoire qui présentent un potentiel de développement intéressant d'un point de vue économique et touristique.

En ce qui concerne l'agroforesterie, de nombreux projets ont été organisés sur le territoire, mais ces pratiques restent encore à développer à grande échelle.

#### FORCES

- Présence d'usines de transformation du bois malgré les incertitudes du secteur, réinvestissements récents dans les actifs de transformation (notamment pour sciage des résineux)
- Production acéricole : ce n'est pas la plus grosse production en Mauricie, mais les érablières sont de qualité
- Les forêts permettent la récolte de produits forestiers non ligneux très diversifiés (champignons, huiles essentielles, épices sauvages, etc.)

#### FAIBLESSES

- Il y a une perte de production dans les terres publiques lorsqu'il y a des coupes dans les érablières, les entreprises réalisant les coupes ne font pas attention aux érablières existantes
- Les érablières de la forêt publique voisines des forêts privées ne sont pas suffisamment exploitées
- Difficulté d'accès pour les producteurs aux 25 à 30 000 entailles nécessaires pour vivre de l'acériculture

#### OPPORTUNITÉS

- Les productions de bleuets et d'amélanches sont en croissance et il serait possible d'en profiter. Ce sont des productions qui participent également au maintien d'un paysage ouvert
- Il existe un potentiel exploitable sous-utilisé sur les terres publiques, notamment une bleuetière
- Le marché des huiles essentielles est en développement
- Utilisation possible des feuilles et branches de résineux pour la consommation alimentaire (épices forestières) ou pour les huiles essentielles
- Il existe un potentiel pour développer la production de champignons forestiers, la transformation, le tourisme et l'implantation d'entreprises en cueillette. Grand potentiel pour le développement du mycotourisme
- Mékinac est la région où les propriétaires de forêts privées produisent le plus de bois en Mauricie. Les usines de transformation sont proches et la villégiature pose peu de problèmes ou de contraintes
- La valorisation des productions existantes et des lots à bois annexés aux terres cultivées
- Le soutien des projets de diversification et de participation des forêts privées à l'économie du territoire (programmes d'investissement dédiés à la forêt)

#### MENACES

- Déclin accentué du potentiel d'utilisation et de mise en valeur des arbres des boisés
- Dans les PFNL, il existe de l'aide pour les entreprises de 2e ou 3e transformation, mais pas d'aide pour les entreprises de production. Il manque de capital de risque à ce niveau

## LES CONSTATS, ENJEUX ET DÉFIS

### CONSTATS

#### Un milieu forestier riche, tant sur les terres publiques que sur les terres privées

- Les forêts publiques et privées couvrent plus de 90 % de la superficie du territoire de la MRC et présentent un potentiel intéressant pour les productions forestières tant traditionnelles que non traditionnelles
- 322 producteurs forestiers ont enregistré plus de 1 700 lots et plus de 40 000 hectares sont voués à la production forestière
- En 2015, la valeur du bois mis en marché pour 2015 est de 2,7 millions
- Divers projets agroforestiers ont été réalisés sur le territoire de la MRC
- Fort potentiel pour le marché des PFNL (en particulier la filière mycologique), mais c'est un marché difficile à évaluer et à structurer

### ENJEUX/DÉFIS

- L'augmentation de l'utilisation des pratiques agroforestières
- Le développement des PFNL, notamment la filière mycologique
- La mise en valeur des productions forestières sur les terres privées

#### **Thème 4 : Le capital humain, le rôle économique de l'agriculture, la relève et le transfert des entreprises**

Les réalités des agriculteurs et de la relève agricole en ce qui concerne l'âge moyen des producteurs, le transfert des entreprises, le prix des terres et le contexte macro-économique instable sont des enjeux similaires à de nombreux territoires à l'échelle du Québec et ne sont pas propres au contexte de la MRC. Les agriculteurs font face au manque de relève et de main d'œuvre qualifiée, à des conditions de travail difficiles. Mékinac se démarque toutefois par ses différentes initiatives innovantes qui sont menées malgré un contexte peu favorable (localisation, climat, potentiel des sols).

##### **FORCES**

- Le faible prix des terres rend une acquisition plus accessible pour le démarrage/poursuite pour la relève
- La relève est dynamique et est identifiée dans bon nombre de cas
- Les agriculteurs sont innovants

##### **FAIBLESSES**

- La relève pour certaines exploitations devra être trouvée à l'extérieur de la région
- Il y a un grand besoin en formation et services, les entreprises sont de plus en plus informatisées et robotisées ce qui nécessite au minimum un DEP pour la main d'œuvre
- Difficulté pour trouver du financement au démarrage d'une entreprise (financière agricole), plus particulièrement pour les nouveaux produits (niche), c'est un problème pour la relève et pour les pratiques innovantes
- Lourdeur des processus administratifs, beaucoup de paperasse, nuit à l'accroissement des activités d'une entreprise et au démarrage de nouvelles entreprises
- Les fermetures d'industries qui occupaient certains travailleurs font en sorte que des gens qui ne sont pas formés en agriculture constituent la plus grande part de la main d'œuvre disponible de la région. La quantité de main-d'œuvre est non suffisante et peu qualifiée

##### **OPPORTUNITÉS**

- Poursuivre et bonifier le service d'accompagnement sur l'avenir des entreprises agricoles de la Mauricie

##### **MENACES**

- Les contraintes externes font en sorte que le démarrage d'une nouvelle entreprise est difficile, l'avenir de la relève passe nécessairement par l'acquisition d'une entreprise existante (financement très difficile)
- Le prix des terres et les taux d'intérêt pourraient augmenter considérablement et la survie des producteurs serait menacée

## LES CONSTATS, ENJEUX ET DÉFIS

CONSTATS	ENJEUX/DÉFIS
<p><b>La disponibilité d'une main d'œuvre agricole qualifiée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La main d'œuvre familiale représente 70 % du total de la main d'œuvre de la région et celle provenant de l'extérieur du Québec est quasi inexistante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La formation et les qualifications de la main d'œuvre</li> <li>La promotion du métier d'agriculteur auprès des jeunes et le transfert des connaissances</li> </ul>
<p><b>Des besoins de soutien pour le transfert des entreprises pris en charge</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une hausse de l'âge moyen des producteurs en 2007 et 2010 qui est passé de 48 à 53 ans</li> <li>Un projet de soutien au transfert des entreprises soutenu par le PDAAM à maintenir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'accessibilité et la promotion des services offerts aux agriculteurs</li> <li>Les contraintes liées au démarrage ou à la croissance d'une entreprise</li> <li>La hausse du prix des terres et l'accessibilité à des terres disponibles pour la relève</li> <li>Le transfert des exploitations et la poursuite du service d'accompagnement</li> </ul>
<p><b>Une relève agricole dynamique et innovante, mais en nombre limité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une relève ayant de la difficulté à s'établir alors que de nombreux exploitants de plus de 55 ans n'ont pas de relève identifiée. En effet, la moitié des entreprises prévoyant vendre n'ayant pas identifié de relève en 2010</li> <li>La Mauricie regroupe 3 % des jeunes agriculteurs et agricultrices identifiés au recensement de la relève agricole en 2011</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'attraction de la région pour la relève et la rétention des jeunes dans les municipalités</li> <li>Établir de la relève sur les entreprises qui seront à vendre afin de maintenir un certain nombre d'entreprises sur le territoire</li> </ul>
<p><b>Des conditions de travail à améliorer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>50 % des exploitations ont un revenu inférieur à 100 000 \$, une proportion importante de producteurs déclare du travail rémunéré à l'extérieur de leur entreprise</li> <li>Le soutien au démarrage et à l'accroissement des entreprises reste à améliorer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une agriculture viable et rentable</li> </ul>
<p><b>Une importance économique à ne pas négliger</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les revenus agricoles totaux s'élèvent à 34 000 000 \$ en 2010, en troisième position en Mauricie après la MRC de Maskinongé et la MRC des Chenaux</li> <li>L'agriculture représente 6 % de la richesse foncière totale de la MRC et le capital agricole de la région équivaut à 12 % de celui de l'ensemble de la Mauricie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le maintien et le renforcement de l'agriculture sur le territoire</li> </ul>

CONSTATS	ENJEUX/DÉFIS
<p><b>Une disparité des revenus des entreprises agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plus de 30 % des entreprises génère des revenus supérieurs à 250 000\$ alors que 50 % déclare un revenu inférieur à 100 000\$</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La diversification des revenus agricoles des entreprises</li><li>• La fragilité de l'industrie laitière et de la production bovine</li></ul>
<p><b>Un prix des terres moins élevé malgré la hausse du prix des terres</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le revenu moyen par hectare cultivé est moins important à Mékinac que pour l'ensemble du Québec et de la Mauricie</li><li>• Le prix des terres est moins élevé dans la MRC que dans le reste du Québec, mais la proportion de terres louées est plus élevée que la moyenne provinciale</li><li>• Les terres disponibles à l'agriculture ne sont pas identifiées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La hausse du prix des terres, leur utilisation et leur rendement</li><li>• L'identification des terres disponibles pour la relève</li></ul>

## Thème 5 : les pratiques agroenvironnementales

Les préoccupations relatives au développement des meilleures pratiques agricoles dans une perspective de développement durable du territoire et des activités agricoles ne sont pas récentes. Dans la MRC de Mékinac, peu de données permettent de qualifier les pratiques utilisées de manière qualitative ou quantitative et les données disponibles ne sont pas nécessairement fiables.

### FORCES

- En environnement, il y a moins de rattrapage à faire puisque la superficie dédiée aux grandes cultures est moins importante, les cultures sont diversifiées
- Sensibilité des producteurs aux aspects agroenvironnementaux, possibilité de faire des projets collectifs

### FAIBLESSES

- Les travaux d'entretien dans les cours d'eau sont nécessaires pour contrer les problèmes de sédiments, la paperasse liée à ces travaux est difficile à gérer pour les agriculteurs

### OPPORTUNITÉS

- L'environnement fait partie de la ferme de demain (potentiel énergétique de l'agriculture)

### MENACES

- Présence de la plaine inondable de la rivière des Envies (impacts sur les cultures)
- Les sols sont érosifs

## LES CONSTATS, ENJEUX ET DÉFIS

CONSTATS	ENJEUX/DÉFIS
<ul style="list-style-type: none"><li>• La presque totalité des exploitations agricoles sur le territoire sont traversées par un cours d'eau</li><li>• Des efforts sont menés afin de réaliser des projets permettant d'avoir un impact positif sur la qualité de l'environnement</li><li>• Bien que des données soient disponibles sur la gestion des bandes riveraines et les pratiques culturales, une meilleure caractérisation permettrait d'obtenir un portrait plus réaliste de la situation qui prévaut dans la région</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La protection des cours d'eau</li><li>• L'amélioration des connaissances sur les pratiques culturales et sur l'état des bandes riveraines</li><li>• L'implantation de pratiques agroenvironnementales établies</li><li>• La sensibilisation et la promotion des meilleures pratiques</li></ul>

# CHAPITRE 2

## VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS



Crédit photo: panoramio



Crédit photo: MRC de Mékinac



Crédit photo: panoramio

## 2. VISION

Le 18 octobre 2016 ont eu lieu deux séances d'idéation où près de 40 participants, provenant de diverses organisations, ont pu échanger sur l'avenir de l'agriculture à Mékinac. Suite à une revue du portrait et du diagnostic de la région établis lors des premières activités, les participants ont été amenés à collaborer à des ateliers concernant la vision, les orientations et objectifs. Il s'est ensuite tenu une rencontre avec le comité directeur, le 17 novembre, afin de valider les propositions de vision, orientations et objectifs.

Ces rencontres ont permis de faire ressortir des éléments importants à considérer dans l'élaboration de la vision stratégique de Mékinac et notamment à déterminer les axes de développement, les orientations et les objectifs qui supporteront le plan d'action. Un consensus éclairé sur l'avenir de la région agricole de Mékinac a été établi et un énoncé de vision s'est construit et se traduit comme suit :

### *Mékinac, terre d'accueil et d'innovation !*

**Espace de vie accueillant, où des hommes et des femmes, fiers de leurs paysages exceptionnels protègent et mettent en valeur les sols et les forêts, assise d'une agriculture et d'une foresterie diversifiées et innovantes.**

1. **Espace de vie accueillant**
  - Qui priorise les entreprises familiales
  - Qui est accueillante pour la relève
  - Qui priorise la concertation du milieu
2. **Paysages exceptionnels**
  - Paysages agricoles au bénéfice des résidents et visiteurs
  - Milieux forestiers en appui aux efforts de développement du récréotourisme
3. **Agriculture et foresterie diversifiées et innovantes**
  - Qui allie les pratiques traditionnelles aux cultures innovantes
  - Qui est accueillante pour les productions émergentes

## 2.1 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

La présente section identifie trois axes de développement qui sont les éléments clés de la vision et qui structurent les orientations et objectifs. Ensuite, quatre orientations qui découlent de la vision et des enjeux relevés sur le territoire ont été réfléchies tout en respectant les moyens (forces) de la région et les opportunités qui s'offrent à Mékinac. Ces orientations ont été élaborées dans l'objectif d'atteindre la vision pour les vingt prochaines années qui a été identifiée précédemment et guider le développement du secteur agricole. Finalement, pour chacune des orientations résultent des objectifs plus précis qui permettront d'élaborer le plan d'action.

### AXE 1 : ESPACE DE VIE ACCUEILLANT

Les enjeux reliés à l'**axe 1** font généralement référence à la gouvernance, la population, la relève et la main-d'œuvre. Il est question de maintenir le dynamisme déjà présent, mais surtout de trouver de la relève et une main-d'œuvre qui ont un intérêt pour travailler à Mékinac. Il est également question de donner accès à certains services de proximité pour les producteurs de Mékinac et donc améliorer le circuit court. Finalement, l'attractivité de la région pour les nouveaux employés, les touristes et les futurs agriculteurs a été soulevée comme un enjeu à considérer.

#### Orientation 1 : Favoriser une concertation du milieu agricole

Objectif 1.1 : Impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du PDZA

Afin de maintenir la dynamique actuelle entre tous les acteurs, il est primordial de partager une vision concertée et donc d'impliquer toutes les personnes ressources dans la mise en œuvre du PDZA.

Objectif 1.2 : Valoriser l'entraide entre les producteurs

Afin d'assurer la pérennité des exploitations, il est important de valoriser l'entraide entre les producteurs dans le but que chacun puisse bénéficier d'un réseau de services et conseils locaux.

Objectif 1.3 : Développer un réseau de proximité (circuits courts)

Cet objectif vise à faciliter la visibilité des produits locaux et à promouvoir les entrepreneurs agricoles de Mékinac. Il s'agit également de faire la mise en marché de proximité.

#### Orientation 2 : Faciliter l'établissement d'entreprises émergentes

Objectif 2.1 : Développer des outils financiers pour supporter les entreprises et projets existants et émergents

En adaptant les outils financiers aux besoins des entreprises existantes ou nouvelles, il sera plus facile d'augmenter la diversité d'entreprises sur le territoire et intéressant de consolider les entreprises déjà installées à Mékinac. De plus, la MRC deviendrait une cible pour les jeunes entrepreneurs et relèves.

Objectif 2.2 : Appuyer le transfert des entreprises à la relève

Afin d'attirer la relève en agriculture et régler le problème de transfert pour les agriculteurs désireux de prendre leur retraite, il est nécessaire d'appuyer les jeunes entrepreneurs tout au long du processus. Les multiples défis qui se présentent à la relève doivent être encadrés et le transfert d'entreprises doit être intégré dans la gestion de retraite des entrepreneurs matures.

Objectif 2.3 : Promouvoir Mékinac auprès de nouveaux exploitants potentiels

Un des facteurs qui peut être lié à la diminution du nombre d'entreprises agricoles est le manque de relève et de nouveaux exploitants. Il est donc primordial de promouvoir Mékinac avec tous les potentiels de productions, paysagers et sociales afin d'intéresser de nouveaux exploitants.

Objectif 2.4 : Comblent le manque de main-d'œuvre

Depuis quelques années, le secteur agricole éprouve des difficultés à avoir une main-d'œuvre compétente et intéressée par ce travail. Toutefois, les entreprises ont de plus en plus besoin de main-d'œuvre pour continuer de grandir ou pour se diversifier et nécessitent différents besoins. Il s'agit donc d'avoir un bassin de travailleurs qui est qualifié et qui s'ajuste à la demande, aux saisons et aux réels besoins des entreprises. Des actions ont été entamées dans le plan d'action du PDAAM.

## **AXE 2 : PAYSAGES EXCEPTIONNELS**

Les enjeux reliés à l'**axe 2** sont ceux qui réfèrent à l'importance des paysages agricoles et forestiers et à l'entretien des friches agricoles.

### **Orientation 3 : Consolider les paysages agricoles**

Objectif 3.1 Mettre en valeur le patrimoine paysager et bâti

Les paysages et les bâtiments du territoire de Mékinac composent un patrimoine paysager qui mérite d'être mis en valeur de différentes façons. Il s'y rattache un caractère authentique et précieux qui contribue à l'image de marque pour la MRC.

Avec les nombreux paysages d'intérêt présents sur le territoire de Mékinac, il est facile de développer une image de marque qui permettrait d'attirer des visiteurs, de nouveaux résidents, de nouveaux producteurs. Il s'agit de miser sur ce qui est présent sur le territoire, en assurer la protection et en faire davantage la promotion.

De plus, les paysages forestiers et agricoles participent au potentiel touristique et de villégiature de la région de Mékinac. Il faut supporter l'industrie du tourisme et le développement de la zone agricole pour préserver les paysages agricoles.

Objectif 3.2 : Valoriser la remise en culture des friches agricoles

Dans la pratique agricole, les friches peuvent représenter des pertes de productions et c'est pourquoi il est nécessaire de valoriser la remise en culture. Également, par leur apparence négligée qui traduit leur état d'abandon, dans la majorité des cas, les friches participent mal aux paysages agricoles. Les efforts de productions sur le territoire de Mékinac sont grands et

l'ensemble de la population devrait collaborer. D'autant plus qu'à un certain stade, les friches représentent beaucoup de travaux pour une remise en culture.

### **AXE 3 : AGRICULTURE ET FORESTERIE DIVERSIFIÉES ET INNOVANTES**

Les enjeux reliés à l'**axe 3** regroupent plutôt les potentiels de diversités et d'innovations possibles et la cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles.

#### **Orientation 4 : Maintenir une agriculture diversifiée et innovante**

Objectif 4.1 : Prioriser la diversité de productions et d'entreprises

En plus de la pratique agricole traditionnelle, il est essentiel de prioriser la diversité et l'innovation de productions et d'entreprises afin d'élargir les opportunités entrepreneuriales, mais également de permettre l'établissement de cultures sur certaines parties de terre moins commune à la pratique traditionnelle. De nouvelles pratiques agricoles apparaissent de plus en plus et il est requis de s'adapter et d'accueillir la diversité.

Objectif 4.2 : Développer le potentiel agroforestier afin de tirer profit du vaste couvert

La superficie agroforestière couvre une grande partie du territoire de Mékinac et son potentiel mérite d'être développé. Pour contrer la baisse de la demande de matière ligneuse, d'autres formes d'utilisation du milieu forestier, tel que l'ensemble des PFNL, peuvent engendrer un développement.

Objectif 4.3 : Développer le potentiel acéricole sur les terres publiques et privées

Les produits de l'érable sont en pleine effervescence et le potentiel acéricole autant sur les terres publiques que privées est une opportunité, pour Mékinac, de se positionner comme producteur important.

Objectif 4.4 : Promouvoir le développement de l'agrotourisme dans la région

L'agrotourisme vient compléter l'agriculture en place et est une activité qui permet de faire découvrir les produits locaux aux consommateurs. Le milieu agricole devient plus accessible à la population et sensibilise les touristes au savoir-faire et au travail dont font preuve les agriculteurs dans l'exécution de leur métier.

# CHAPITRE 3

## PLAN D'ACTION



### 3. PLAN D'ACTION

Le plan d'action a été réalisé afin d'engendrer des démarches efficaces qui viendront répondre aux enjeux qui ont été exprimés précédemment pour la MRC de Mékinac dans une vision pour les vingt prochaines années. Tout en respectant la vision stratégique du PDZA, le plan d'action se rattache également aux orientations et aux objectifs élaborés par les divers acteurs du milieu lors des groupes de discussion. De plus, ce plan d'action tient compte des particularités territoriales et des moyens à disposition.

Dans ce plan ont été identifiées 13 actions divisées selon trois axes (Espace de vie accueillant, Paysages exceptionnels, Agriculture et foresterie diversifiées et innovantes). Dans les tableaux aux pages 88 et 89, il est possible de constater qu'une action est associée à un numéro de fiche, disponible à la suite du plan d'action, un objectif qui fait référence au chapitre 2, des résultats attendus, des responsables et un échéancier.

Pour ce qui est des objectifs identifiés avec une étoile, il s'agit d'éléments qui ont déjà été discutés dans les minis plans d'action produits par la SADC au début de l'année 2016.

Pour ce qui est de l'échéancier, l'élaboration des actions est estimée selon les balises qui sont représentées en années comme suit :

Court terme : 1 an

Moyen terme : 5 ans

Long terme : 10 ans et plus

Les responsables de la réalisation du plan d'action sont :

- La MRC et ses partenaires régionaux
- Le CLD
- UPA
- MAPAQ
- SPBM
- Marché Mékinac

Le plan d'action devra faire l'objet d'une révision quinquennale, au minimum, et le suivi sera assuré par un comité responsable de faire le bilan de la mise en œuvre du PDZA chaque année. Ce comité devra utiliser les fiches techniques qui serviront d'outils de suivi. Il est donc en le devoir du comité de suivi d'identifier les ajustements nécessaires à faire afin de permettre la mise en œuvre maximale du plan d'action.

Le plan d'action sera en continuelle évolution et il sera possible de le modifier et de l'ajuster pour veiller aux besoins de la MRC en ce qui concerne le territoire agricole.

### 3.1 PLAN D'ACTION

#### AXE 1 : ESPACE DE VIE ACCUEILLANT

FICHE	OBJECTIF	ACTIONS	RÉSULTAT ATTENDU	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
1	1.1	Poursuivre la collaboration avec les différents acteurs du milieu dans la mise en œuvre et le suivi du PDZA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une mise en œuvre du PDZA assurée par le comité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC</li> </ul>	Continu
2	1.2	Mettre sur pied des cellules de co-développement afin de maximiser le réseautage entre entrepreneurs de divers secteurs d'activité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation de cellules de co-développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UPA Mauricie</li> </ul>	Moyen terme
3	1.3*	Promouvoir le marché public de Mékinac et l'achat local.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achat de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché Mékinac</li> <li>CLD (tourisme, culture)</li> </ul>	Continu
4	2.1	Informers les entrepreneurs agricoles des outils financiers et des services d'accompagnements locaux existants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une connaissance des outils pour les producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CLD</li> </ul>	Court terme
5	2.2	Favoriser l'établissement de la relève agricole dans la MRC, susciter et soutenir les transferts d'entreprises. (Projet PDAAM).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un groupe de mentors disponibles pour la relève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC</li> <li>Partenaires régionaux</li> </ul>	Continu
6	2.3	Élaborer une campagne de promotion sur le métier d'agriculteurs et sur les entreprises de Mékinac.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visibilité pour la région de Mékinac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC</li> <li>Partenaires régionaux</li> </ul>	Moyen terme
7	2.4	Développer un bassin de main-d'œuvre qualifiée et qui s'ajuste à la demande.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin de main-d'œuvre pour les entreprises existantes en quantité et qualité suffisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CLD</li> <li>Emplois-Québec</li> <li>Partenaires régionaux</li> </ul>	Long terme

Légende

**Objectif :**

\*= mini plans d'action produit par la SADC

**Échéancier :**

Court terme = 1 an

Moyen terme = 5 ans

Long terme = 10 ans et plus

## AXE 2 : PAYSAGES EXEPTIONNELS

FICHE	OBJECTIF	ACTIONS	RÉSULTAT ATTENDU	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
8	3.1*	Créer un répertoire de photos qui identifie les paysages et bâtiments agricoles d'intérêts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mise en valeur des paysages identitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLD</li> </ul>	Court terme
9	3.2	Créer un répertoire des friches agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire géolocalisé des friches et celles qui peuvent être remises en culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC</li> </ul>	Moyen terme

## AXE 3: AGRICULTURE ET FORESTERIE DIVERSIFIÉES ET INNOVANTES

FICHE	OBJECTIF	ACTIONS	RÉSULTAT ATTENDU	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
10	4.1	Répertoire des potentiels et opportunités agricoles dans la MRC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles perspectives pour le secteur agricole de la MRC de Mékinac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAPAQ</li> <li>• MRC</li> </ul>	Moyen terme
11	4.2*	Continuer la recherche sur les produits forestiers non ligneux (ex. : la filière mycologique) et leurs potentiels de développement à Mékinac et favoriser l'établissement de nouvelles entreprises en lien avec ces derniers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux potentiels pour la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPBM</li> </ul>	Continu
12	4.3	Lister les offres de potentiels acéricoles et les potentiels de location de terrain dans les forêts publiques et privées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux potentiels d'exploitation pour la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des forêts, faune et Parc (MFFP)</li> <li>• MRC</li> </ul>	Moyen terme
13	4.4*	Organiser l'offre agrotouristique de Mékinac.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité de revenus pour les producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC</li> <li>• CLD</li> </ul>	Moyen terme

### Légende

#### Objectif :

\*= mini plans d'action produit par la SADC

#### Échéancier :

Court terme = 1 an

Moyen terme = 5 ans

Long terme = 10 ans et plus

### **3.2 FICHES TECHNIQUES**

En appui au plan d'action, les fiches techniques permettent d'approfondir chacune des actions. Il s'agit d'informations complémentaires pour la mise en œuvre de l'action. Les fiches sont construites comme suit:

1. Description sommaire de l'action à mettre en place.
2. Les étapes de réalisation de l'action qui permettent de visualiser et planifier les besoins et ressources nécessaires.
3. L'échéancier associé à chacune des étapes de réalisation qui sera un guide dans l'achèvement de l'action.
4. Les résultats attendus qui illustrent le but de l'action.
5. Le budget
6. Les responsables
7. Les indicateurs de suivi qui sont des outils une fois les procédures enclenchées.

Il sera possible, avec une fiche technique, de prendre les dispositions appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action dans son ensemble, de s'ajuster et de faire le suivi pour les prochaines années. Le comité de suivi sera amené à utiliser ces fiches comme outil de travail.



## **ACTION 1**

**Poursuivre la collaboration avec les différents acteurs du milieu dans la mise en œuvre et le suivi du PDZA.**



### **DESCRIPTION**

Afin d'assurer une mise en œuvre adéquate du plan d'action, il est primordial de travailler en collaboration avec les différents acteurs du milieu. Cette action est donc mise en place afin d'encadrer les personnes responsables du PDZA et de planifier une structure et une programmation officielle.



<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Créer un comité de mise en œuvre et de suivi du PDZA	Dès le lancement du PDZA
Établir des objectifs précis de réalisations et de mises en œuvre et produire un formulaire avec case à cocher pour évaluer l'évolution du PDZA	Dès le lancement du PDZA
Établir un calendrier de rencontres afin de suivre l'évolution du plan d'action	Dès le lancement du PDZA
Recueillir les "bons coups" des producteurs agricoles et les diffuser au grand public	Dès le lancement du PDZA
Organiser un évènement annuel de mise à jour et bilan sur l'évolution de la mise en œuvre du PDZA	Un an après le lancement du PDZA

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Une mise en œuvre du PDZA assurée par le comité
- Rapport annuel qui fait le bilan de la mise en œuvre et du suivi du PDZA

### **RESPONSABLES**

- MRC

### **BUDGET/ SOURCE DE FINANCEMENT**

- N/D

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Création du comité de suivi du PDZA
- Organisation d'au moins 3 rencontres par année
- Diffusion d'au moins 3 « bons coups »



## **ACTION 2**

**Mettre sur pied des cellules de co-développement afin de maximiser le réseautage entre entrepreneurs de divers secteurs d'activité.**

### **DESCRIPTION**

Le groupe d'entrepreneurs agricoles et agroalimentaires permettra de rassembler toutes les personnes intéressées à échanger sur des enjeux vécus et à obtenir un réseau d'entraide selon les besoins. Le réseautage entre entreprises permet de développer des partenariats, créer des occasions de diversification par la complémentarité des entreprises.

<b><u>Étapes de réalisation</u></b>	<b><u>Échéancier</u></b>
Convier tous les entrepreneurs agricoles et entrepreneurs œuvrant dans d'autres secteurs de la région à une séance d'informations pour lancer des partenariats possibles	2017
Provoquer des moments d'échanges entre les travailleurs agricoles	2017
Combiner les services et productions pour créer un maillage et engendrer des échanges sur de nouveaux projets	2017
Provoquer l'organisation du transport en concordance avec les besoins de la région et les travailleurs agricoles	2017
Identifier des points de rassemblements pour les producteurs qui ont besoin d'un même service	2017
Organiser selon un calendrier des moments pour certains services	2017

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Formation de cellules de codéveloppement
- Liens entrepreneuriaux
- Fierté locale grandissante
- Distance entre les services et productions réduite

### **RESPONSABLES**

- UPA Mauricie

### **BUDGET/ SOURCE DE FINANCEMENT**

- N/D

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre de rencontres tenues
- Nombre d'entreprises participantes



### **ACTION 3**

**Promouvoir le marché public de Mékinac et l'achat local.**

#### **DESCRIPTION**

Cette action vise à faire la promotion, à des échelles locales et régionales, du marché public déjà en place par des outils de communications efficaces. Il est

souhaité que le marché connaisse un essor afin d'attirer de nouveaux marchands, en plus de fidéliser ceux qui y participent déjà. Une diversification de produits sera bénéfique à l'attraction de la clientèle, qui une fois sur place pourra également consommer dans les commerces de la région et visiter les différents attraits.

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Utiliser des moyens de communication efficaces pour véhiculer l'information sur le marché (acheter un espace dans le journal hebdomadaire pour des rubriques, utiliser les réseaux sociaux et pamphlets de promotion)	2017
Identifier les entreprises qui peuvent être incluses dans un circuit court et les réseaux potentiels	2017
Regarder la possibilité d'un partenariat avec les autres marchés publics de la Mauricie	Été 2017
Augmenter la visibilité des produits locaux auprès de la population, les écoles, les établissements publics et les restaurateurs	2017

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Augmentation de l'achat de proximité dans les commerces de la MRC
- Augmentation du nombre de marchands à chaque édition du marché public
- Marché public comme référence alimentaire

### **RESPONSABLES**

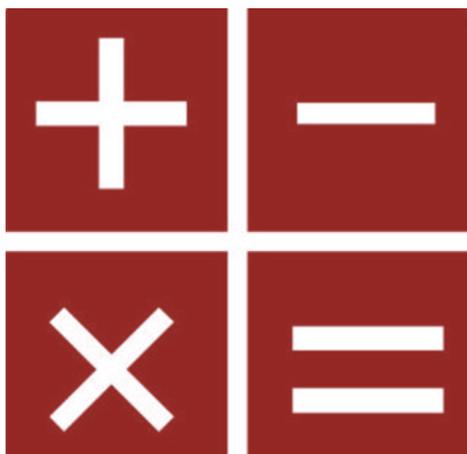
- Marché Mékinac
- CLD

### **BUDGET/ SOURCE DE FINANCEMENT**

- N/D (des subventions MAPAQ et PDAAM sont présentement en cours, mais en suspend à cause de l'instabilité des organisations)

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre de parutions
- Nombre de nouvelles entreprises au marché public
- Type et nombre de partenariats avec les autres marchés publics de la Mauricie



## **ACTION 4**

**Informers les entrepreneurs agricoles des outils financiers et des services d'accompagnements locaux existants.**

### **DESCRIPTION**

Afin de consolider les entreprises déjà en place et d'attirer de nouveaux producteurs sur le territoire de Mékinac, il faudra veiller à ce que l'information concernant les outils financiers et les services disponibles soit divulguée à tous de façon simple et concise. Puisqu'il semble y avoir une lacune au niveau de la communication concernant ces outils et services disponibles, cette action visera à

assurer et faciliter l'accessibilité aux sources d'informations.

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Lister les outils financiers disponibles pour les producteurs et nouveaux producteurs	2017
Identifier les organismes régionaux pouvant supporter les producteurs, soit par des leviers financiers ou par un accompagnement professionnel et convenir d'un processus d'accompagnement adapté aux entreprises	2017
Utiliser des outils de communication pour divulguer l'information	2018
Identifier une personne ressource qui peut informer les entrepreneurs agricoles	2018

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Assurer une connaissance des outils financiers chez les producteurs
- Faciliter l'établissement de production
- Faciliter l'acquisition d'entreprises pour la relève

### **RESPONSABLE**

- CLD

### **BUDGET / SOURCE DE FINANCEMENT**

- N/D

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre de nouveaux producteurs qui s'établissent dans la MRC de Mékinac
- Nombre de producteurs qui contacte le CLD pour prendre des informations
- Nombre de producteurs qui utilisent les services-conseils disponibles



## **ACTION 5**

**Favoriser l'établissement de la relève agricole dans la MRC, susciter et soutenir les transferts d'entreprises (Projet PDAAM).**

### **DESCRIPTION**

Étant donné une moyenne d'âge des entrepreneurs agricoles relativement élevée dans la MRC, tout comme dans l'ensemble de la

Mauricie, ainsi qu'un fort pourcentage des entrepreneurs de 55 ans et plus qui n'ont pas de relève identifiée, l'action 5 vise à accompagner les entrepreneurs dans les choix qui se présentent devant eux face à l'avenir de leur entreprise. Parallèlement, l'accompagnement est aussi nécessaire pour encadrer l'établissement agricole, par, entre autres, un outil fort pertinent qu'est une banque d'actifs agricoles et de stages entrepreneuriaux. Action en complémentarité avec le Service d'accompagnement sur l'avenir des entreprises agricoles de la Mauricie (SAAEAM).

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Dresser une liste d'agriculteurs par strate d'âge afin de cibler les entreprises qui pourraient bénéficier d'une visite pour évaluer les options possibles	2017
Favoriser l'inscription des propriétaires ayant des actifs à valoriser dans la banque régionale.	2017
Faire la promotion de la banque d'actifs afin d'inciter la relève à la recherche d'opportunités à s'y inscrire.	2017
Recruter des mentors prêts à accompagner la relève pendant le transfert d'entreprises agricoles	2017
Identifier des ambassadeurs (toute personne en contact avec les producteurs) pour faciliter l'identification d'entrepreneurs qui pourraient bénéficier du service	2018
Offrir des stages en entrepreneuriat agricole (projet SAAEAM en cours)	2018

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Groupe de mentors disponibles pour la relève
- Liste à jour des entrepreneurs prêts à céder et de la relève disponible
- Service d'accompagnement et de maillage efficace
- Banque d'actifs et de stages
- Maillage d'entreprises pour céder des actifs ou pour effectuer un stage entrepreneurial
- Ralentir la tendance de la diminution du nombre d'entreprises agricoles et maintien d'une occupation dynamique du territoire

## **RESPONSABLES**

- MRC
- Partenaires régionaux

## **BUDGET/SOURCE DE FINANCEMENT**

- PDAAM

## **INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre d'ambassadeurs dans la MRC
- Nombre d'entreprises inscrites à la banque régionale
- Nombre de transferts initiés
- Nombre de nouvelles entreprises établies dans la MRC



## **ACTION 6**

**Élaborer une campagne de promotion sur le métier d'agriculteurs et sur les entreprises de Mékinac.**

### **DESCRIPTION**

Afin de mettre en valeur les entreprises actuelles et d'inciter la relève à venir à Mékinac, il y aura une campagne de promotion sur le métier d'agriculteurs. Le but étant de faire connaître davantage le métier d'agriculteur à tous.

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Collaborer à la mise en œuvre du plan d'action de l'analyse prospective du marché de l'emploi et de la formation agricole réalisée à l'échelle de la Mauricie	2017
Participer au plan d'action sur la campagne de promotion sur l'attraction et la valorisation de l'agriculture	2017
Organiser une visite terrain annuelle, ouverte à tous, afin de faire découvrir les entreprises et les produits locaux	2018

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Visibilité pour la région de Mékinac
- Nouveaux exploitants potentiels

### **RESPONSABLES**

- MRC
- Partenaires régionaux

### **BUDGET/SOURCE DE FINANCEMENT**

- PDAAM

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Promotion des entreprises agricoles en partenariat avec les autres villes et MRC de la Mauricie
- Nombre d'actions de promotion réalisée
- Nombre d'entreprises de Mékinac participant à la campagne de promotion
- Tenue de la visite annuelle des entreprises agricoles
- Nombre d'entreprises visitées
- Nombre de participants à la journée de visite annuelle



## **ACTION 7**

**Développer un bassin de main-d'œuvre qualifiée et qui s'ajuste à la demande.**

### **DESCRIPTION**

Cette action est mise en place afin de répondre aux besoins des agriculteurs de Mékinac. Il y a un manque de main-d'œuvre qualifiée et disponible pour de courtes durées ou pour les travaux saisonniers. Il est donc essentiel de créer un bassin de main-d'œuvre qui sera disponible selon les besoins de la MRC.

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Évaluer la possibilité d'instaurer une coopérative de partage de main-d'œuvre qualifiée	2017
Promouvoir la formation en continu pour la main-d'œuvre qui souhaite s'améliorer (offert via UPA/RFA)	2017
Identifier les atouts de la région	2018
Promouvoir Mékinac auprès des sources de main-d'œuvre potentielle	2019
Établir des liens avec les écoles agricoles et autres établissements d'emplois (bureaux d'emplois)	2019
Construire un fonds de développement pour la main-d'œuvre	2019

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Bassin de main-d'œuvre pour les entreprises existantes en quantité et qualité suffisante

### **RESPONSABLES**

- CLD
- Emplois-Québec
- Partenaires régionaux
- Coopérative de développement régional

### **BUDGET/SOURCE DE FINANCEMENT**

- PDAAM
- Emploi-Québec

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Participation en partenariat avec les autres villes et MRC de la Mauricie au développement de la main-d'œuvre agricole
- Création d'une coopérative d'utilisation de main-d'œuvre agricole
- Nombre d'employés disponibles pour les producteurs
- Nombre d'entreprises participantes à la coopérative
- Nombre d'heures d'utilisation de main-d'œuvre de la coopérative



## **ACTION 8**

**Créer un répertoire de photos identifiant les paysages et bâtiments agricoles d'intérêts.**

### **DESCRIPTION**

Comme la région de Mékinac à un patrimoine paysager et bâti intéressant, il est important de le mettre en valeur et de le faire connaître au grand public. Cette action permettra également de conserver le patrimoine de Mékinac et d'assurer que l'agriculture perdure dans le temps.

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Identifier une personne responsable de prendre les photos de paysages et bâtiments agricoles ou collaborer avec le CLD	2017
Créer le répertoire de photos	2017
Rendre public le répertoire de photos	2017
Élaborer une stratégie de promotion de la région de Mékinac et de ses paysages	2018
Mettre en place un circuit «découverte des paysages agricoles et du patrimoine bâti»	2018
Informers les nouveaux résidents de Mékinac des usages agricoles présents sur le territoire et le paysage qui s'y rattache avec un guide des paysages agricoles selon les 4 saisons	2018

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Une mise en valeur des paysages identitaires
- Développement d'une image de marque pour l'agriculture de la région
- Une conscientisation de la réalité des usages agricoles

### **RESPONSABLE**

- CLD

### **BUDGET/SOURCE DE FINANCEMENT**

- Budget culturel

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Répertoire photo du patrimoine paysager et bâti public
- Création d'un répertoire photo



## **ACTION 9**

**Créer un répertoire des friches agricoles.**

### **DESCRIPTION**

L'action 9 consiste à réaliser un inventaire des friches sur le territoire de Mékinac afin de cibler les possibilités de remise en culture.

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Engager un stagiaire pour faire l'inventaire des friches sur le territoire de Mékinac	Été 2018
Cartographier les friches	Été 2018
Identifier les friches qui peuvent être remises en culture	Été 2018
Instaurer des incitatifs financiers pour encourager la remise en culture des friches agricoles (agriculture émergente)	2019

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Inventaire géolocalisé des friches et celles qui peuvent être remises en culture
- Un outil d'analyse et de développement des terres agricoles
- Éviter l'implantation de nouvelles friches

### **RESPONSABLE**

- MRC

### **BUDGET/SOURCE DE FINANCEMENT**

- N/D

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Inventaire précis des friches sur le territoire de Mékinac
- Nombre de friches remises en culture
- Superficie cultivée à la MRC



## **ACTION 10**

### **Répertoire des potentiels et opportunités agricoles dans la MRC.**

#### **DESCRIPTION**

Dans le but d'initier de nouveaux types de productions, il sera pertinent de faire une veille sur les nouvelles tendances. L'innovation pourra prendre place à travers les résultats des études réalisées et les demandes entrepreneuriales variées. Faire un répertoire des fiches, bâtiments et fosses inutilisées et une analyse des opportunités offertes par ces

derniers (cartographie des potentiels des sols, type de sols, etc.)

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Faire un inventaire et une analyse sur les actifs disponibles dans la MRC	2017
Faire une veille sur les tendances de production, besoins et demandes entrepreneuriales innovantes	2017

#### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- De nouvelles perspectives pour le secteur agricole de la MRC de Mékinac
- Des opportunités pour les productions innovantes
- Récupération de parcelle de terre non cultivée pour expérimenter les nouveaux types de productions

#### **RESPONSABLE**

- MAPAQ

#### **BUDGET/SOURCE DE FINANCEMENT**

- N/D

#### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Acquisition de connaissances dans les cultures émergentes présentant un potentiel sur le territoire de la MRC (Asclépiade ou autre)
- Une veille sur les autres opportunités agricoles pour Mékinac
- Documentation sur la culture du foin commercial



## **ACTION 11**

**Continuer la recherche sur les produits forestiers non ligneux (ex. : la filière mycologique) et leurs potentiels de développement à Mékinac et favoriser l'établissement de nouvelles entreprises en lien avec ces derniers.**

### **DESCRIPTION**

Puisque le territoire de la MRC de Mékinac à un potentiel énorme dans le développement des produits forestiers non ligneux, il est essentiel de continuer la recherche dans ce domaine et de permettre l'implantation de cette nouvelle production. Il s'agit d'une source de revenus diversifiée possible pour les producteurs agricoles actuels et projetés.

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Évaluer les études en cours sur la valorisation de la biomasse forestière	2018
Sensibiliser les producteurs sur le potentiel de cette production	2018
Donner accès aux entreprises de cueillette via des ententes de collaboration	2018
Faire la promotion du mycotourisme et du potentiel gastronomique du champignon aux restaurants de la MRC	2018

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Nouveaux potentiels agricoles pour la MRC

### **RESPONSABLE**

- SPBM

### **BUDGET/SOURCE DE FINANCEMENT**

- PDAAM

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Augmentation du nombre d'entreprises de cueillette
- Augmentation du volume de champignons récoltés
- Augmentation de la présence du champignon forestier dans les menus de restaurants



## **ACTION 12**

**Lister les offres de potentiels acéricoles et les potentiels de location de terrain dans les forêts publiques et privées.**

### **DESCRIPTION**

À ce jour, plusieurs érablières (publiques/privées) sont non exploitées sur le territoire de Mékinac. Celles-ci représentent pourtant une diversité de type de production et c'est pourquoi il est important de commencer une liste des offres

disponibles. En créant une liste officielle, il sera plus facile d'avoir accès aux terrains potentiels.

<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>
Revoir les potentiels identifiés et validés sur les terres privées	2018
Travailler avec le MFFP pour le territoire public	2018
Créer une banque d'érablières disponibles sur les terres publiques et privées	2019

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Nouveaux potentiels d'exploitation pour la région

### **RESPONSABLES**

- Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs (Publique)
- MRC (Privée)

### **BUDGET/SOURCE DE FINANCEMENT**

- N/D

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Banque d'érablières sur les terres publiques et privées
- Localisation des peuplements disponibles sur les terres publiques
- Actualisation de l'étude de 2000 réalisée par la MRC sur les terres privées
- Augmentation du nombre d'entailles sur le territoire



## **ACTION 13**

**Organiser l'offre agrotouristique de Mékinac.**

### **DESCRIPTION**

L'offre agrotouristique est un créneau à développer dans la région et c'est pourquoi l'action souhaite venir organiser davantage cette branche de l'agriculture. Par les étapes de réalisation élaborées ici-bas, il sera possible de déterminer les intentions réelles des entreprises agricoles et d'implanter l'agrotourisme à Mékinac.

### **Étapes de réalisation**

Identifier les entreprises agrotouristiques  
Planifier les corridors récréotouristiques en fonction des entreprises

### **Échéancier**

2019  
2019

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Une diversité de revenus pour les producteurs
- Des réponses au sondage remis à tous les producteurs de la région

### **RESPONSABLES**

- MRC
- CLD

### **BUDGET/SOURCE DE FINANCEMENT**

- Budget global du CLD (tourisme)

### **INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre de restaurants offrant des produits régionaux
- Nombre de produits de la région présents dans les menus
- Nombre de produits régionaux vendus dans différents points de vente
- Nombre d'attraits identifiés
- Nombre d'entreprises offrant des activités agrotouristiques
- Nombre de visiteurs dans les entreprises existantes
- Nombre d'entreprises qualifiées MIAM



## 4. BIBLIOGRAPHIE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA, Les avantages de l'agroforesterie, [En ligne], <http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/pratiques-agricoles/agroforesterie/les-avantages-de-l-agroforesterie/?id=1344633257343>. (Consulté le 18 mai 2016)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA, Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation, [En ligne], [https://www.agrireseau.net/Agroforesterie/documents/Rapport\\_friches\\_agricoles\\_QC\\_2007\\_Fr\\_Final.pdf](https://www.agrireseau.net/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Fr_Final.pdf) (Consulté le 25 mai 2016)

ALLIANCE ENVIRONNEMENT, Plan directeur de l'eau et de mise en valeur de la rivière Saint-Maurice, 2004

ATLAS AGROCLIMATIQUE DU QUÉBEC, 2012

BITZAKIDIS, STÉFANO, Portrait hydrologique et multi ressources du bassin versant de la rivière Sainte-Anne, 2003

CANARDS ILLIMITÉ, Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Mauricie, 2008

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, Bilan de nos décisions, 2008-2008

CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS, 2000

CULTURE MAURICIE, [En ligne], <http://www.paysagesmauricie.ca/> (Consultée le 29 mars 2016)

FINANCEMENT AGRICOLE CANADA, Rapport Valeur des terres agricoles, 2015

GROUPE DE CONCERTATION SUR L'AGROTOURISME AU QUÉBEC, 2002

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT (IRDA), *Aide et description des couvertures pédologiques et de potentiel agricole*, [En ligne], [https://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Desc\\_classe\\_arda.pdf](https://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Desc_classe_arda.pdf) (Consulté le 18 novembre 2016)

LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC, Compilation Groupe AGÉCO, 2016

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, Répertoire des municipalités, 2015

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIE ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, Fiche d'information sur la remise en état des terres en friche, [En ligne], [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche\\_terresenfriche.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_terresenfriche.pdf) (Consulté le 10 juin 2016)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIE ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, Fiche d'information – La multifonctionnalité de l'agriculture, [En ligne], [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche\\_culturespaysageres.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_culturespaysageres.pdf) (Consultée le 29 mars 2016)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, Portrait régional de l'eau de la Mauricie, 2016

MINISTÈRE DU DÉVELOPPMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec, [En ligne], <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/rapportsurleau/Etat-eau-ecosysteme-aquatique-milieuHumides-situationCauses.htm> (Consulté le 13 juin 2016)

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2013-2018. Mauricie - Unité d'aménagement 041-51. Direction des opérations intégrées de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2015

PRONOVOST, À l'écoute de la relève agricole. [En ligne], [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Rapportreleveagricole\\_Pronovost.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Rapportreleveagricole_Pronovost.pdf) (Consulté le 4 juillet 2016)

PUR SAFRAN, Le safran du Québec, [En ligne], [www.pursafran.com](http://www.pursafran.com) (Consulté le 10 juin 2016)

RUIZ, J. ET G. DOMON, Les paysages de l'agriculture en mutation. In : Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G. et S. Paquette (Éds.). Paysages en perspective. Presses de l'Université de Montréal, série « Paysages », Montréal, pp. 47 -97, 2005

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN, Plan directeur de l'eau de la rivière Batiscan, 2015

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN, Zone de gestion intégrée de l'eau Batiscan-Champlain. Plan directeur de l'eau : Diagnostic du bassin versant de la rivière Batiscan, 2015

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE, Produits forestiers non ligneux (PFNL), [En ligne], [http://www.spbois.qc.ca/fr/produits-forestiers-non-ligneux\\_48.html](http://www.spbois.qc.ca/fr/produits-forestiers-non-ligneux_48.html), (Consulté le 18 mai 2016)

TURCOT, A, Caractérisation géomatique et planification de l'aménagement des bandes riveraines du bassin versant de la rivière des Envies. Mémoire d'activité de fin d'études, baccalauréat en géographie, Université du Québec à Trois-Rivières, 95 p. 2004

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, Milieux humides : le point de vue des agriculteurs, [En ligne], [https://robvq.qc.ca/telecharger/?get%7Cpublic/documents/...milieux\\_humides/martin](https://robvq.qc.ca/telecharger/?get%7Cpublic/documents/...milieux_humides/martin) (Consulté le 13 juin 2016)

